LEGATORIA
anisperma

L'IDÉE DU LIVRE INSPIRÉ

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Tableau Comparé des écritures babylonienne et assyrienne archaïques et modernes avec classement des signes d'après leur forme archaïque par A. Amiaud et L. Méchineau S. J. Deuxième édition, 1 vol. in-8 de XVI-148 pages. Paris, H. Welter, 1902.

Vita Jesu Christi Domini Nostri e textibus quatuor Evangeliorum distinctis composita. In-8 de (215) et 110 pages. Paris, Lethielleux, 1896.

L'autorité humaine des Livres Saints (Collection *Science et religion*. Etudes pour le temps présent). In-12 de 63 pages. Paris, Bloud. Traduit en allemand par M. Georg Pletl, Fulda, 1905.

L'origine apostolique du Nouveau Testament (Même collection et même éditeur). In-12 de 64 pages.

L'origine mosaïque du Pentateuque (Même collection et même éditeur). In-12 de 63 pages.

L'IDÉE DU LIVRE INSPIRÉ

HISTOIRE ET ANALYSE

PAR LE

P. LUCIEN MÉCHINEAU, S. J.

PROFESSEUR D'ÉCRITURE SAINTE À L'UNIVERSITÉ GRÉGORIENNE

Property of
CLgA
Please return to
Graduate Theological
Union Library

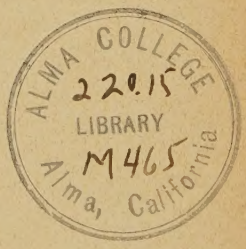

ROME

IMPRIMERIE PONTIFICALE DE L'INSTITUT PIE IX

1908

13556

A NOS LECTEURS

Le présent écrit a d'abord été publié dans la *Revue Apologétique* de Bruxelles, d'octobre 1906 à juillet 1907. Un certain nombre de tirés à part furent mis en vente et rapidement enlevés. Des demandes nombreuses s'étant produites, nous publions à nouveau nos articles, avec de légères retouches, après les avoir surtout ordonnés et groupés par chapitres, car ils forment un tout, racontent brièvement l'histoire d'un dogme, de sa nature assez abstrus, le dogme de l'inspiration des Livres Saints, considéré uniquement dans ce qui fait son essence même. Ce que nous avons voulu, ce n'est pas d'entrer dans le détail minutieux des faits, mais simplement noter les idées principales qui se rencontrent au sujet de l'inspiration, dans la Bible, chez les Pères et chez les théologiens, puis dégager de la gangue qui parfois l'a enveloppée et obscurcie, la véritable doctrine que l' Eglise a constamment maintenue. Plus d'une fois, alors que nous composions, les livres nous ont manqué, et nous n'avons pu recourir directement aux sources ; nous avons alors emprunté nos textes aux auteurs les plus sûrs

parmi ceux que nous avions à notre disposition, car c'est un principe, croyons-nous, qu'il vaut encore mieux marcher avec des béquilles que de ne pas marcher du tout. Du reste, sauf distraction toujours possible, nous avons pris le plus grand soin d'indiquer les noms des doctes écrivains auxquels nous empruntions.

Rome, 2 février, 1908.

Lucien Méchineau S. J.

L'IDÉE DU LIVRE INSPIRÉ

HISTOIRE ET ANALYSE

INTRODUCTION

De quelques publications récentes sur l'inspiration occasion de cet écrit.

Au cours des deux années 1905 et 1906, trois maîtres en théologie ont publié sur l'inspiration, son histoire, sa théorie, de remarquables travaux, fruit et résumé de leur enseignement; et ce sont ces publications récentes qui ont motivé la présente étude, où nous voudrions, à la suite de ces doctes théologiens, et pour faire droit aux instances réitérées du savant et aimable directeur de la revue, exposer à notre tour l'histoire du livre inspiré et préciser, s'il est possible, l'idée même d'inspiration.

Les maîtres dont il s'agit sont les Révérends Pères Louis Billot, Santo Schiffini et Christian Pesch [1].

Je n'ai pas à présenter au public ces trois éminents théologiens. Leur longue carrière dans l'enseignement théologique, soit à l'Université Grégorienne, soit dans les Sco-

[1] L. Billot, S. J.: *De Inspiratione Sacrae Scripturae theologica disquisitio,* Rome 1903; 2e édition, 1906. — S. Schiffini, S. J.: *Divinitas Scripturarum adversus hodiernas novitates asserta et vindicata*, Turin, 1905. — Chr. Pesch, S. J.: *De Inspiratione Sacrae Scripturae*, Fribourg-en-Brisgau, 1906.

lasticats de leur Compagnie, les ouvrages nombreux et à certains égards de tout premier ordre qu'ils ont semés partout où ils ont passé, les ont désormais rendus illustres [1], et je ne sais s'il est quelque part dans le monde catholique une chaire de théologie où leurs noms ne soient prononcés avec respect.

Le R. P. Billot publiait pour la première fois son traité de l'Inspiration au moment où les fameux petits livres rouges de M. Loisy faisaient rage et scandale en France et ailleurs. S'il est extrêmement pénible de voir un prêtre et un savant catholique tomber dans les erreurs les plus funestes et les plus grossières, il n'y a pourtant pas lieu de s'en étonner; c'est prévu: *oportet et haereses esse.* Il le faut pour tenir l'attention publique constamment en éveil sur les problèmes qui intéressent le plus l'avenir de l'humanité, son avenir éternel; il le faut pour stimuler aussi l'ardeur de nos maîtres dans la défense et la propagation des dogmes chrétiens. On sait du reste, en ce qui concerne les théologiens, que rien n'est facile comme d'exciter leur zèle pour la défense du dogme; tous paraissent doués d'une extrême sensibilité doctrinale, qui semble cons-

[1] Le P. L. Billot a publié les traités *de Verbo Incarnato; de Ecclesia Christi; de Deo uno et trino; de Ecclesiae Sacramentis,* 2 vol.; *de Virtutibus infusis; de natura et ratione Peccati personalis; de Novissimis; de Inspiratione; de Sacra Traditione.*

Le P. Schiffini: *Principia philosophica ad mentem Aquinatis; Disputationes Metaphysicae specialis,* 2 vol.; *Disp. Philosophiae moralis,* 2 vol.; *Institutiones philosophicae in compendium,* 2 vol.; *de Gratia divina; de Virtutibus infusis; Divinitas Scripturarum.*

Le P. Chr. Pesch: *Institutiones propedeuticae ad sacram theologiam de Christo legato divino, de Ecclesia Christi, de locis theologicis; de Deo uno et trino; de Deo creante et elevante; de Verbo Incarnato, de beata Virgine Maria, de cultu Sanctorum; de Gratia, de lege divina positiva; de Sacramentis,* 2 vol.; *de Virtutibus,* 2 vol.; *de Inspiratione.* Pour être complet, je devrais encore nommer les publications en langue allemande du P. Pesch, telles que les *Theologische Zeitfragen,* que le P. Pignataro a ensuite traduites en latin: *Apparatus ad historiam coaevam doctrinae Inspirationis penes catholicos,* Rome, 1903.

tituer chez eux comme la grâce d'état du théologien. On s'expliquera donc sans peine que le P. Billot, entouré de ces petits livres rouges, ait écrit son traité *de Inspiratione* avec plus de verve et de vivacité encore que de coutume.

Mais si le P. Billot nous paraît ardent, que dire du R. P. Schiffini? Chez lui — aucun de ceux qui le connaissent ne me démentira — la sensibilité doctrinale est constamment en acte, je devrais dire en ébullition. Pas n'est besoin pour l'exciter des petits livres rouges; il suffit d'un petit bleu de la collection Bloud (*Science et religion*), soixante pages in-12, en opposition avec ses chères doctrines, pour le faire sortir de ses gonds. Aussi son traité *de l'Inspiration* n'est pas seulement comme chez le P. Billot une *theologica disquisitio* vive et pénétrante; c'est une machine de guerre en mouvement contre l'adversaire: *adversus hodiernas novitates asserta et vindicata.* Si donc il il reste encore dans l'ouvrage quelques vivacités, soyons indulgents pour ce brave à l'ardeur guerrière, qui se tient constamment face à l'ennemi, et chez lequel la grâce d'état paraît être devenue, comme on l'a dit d'un grand patriote, une sorte d'état de grâce héroïque [1].

Le R. P. Pesch est d'une ardeur plus contenue; sa doctrine n'en coule pas moins avec abondance, semblable à ces grands fleuves qui dans leur lenteur roulent des flots puissants. Chez lui peut-être la pénétration du métaphysicien, les vues personnelles du penseur de race sont moins caractérisées que chez les PP. Billot et Schiffini; en revanche, il dépasse les deux autres par l'ampleur de son érudition. Il mène de front la positive et la scolasti-

[1] Deux mois à peine s'étaient écoulés depuis l'apparition de ces premières pages dans la *Revue Apologétique* que notre cher et vénéré maître, le R. P. Schiffini, après avoir combattu les bons combats, prenait, le 10 décembre 1906, son billet pour le ciel. Peu d'hommes auront aimé à un pareil degré la pureté dans la foi, l'intégrité dans la doctrine. C'était la droiture et la loyauté des vieux chevaliers, unies à la simplicité des petits enfants: *talium est regnum caelorum.*

que, et c'est la méthode idéale, il faut en convenir, quand le temps dont on dispose, la préparation des disciples et même celle du maître rendent cette méthode praticable.

Antérieurement au P. Pesch, le R. P. Fonck avait publié un excellent travail qu'il convient de saluer au passage, d'autant qu'il nous servira plus tard, si le temps nous permet d'aborder à notre tour la question spéciale dont il s'occupe : l'inerrance absolue des Ecritures (1). Le plan du P. Fonck est identique à celui du P. Pesch. Une première partie est consacrée à l'histoire de l'inerrance, 133 pages in-8° (376 chez le P. Pesch pour l'histoire de l'inspiration) ; la seconde est dogmatique, p. 134 à 215 (p. 377 à 652 chez le P. Pesch). Le travail du P. Fonck a un caractère peut-être plus polémique ; aussi a-t-il assez vivement ému certains des écrivains qui sont mis en cause, le P. Lagrange, par exemple (2).

Nous nous aiderons de ces savantes publications pour esquisser à grands traits le développement de l'idée d'inspiration à travers les âges. Notons, au sujet de notre premier chapitre, que seul le P. Pesch s'est occupé de l'inspiration chez les Juifs d'avant notre ère. Il en a du reste traité assez brièvement, et de ci de là nous aurons à le compléter.

(1) Léopold Fonck, S. J., *Der Kampf um die Warheit der h. Schrift*, seit 25 Jahren. Innsbruck, 1905.

(2) R. P. Lagrange, dans la *Revue Biblique*, n. de janvier 1906, pp. 148-160.

CHAPITRE I.

Le livre inspiré d'après l'Ancien Testament et chez quelques anciens écrivains juifs.

Témoignages de Moïse, Josué, Samuel, David, les Prophètes sur leurs œuvres respectives. Si les livres Sapientiaux et les livres historiques se donnent pour inspirés; ce que nous apprend à leur sujet l'histoire du canon chez les Juifs. Les Machabées et les Livres Saints. Des sept deutérocanoniques chez les Juifs. Philon et les Livres Saints. Josèphe et le canon des vingt-deux livres, dit le canon esdrinien. Une étude de M. U. Fracassini sur l'inspiration divine dans l'ancien et dans le nouvel Israël.

Dès les premières origines de la littérature sacrée, nous voyons le *livre saint* se présenter à la société religieuse avec des caractères distinctifs, qui ne permettent pas de le confondre avec le livre commun, ordinaire, *profane*. Moïse vient d'écrire le livre de l'alliance, le liber foederis, *Sêfér habberit*, qui contient les chapitres XX-XXIII de l'Exode, c'est-à-dire le Décalogue ou autrement la loi morale, suivie de la loi civile ou préceptes judiciaires, que le Seigneur avait prescrits au peuple et devant le peuple lui-même assemblé. Or voici la cérémonie qui accompagne la lecture et la proclamation du document écrit: « Moïse écrivit toutes les paroles de Yahvé(h). Puis s'étant levé de bon matin, il bâtit un autel au pied de la montagne et dressa douze pierres pour les douze tribus d'Israël. Il envoya des jeunes gens, enfants d'Israël et ils offrirent à Yahvé(h) des holocaustes et immolèrent des taureaux en sacrifices d'actions de grâces. Moïse prit la moitié du sang, qu'il mit dans des bassins, et il répandit l'autre moitié sur l'autel. Alors, ayant pris *le livre de l'alliance*, il le lut en présence du peuple, qui répondit: Tout ce qu'a dit Yahvé(h), nous le ferons et nous y obéirons. Il prit ensuite le sang

et en aspergea le peuple, en disant: C'est le sang de l'alliance que Yahvé(h) a conclue avec tous sur toutes ces paroles » (1).

Voici donc déjà un livre qui entend bien trancher sur le commun: il prétend contenir les paroles, les préceptes, les révélations de Dieu, paroles et préceptes qui lient la conscience du peuple; le sang des victimes est répandu sur le peuple et, ajoute S. Paul, sur le livre lui-même (2), consacrant ainsi cette première alliance écrite et pour autant séparant du vulgaire les premières pages de la Bible.

Si le R. P. Pesch avait voulu insister, il eût pu démontrer par cent autres endroits comment le livre appelé la Tôrâ(h) ou la Loi, c'est-à-dire le Pentateuque, veut être distingué du commun des livres.

Et en effet, il s'offre d'abord à nous comme un récit des communications et discours faits par Dieu à l'humanité primitive, aux patriarches, à Moïse. *Haec dicit Dominus,* c'est la formule sans cesse répétée. Il traite donc de matières sacrées; il est déjà sacré, dirait un théologien, *ratione materiae.*

Il y a plus, l'auteur de cette Tôrâ(h) ou Loi, qui se donne pour Moïse, nous dit de temps à autre qu'il écrit par l'ordre de Dieu. C'est un livre fait par ordre divin (3).

En troisième lieu, ce livre entend faire loi de la part et au nom même de Dieu. Violer les préceptes de Moïse ou violer les préceptes de Dieu, c'est tout un (4).

C'est pourquoi ordre fut donné de placer le livre à côté de l'arche sainte. Puis, tous les sept ans, au temps de la fête des Tabernacles, le livre devait être lu au peu-

(1) Exode, XXIV, 4-8.
(2) Hébr., IX, 19.
(3) Exode, XVII, 14; XXXIV, 27.
(4) Deut., IV, 1, 2, 5, 13, 14; XXIX, 19-28; XXX, 10.

ple assemblé et servir au besoin de témoignage contre lui. Voici le célèbre passage auquel nous faisons allusion:

« Moïse écrivit cette loi et la donna aux prêtres, enfants de Lévi, qui portaient l'arche de l'alliance de Yahvé(h) et à tous les anciens d'Israël. Et Moïse leur donna cet ordre en disant: (c'est-à-dire, comme le texte qu'on va lire le montre, en récitant le commandement qu'il avait lui-même reçu de Dieu pour le peuple et qui est ainsi formulé:) Au bout de sept ans, quand sera venu l'année de rémission, au temps de la fête des Tabernacles, quand s'assembleront les enfants d'Israël pour paraître devant Yahvé(h), ton Dieu, au lieu qu'il aura choisi, alors tu liras cette loi devant tout Israël, à ses propres oreilles. Assemble (donc alors) le peuple, les hommes, les femmes, les enfants, tes étrangers qui seront dans tes portes, afin qu'ils entendent, qu'ils apprennent à craindre Yahvé(h) votre Dieu et qu'ils prennent soin d'observer toutes les paroles de cette loi. Et que leurs enfants mêmes qui n'en auraient aucune connaissance, l'entendent et qu'ils apprennent à craindre Yahvé(h) votre Dieu, pendant tout le temps où vous vivrez dans cette terre que vous allez conquérir, après avoir passé le Jourdain » (1).

Un peu plus bas nous lisons encore ce qui suit: « Après que Moïse eut achevé d'écrire les paroles de cette loi sur un livre jusqu'à la fin, il donna un commandement aux Lévites qui portaient l'arche de l'alliance de Yahvé(h), disant: Prenez ce livre de la loi et placez-le à côté de l'arche de l'alliance de Yahvé(h) votre Dieu, afin qu'il soit là contre toi en témoignage » (2).

Et ainsi nous constatons, à n'en pouvoir douter, que dès son apparition le premier livre du canon juif veut être autre chose qu'un livre profane. Il rapporte les communications de Dieu; ces communications sont écrites d'ordre

(1) Deut., XXXI, 9-13.
(2) Deut., XXXI, 24-26.

de Dieu; et le document écrit est remis aux prêtres pour être conservé à côté de l'arche sainte et servir de témoignage contre le peuple, si ce livre qui fait loi n'est pas observé comme la parole et comme la loi même de Dieu. C'est presque toute l'idée que nous nous faisons aujourd'hui du livre canonique divin, obligeant les intelligences et les consciences à s'incliner devant lui comme devant la propre parole écrite de Dieu.

Il manque encore l'idée d'inspiration, l'idée du livre écrit sous l'assistance et avec la collaboration de Dieu: mais il serait facile de la trouver, du moins en germe, jusque dans le Pentateuque.

Moïse fut, en effet, ce que l'on appelait en hébreu, un *nâbi'*, et de tous les nabis d'Israël assurément le plus célèbre. Or le nabi, ou prophète comme nous traduisons, n'est pas seulement un *prédiseur*, un homme qui au besoin annonce l'avenir; c'est encore et surtout l'homme choisi de Dieu pour être son intermédiaire et son représentant, recevoir ses communications et les transmettre au peuple. Quand il reçoit les communications de Dieu, il est sous son influence, il entend la voix de Dieu, ou bien il voit de ses yeux les choses qui lui sont montrées, ou encore c'est son imagination qui reçoit le tableau parlant, c'est son intelligence directement qui perçoit la lumière divine. Et le nabi en est parfois tout ému, tout saisi, jusqu'à en défaillir, comme Balaam, quand l'Esprit de Dieu s'empare de lui [1]. Cela ne l'empêche aucunement de rester maître de sa raison et d'énoncer des discours pleins de sagesse.

Après que le nabi a entendu les communications du Seigneur, il les transmet au peuple, tantôt de vive voix, tantôt par écrit, selon la mission qu'il en a reçue; mais qu'il parle ou qu'il écrive, tant qu'il remplit son rôle de nabi, il reste sous l'action de Dieu. Il est comme la bouche de Dieu, son organe, selon les paroles mêmes du Seigneur

[1] Nombres, XXIV, 2-4; 15-16.

à Moïse (1); il est son instrument, son calame, et peut s'écrier avec le psalmiste:

> De mon cœur jaillit un chant magnifique,
> Je dis: Mon œuvre est pour un roi!
> Ma langue est comme le roseau dans la main agile du scribe (2).

Nos maîtres en théologie ont bien développé, à la suite de S. Augustin et de S. Thomas, ces idées sur la nature de la prophétie (3). Le R. P. Pesch, qui traitait la question historiquement, eût pu montrer dans l'ancien Israël, à commencer par Moïse, en quoi consistait le rôle du nabi, vis-à-vis Dieu dont il recevait les communications, vis-à-vis du peuple auquel il les transmettait, et c'eût été là une excellente contribution apportée, ajoutée à cette histoire de l'inspiration; mais il a craint sans doute de prolonger outre mesure son étude, dont les proportions dépassent déjà tout ce que nous connaissions (4).

(1) Exode, IV, 10-16. Cf. Nombres, XII, 6-8; XXIII, 5, 16; II Reg., XXIII, 2.

(2) Psaume XLIV, 2. Cf. Pesch, p. 382.

(3) Saint Augustin, Confess. l. 13, c. 29. P. L., t. XXXII, col. 864. — De Genesi ad litt. l. 12; ibid. t. XXXIV, col. 453-486. — De diversis quæstionibus ad Simplicianum, l. 2; ibid. XL, 127-148. — Contra Adimantum, c. 28, n. 2; ibid. XLII, 171-172. — Saint Thomas, Summa theol 2^a 2^{ae}, q. 173-175. — L. Billot, Op. laud., edit., 2^a, p. 45-56. S. Schiffini, p. 1-20. — Pesch, p. 382-387.

(4) Le R. P. Pesch revient du reste très heureusement sur ce sujet dans la partie dogmatique de son ouvrage, au début du premier chapitre, p. 382-387. Notons en passant que de son côté, M. Fracassini, dans la *Rivista Storico critica delle Scienze teologiche*, année 1905, a publié une série d'articles sur l'Inspiration dans l'ancien et le nouvel Israël. Cette étude bien commencée s'est rapidement transformée en une histoire de la littérature d'Israël et de la formation du canon, et cela malheureusement selon les idées de la critique documentaire la plus échevelée. Nous y reviendrons plus loin.

*
* *

Après Moïse d'autres écrivent, dont les œuvres portent aussi le caractère de livres sacrés. Josué, son successeur dans la direction du peuple, voulut, avant de mourir, que de nouveau une alliance fût conclue avec le Seigneur; le texte en fut écrit dans le livre même de la loi de Dieu, à la suite; et devant toute l'assemblée d'Israël, Josué recommanda d'observer, non pas ses paroles à lui, mais les paroles de Yahvé(h) écrites dans ce livre (1).

Samuel fit quelque chose d'analogue. Après l'élection de Saül, il exposa au peuple le droit ou la charte de la royauté, puis « il l'écrivit dans un livre (dans le livre suivant la ponctuation massorétique) qu'il déposa devant Yahvé(h) » (2). Qu'est-ce à dire qu'il le déposa devant Yahvé(h), sinon qu'il le plaça soit devant le tabernacle resté à Silo, soit devant l'arche qui était alors à Cariathiarim, donnant ainsi à entendre que son écrit devait être respecté comme celui de Moïse?

David est l'auteur d'un bon nombre de nos psaumes; il est à coup sûr l'auteur du psaume inséré au II des Rois. XXIII. Là, il fait allusion à son rôle de psalmiste, et il déclare que c'est l'Esprit de Dieu qui parle par sa bouche; il a conscience d'être inspiré et de réciter les paroles de Dieu. Ecoutons ces *novissima verba* du grand roi:

> « Voici les dernières paroles de David:
> Oracle de David, fils d'Isaï,
> Oracle de l'homme qui a été élevé en haut,
> De l'Oint du Dieu de Jacob,
> Et du doux chantre d'Israël.
> L'Esprit de Yahvé(h) a parlé par moi,
> Et sa parole est sur ma langue;
> Le Dieu d'Israël a dit,
> Le rocher d'Israël m'a parlé (3).

(1) Josué, XXIV, 25-27.
(2) I Rois, X, 25.
(3) II Rois, XXIII, 1-3. Cf. ps. XLIV, 2. Et sur Salomon voir III Rois, IV, 29-32.

*
* *

Vient l'époque des Prophètes. Or, prenez le recueil de leurs prophéties; ouvrez, on peut dire au hasard, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel ou l'un des douze petits Prophètes. Rien de plus clair; ces livres se donnent pour des écrits d'un caractère à part.

Tout d'abord nos prophètes prétendent avoir reçu de Dieu leur mission; souvent ils racontent eux-mêmes comment le Seigneur les appela au ministère prophétique, malgré leurs vives répugnances, leurs craintes, leurs alarmes, leurs résistances (1). De plus, leurs écrits veulent être des révélations divines, la parole même de Dieu: « Visions d'Isaïe; voici ce que dit Yahvé(h). Paroles de Yahvé(h) à Jérémie; voici ce que Yahvé(h) m'a dit. Paroles de Yahvé(h) à Ezéchiel; Yahvé(h) m'a dit ». Quantité de prophéties débutent par ces formules ou autres semblables.

En second lieu, les prophètes, non seulement parlent, mais, comme Moïse, écrivent par ordre de Dieu; c'est dans leur rôle de transmettre par écrit la parole qu'ils ont entendue de la bouche de Dieu. « Va maintenant, dit un jour le Seigneur à Isaïe, grave cela sur une tablette en leur présence, et écris-le dans un livre, afin que ce soit un témoignage pour les jours à venir, à perpétuité » (2). Et le Seigneur en dit autant à Jérémie, à Ezéchiel, à Habacuc, à Daniel (3).

Le passage le plus remarquable à cet égard est certainement le chapitre XXXVI de Jérémie, qui débute ainsi: « La quatrième année de Joakim, fils de Josias, roi de Juda, la parole de Yahvé(h) fut adressée à Jérémie de la

(1) Voir Isaïe, VI; Jérémie, I; Ezéchiel, II; Jonas, I, etc.

(2) Isaïe XXX, 8; cf. VIII, 1.

(3) Jérémie, XXX, 1-2; XXXVI, 1-32, etc.; Ezéchiel, XXIV, 2, etc.; Habacuc, II, 2; Daniel, VIII, 26; XII, 4.

part de Yahvé(h) en ces termes: Prends un volume, et tu y écriras toutes les paroles que je t'ai dites contre Israël, contre Juda et contre toutes les nations depuis que je t'ai parlé, depuis les jours de Josias jusqu'aujourd'hui ». En conséquence, Jérémie appelle Baruch, son secrétaire, « et Baruch écrivit de la bouche (c'est-à-dire sous la dictée) de Jérémie, dans le volume, toutes les paroles que Yahvé(h) lui avait dites ». On sait la suite de l'histoire. Par ordre de Jérémie, les paroles de Yahvé(h) contenues dans le livre sont lues dans le temple devant tout le peuple, puis devant les officiers du roi, enfin devant le roi Joakim qui, transporté de colère, coupe le livre et le jette au feu. Mais de nouveau « la parole de Yahvé(h) fut adressée à Jérémie, après que le roi eut brûlé le volume et les paroles que Baruch avait écrites sous la dictée de Jérémie, en ces termes: Va prendre un autre volume, et tu y écriras toutes les premières paroles qui étaient dans le premier volume que Joakim, roi de Juda, a brûlé ». Et c'est ce qui fut fait: « Jérémie prit donc un autre volume et le donna à Baruch, fils de Nérias, son secrétaire; et Baruch y écrivit, sous la dictée de Jérémie, toutes les paroles du livre que Joakim, roi de Juda, avait brûlé, et beaucoup d'autres paroles semblables y furent ajoutées ». Le lecteur attentif qui parcourra tout ce chapitre remarquera que les paroles écrites dans le livre sont appelées encore ici « les paroles de Yahvé(h) », et cela par Dieu lui-même comme par Jérémie.

Troisièmement les écrit des nabis, toutes les collections des prophéties ont manifestement pour but de diriger, d'éclairer le peuple de Dieu, de lui servir de norme dans ses croyances et dans sa conduite pratique; ils doivent dans l'intention de Dieu et des prophètes être acceptés de tous comme la règle de la foi et des mœurs, c'est-à-dire qu'ils font loi et sont donc régulateurs ou canoniques au sens actif du mot.

Mais se donnent-ils en même temps pour des livres écrits sous le souffle divin, pour des livres vraiment ins-

pirés? Nous répétons ici ce que nous avons dit plus haut pour Moïse. L'idée du livre écrit sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, sans être formellement et clairement exprimée dans les prophètes, s'y trouve pourtant en germe (1). Beaucoup de passages nous le font entendre. Le nabi, en effet, c'est l'homme qui est sous l'action de l'Esprit quand il s'acquitte de sa mission:

« Pour moi, dit Michée, je suis rempli de force,
De l'Esprit de Yahvé(h),
De jugement et de courage,
Pour dénoncer à Jacob son crime,
Et à Israël son péché (2). »

Le peuple n'ignore pas ce fait, et quand refusant d'obéir, il accable de sarcasmes le prophète, il l'appelle encore l'homme inspiré de l'Esprit :

« Le prophète est fou, l'homme de l'Esprit est en délire (3). »

Quand nos prophètes parlent, c'est Dieu qui parle par leur bouche, ils sont la bouche même de Dieu. Le Seigneur veut faire de Jérémie son prophète; celui-ci résiste: « Alors je dis: Ah! Seigneur Yahvé(h), je ne sais point parler, car je suis un enfant. Et Yahvé(h) me répondit: Ne dis pas: Je suis un enfant.... Puis Yahvé(h) étendit sa main et toucha ma bouche, et Yahvé(h) me dit: Voici que je mets mes paroles dans ta bouche (4). »

Ailleurs le Seigneur lui dit: « Voici que je fais de ma parole dans ta bouche un feu », ou encore: « Tu seras ma bouche (5). »

(1) Le R. P. Pesch, p. 386, est sur ce point plus affirmatif que je n'oserais l'être. Il dit: « Tria hæc: quod liber a propheta prodiit, quod ex voluntate Dei scriptus est, quod sententiæ ejus sunt divinæ auctoritatis, tria hæc sufficiunt, ut liber iste recte dicatur sacer et a Deo inspiratus. »

(2) Michée, III, 8.

(3) Osée, IX, 7.

(4) Jérémie. I, 5-9.

(5) Jérémie, V, 14; XV, 19, cf. 16. Item, cf. Exode, IV, 14-16.

Or, si le prophète, quand il parle, est l'organe de Dieu, l'instrument dont il se sert, pourquoi n'en serait-il pas ainsi, quand, au lieu de prononcer de vive voix les paroles de Dieu, il les écrit? Et peut-être la pensée de Zacharie va-t-elle jusque là, peut-être songe-t-il aux écrits des prophètes non moins qu'à leurs discours, quand, se plaignant des infidélités du peuple, il dit: « Ils ont rendu leur cœur tel que le diamant, pour ne pas entendre la loi et les paroles que Yahvé(h) des armées leur adressait par son Esprit, par la bouche des anciens prophètes [1] ».

Le fait est que les écrits des prophètes, comme ceux de Moïse, sont tenus pour les paroles de Dieu. Jamais le prophète ne permet que l'on doute de la vérité de ses paroles; Dieu les prend à sa charge et il menace quiconque y voudrait contredire. Voici comment il parle à Jérémie, par exemple.

« Depuis le jour où vos pères sont sortis d'Egypte
[jusqu'à ce jour,
Je vous ai envoyé tous mes serviteurs les prophètes,
Les envoyant chaque jour dès le matin;
Mais ils ne m'ont pas écouté,
Ils n'ont pas prêté l'oreille;
Ils ont raidi leur cou,
Il ont fait pis que leurs pères.
Dis-leur toutes ces choses, ils ne t'écouteront pas;
Crie à leurs oreilles, ils ne te répondront pas.
Alors tu diras d'eux:
C'est la nation qui n'a pas obéi à la voix de Yahvé(h)
[son Dieu,
Et ne s'est pas laissé instruire;
La fidélité a péri;
Elle a disparu de sa bouche [2] ».

[1] Zacharie, VII, 12.
[2] Iérémie, VII, 25-28.

Et ainsi un examen attentif des livres des prophètes nous amène, comme plus haut pour les livres de Moïse, à cette conclusion qu'ils étaient bien donnés par leurs auteurs et regardés en fait par le peuple, nonobstant ses fréquentes désobéissances, comme des livres sacrés et divins. Ces derniers mots pourtant, livres *sacrés*, livres *divins*, n'ont pas encore été employés, bien que nous ayons rencontré souvent l'expression de *paroles de Dieu*.

*
* *

Il serait difficile de faire la même démonstration pour nos livres historiques et sapientiaux, de trouver dans leur documentation même et dans leur mode de rédaction, la preuve qu'ils veulent être eux aussi des livres divins, ou autrement la parole de Dieu; et la raison en est bien simple. Quand Moïse et les prophètes, obéissant aux ordres du Seigneur, saisissent le calame, c'est pour nous raconter leurs visions, leurs entretiens avec Dieu ou avec les anges, relater les préceptes, les lois, qu'ils doivent de la part de Dieu transmettre et imposer à la communauté religieuse; par conséquent leurs récits ont constamment un caractère surnaturel qu'ils tiennent de leur objet ou à tout le moins de leur origine. Or, rarement il en est ainsi de nos livres sapientiaux ou historiques.

Les Proverbes, l'Ecclésiaste, la Sagesse, l'Ecclésiastique, se composent le plus souvent de sentences détachées, remplies du sel de la sagesse antique, disons mieux, du sel de la sagesse divine, que Dieu sans aucun doute, sous l'inspiration de son divin Esprit, a fait collectionner et écrire par les auteurs sacrés; mais nulle part nous ne voyons ceux-ci entrer en communication avec le monde surnaturel à la façon des prophètes, pour nous en rapporter les dires du Seigneur. Ce qu'ils savent, ce qu'ils disent, ils semblent l'avoir appris uniquement par l'étude et l'observation personnelle; et, si intime, si pénétrante

qu'ait pu être en eux l'action inspiratrice, nulle part, ou, si c'est trop m'aventurer, bien rarement on en rencontrera des marques sensibles, des indices certains.

Ainsi en est-il, au fond, du Cantique des Cantiques. Si chaud que soit le souffle d'amour qui passe à travers ses pages, rien ne prouve à la simple lecture que ce souffle est divin plutôt qu'humain.

Dans Job, nous voyons bien apparaître l'intervention de Dieu, et l'on nous rapporte même ses discours, mais le livre entier se composant de longues dissertations débitées à tour de rôle par une série de cinq ou six personnages, on a l'impression que Dieu lui-même apparaît là comme un des acteurs du drame imaginé par l'auteur pour y encadrer la doctrine qui se dégage de la très véridique histoire de Job.

Même les Psaumes, il est très rare qu'ils se donnent, s'affichent, si je puis ainsi dire, comme des compositions faites par ordre de Dieu, inspirées par son Esprit. La plupart du temps on voit simplement l'homme qui parle à Dieu, le supplie, le remercie, l'adore.

A plus forte raison dirons-nous la même chose de nos livres historiques. Sans doute on y trouve souvent le récit d'interventions divines, ou encore l'histoire des délégués de Dieu, des voyants, des nabis, et par là nous apprenons à connaître mieux les divers modes d'action de l'Esprit sur l'homme inspiré pour agir, parler, écrire. Mais le récit lui-même de tous ces faits, et encore plus le récit des vertus ordinaires, des actes de courage militaire, des drames de la passion ou du vice, tout cela peut parfaitement convenir au cadre où se meut le commun des historiens. Loin même que les historiens sacrés se proclament en communication avec Dieu, nous dénoncent son concours, souvent au contraire ils font tout bonnement appel à leurs documents qu'ils compulsent et exploitent, comme s'ils n'étaient que des écrivains profanes.

Tels les auteurs des Rois, des Paralipomènes, du II des Machabées.

Mais si nos livres sapientiaux et historiques ne laissent point transpirer à travers leur rédaction le caractère de livres inspirés, nous avons d'autres moyens de les reconaître pour tels.

Nous savons d'abord que chez les Juifs — je parle en ce moment des protocanoniques — on les a toujours attribués à ceux que l'on appelait prophètes ou nabis, représentants et intermédiaires du Seigneur près de son peuple. Plusieurs même de ces livres ont été groupés sous le titre commun de *Prophètes premiers*, c'est à savoir Josué, les Juges, Samuel, les Rois. Et c'est là un indice grave qu'on les tenait pour des livres inspirés.

Une autre raison, et celle-là décisive en faveur du caractère inspiré de nos sapientiaux et historiques, c'est qu'ils ont été joints aux autres et ont formé avec eux une collection séparée, distincte de toute autre, la collection des livres que l'on tenait pour paroles de Dieu.

Nous avons remarqué ci-dessus que Moïse avait remis son livre aux prêtres et l'avait fait déposer près de l'arche. Josué écrivit dans ce même livre le formulaire de l'alliance qu'il fit renouveler au peuple avant de mourir. Samuel aussi écrivit la charte de la royauté, sinon à la suite sur ce même libre, du moins sur un livre qui fut aussi déposé devant Yahvé(h). Voilà certainement une première collection de textes qui n'entendent pas être confondus avec des textes profanes.

Or, nous voyons par la suite que cette collection sacrée fut continuée, et que nos livres sapientiaux et historiques y prirent rang.

Ezéchias fit recuellir par ses gens des proverbes de Salomon (1); il fit exécuter en l'honneur de Yahvé h) des

(1) Proverbes, XXV, 1.

cantiques de David et d'Asaph (1), preuve que l'on avait donc réuni des écrits de David et de Salomon. On juge encore par les citations ou par les emprunts que nos auteurs sacrés se font les uns aux autres, qu'ils avaient entre les mains les écrits de leurs prédécesseurs. Daniel cite expressément et nommément Jérémie (2). Quiconque a lu les Rois, les Paralipomènes, ne saurait douter, en voyant le nombre de sources invoquées, les noms et qualités de ceux qui sont donnés comme auteurs de ces anciennes Annales, que l'on collectionait avec le plus grand soin tous les écrits des nabis.

Quand Esdras revient d'exil, il lit au peuple la Tôrâ(h) de Moïse, dont le souvenir était toujours resté vivant dans la mémoire des exilés comme dans celle de leurs ancêtres (3); et ce serait même là toute une histoire à raconter (4). Mais il y a plus. D'après la seconde lettre placée en tête du second livre des Machabées, Néhémie, à cette même époque, fondait une bibliothèque et y collectionnait τὰ περὶ τῶν βασιλέων, ce qui concerne les rois, à savoir probablement les livres de Josué, Juges, Samuel et Melâkîm; τὰ περὶ τῶν προφητῶν, les Prophètes; τὰ τοῦ Δαυίδ, les Psaumes davidiques; ἐπιστολὰς βασιλέων περὶ ἀναθεμάτων, ce qui doit être, selon la très ingénieuse reconstruction du texte original proposée par Riessler, la traduction défectueuse de sifrê(i) malki shelômô(h) livres du roi Salomon, c'est-à-dire, sans doute, Proverbes et peut-être Cantique, sinon même Ecclésiaste. Le traducteur ayant lu sifrê(i) malkê(i) shelâmîm, shelâmîm *dons* pour shelômô(h) *Salomon*, a pensé aux dons offerts dans le temple περὶ ἀναθεμάτων (5). En ré-

(1) II, Par., XXIX, 30.

(2) Daniel, IX, 2.

(3) II. Esdras, VIII-X.

(4) Ce travail a été fait récemment par G. Hoberg: *Moses und der Pentateuch*, Fribourg-en-Brisgau, 1905. In-8° de-124 pages.

(5) Mach., II, 13. Voir Riessler sur ce passage dans la *Biblische Zeitschrift*, 1904, p. 27.

sumé nous aurions donc ceci: Esdras ayant proclamé la Loi (Pentateuque), Néhémie aurait de plus collectionné les Prophètes premiers, les Prophètes postérieurs, puis, sinon tous les Ketûbîm, au moins un certain nombre d'entre eux, tels que les Psaumes et les écrits de Salomon. Nous voilà bien près de ce que l'on appelle le canon d'Esdras; mais continuons.

L'auteur de l'Ecclésiastique, Jésus, fils de Sirach, le Jérosolymite, avait certainement entre les mains le Pentateuque, Josué, les Juges, Samuel, les Psaumes, les Melâkîm, les Proverbes, le Cantique des Cantiques, l'Ecclésiaste, Isaie, Jérémie et ses Lamentations, Ezéchiel, les douze petits Prophètes, Esdras, Néhémie; car il mettait évidemment tous ces livres à contribution, quand il célébrait, dans ses chapitres XLIV-XLIX, les louanges des personnages illustres de l'antiquité juive, rois, prophètes ou autres. En se reportant au texte hébreu récemment retrouvé, on verra de plus, au chapitre XLIX, verset 11, que le Siracide connaissait encore Job.

Et ainsi, sauf Daniel [1] et Esther, c'est toute la collection des protocanoniques qui est connu de notre auteur. Or il écrivait vers 290, ou selon une autre opinion, à notre avis plus probable, vers l'an. 200.

Son petit-fils, qui sur la terre d'Egypte le traduisait en grec l'an 132, nous parle dans son Prologue au livre de l'Ecclésiastique de trois classes de livres parfaitement connus de son grand-père, à savoir la *Loi,* les *Prophètes,* et les autres *Livres.* C'est exactement la division connue dans le Nouveau Testament, dans Josèphe et chez beaucoup de Pères, qui répartissaient tous les protocanoniques en trois classes: la Tôrâ(h), les Nebî'îm et les Ketûbîm, autrement dits la Loi, les Prophètes et les Livres (sacrés ou Hagiographes).

[1] Notons en ce qui concerne Daniel, que ce livre fut certainement connu de l'auteur du I Mach., comme on le voit *ibid.,* I, 57 et II, 59-60.

Voilà comment nous arrivons à savoir que dès le temps de l'ancienne loi les protocanoniques sapientiaux ou historiques, qui ne se révèlent pas d'eux-mêmes comme livres sacrés, étaient regardés pourtant, aussi bien que le Pentateuque et les collections prophétiques, comme des livres d'un caractère tout à fait à part, livres de nabis, d'hommes mus par l'Esprit, enfin livres qui sont parole de Dieu.

* *
*

A l'époque des Machabées, on leur donne pour la première fois — que l'on sache du moins d'après les documents — la qualification de livres *saints* et *sacrés*. Autrefois on disait indifféremment le livre de Moïse, écouter ou observer les paroles de Yahvé(h), ses lois, ses préceptes; maintenant l'on dit de plus, en parlant de la Tôrâ(h), « le livre sacré » τὴν ἱερὰν βίβλον (1), ou en parlant des livres en général « les livres saints » τὰ βιβλία τὰ ἅγια (2).

A cette même époque, si glorieuse par les luttes héroïques soutenues pour la défense de la foi, on voit mieux que jamais la place étonnante qu'occupaient les Livres Saints dans la vie du peuple juif. C'est la Loi qui règle tout: la religion, les droits et les devoirs civils, les mœurs, les coutumes. Lorsque Antiochus Epiphane tente de l'abolir, et par les promesses, les menaces, la violence, essaie d'introduire le culte et les pratiques du paganisme grec, il se heurte à une opposition, une résistance infrangible. Au nom de la Loi le peuple se soulève, les Assidéens se joignent aux Machabées et l'ère des batailles héroïques est ouverte. Sous Judas Machabée, avant d'engager l'action, on déploie le livre de la Loi devant le Seigneur, comme pour lui rappeler ses propres engagements vis-à-vis de son peuple (3); devant les combattants on donne lecture

(1) II Mach., VIII, 23.
(2) I Mach., XII, 9.
(3) I Mach., III, 48.

« du livre sacré » (1); pour encourager les soldats, on leur « cite la Loi et les Prophètes » (2); que si plus tard, sous Jonathas, on fait alliance avec Sparte, on déclare qu'en renouvelant l'amitié et la fraternité avec les Spartiates, on ne cherche pas une consolation, « les Livres Saints » suffisant par eux-mêmes à consoler les Juifs (3). Enfin, s'il faut mourir pour la défense directe du livre sacré lui-même, le Juif fidèle n'hésite pas à donner son sang et sa vie. On le vit bien sous Antiochus Epiphane; car alors « celui chez qui l'on trouvait le livre de l'alliance et quiconque montrait de l'attachement à la loi était mis à mort en vertu de l'édit du roi (4). Et nous savons que beaucoup moururent plutôt que de profaner la sainte alliance (5). C'est là la preuve la plus évidente que le peuple juif tenait sa Tôrâ(h) pour un livre non seulement saint, sacré, mais divin, bien que le mot n'ait pas encore été prononcé, car on ne meurt pas pour sauvegarder le respect dû au livre d'un homme, cet homme fût-il le premier des sages.

L'héroïsme des Juifs pour la défense de leurs livres sacrés ne put empêcher que, sous le feu de la persécution, beaucoup d'exemplaires ne se perdissent. Mais à peine Judas Machabée eût-il par de brillantes victoires reconquis un peu de liberté, qu'aussitôt il en profita pour réunir, collectioner, et sans doute aussi faire transcrire à nouveau les Livres sacrés; car déjà, dans la lettre qu'ils adressèrent, entre 164 et 160, à leurs frères d'Egypte, les Juifs de Jérusalem et de Judée purent en offrir des exemplaires (6).

(1) I Mach., III, 56; II Mach., VIII, 23.
(2) II Mach., XV, 9.
(3) I Mach., XII, 9.
(4) I Mach., I, 60.
(5) I Mach., I, 65-66.
(6) II Mach., II, 14-15.

* *
*

Là s'arrêtent les renseignements que nous fournit l'Ancien Testament lui-même sur l'histoire et la nature des livres inspirés. Or, il en est sept, comme on aura pu le remarquer, qui ne semblent pas avoir été désignés jusqu'ici parmi les livres réputés sacrés, ni parmi les livres du fameux canon esdrinien comprenant la Tôrâ(h), les Nebî'îm et les Ketûbîm; c'est à savoir: Tobie, Judith, Sagesse, Ecclésiastique, Baruch, I et II des Machabées, en un mot, les sept dits deutérocanoniques dans l'Eglise chrétienne.

Il n'y a pas lieu de s'en étonner pour les deux livres des Machabées, puisqu'ils n'existaient pas à l'époque où l'on groupait en trois classes les livres du canon ancien. Ils parurent aux environs de l'an 100 avant Jésus-Christ, racontant l'histoire encore toute fraîche des héros Asmonéens. On ne saurait dire quels en sont les auteurs. Les hommes « de l'Esprit » qui les écrivirent, n'ont sans doute pas joué près de leurs concitoyens le rôle social des nabis d'autrefois, rôle qui les mettait immédiatement en évidence devant les chefs et devant le peuple; de là vient que leurs personnes et peut-être leurs œuvres n'ont jamais été connus, à ce qu'il semble, de la masse du peuple juif. On retrouvera pourtant leurs écrits à l'époque chrétienne dans les collections bibliques des Juifs hellènes, et l'on saura, dans l'Eglise au moins, qu'ils doivent être comptés parmi les livres inspirés.

La Sagesse, écrite en Egypte, l'Ecclésiastique composé sans doute à Jérusalem, puis, peu après, traduit de l'hébreu en grec sur la terre d'Egypte, sont également venus à des époques tardives, aux environs de l'an 200, peu avant la guerre des Machabées. Mais leurs auteurs non plus ne semblent avoir joué aucun rôle social brillant qui signalât leurs personnes et leurs écrits à l'attention du grand public. D'autre part, nul nabi célèbre ne parut à

cette époque, qui pût donner crédit à la valeur canonique ou inspirée de ces deux livres. Par trois fois, l'auteur du premier livre des Machabées se plaint de cette absence de tout nabi en Israël, d'où il résulte que l'on se trouve contraint de renvoyer la solution de certaines questions religieuses « jusqu'à ce que vienne un prophète » (1). Le dernier qu'eussent vu les Juifs était Malachie, qui vivait à l'époque d'Esdras-Néhémie, entre 400 et 450.

Tobie, Judith et Baruch ont, au contraire, paru en pleine époque prophétique; ils sont antérieurs à Esdras et Néhémie qui collectionnèrent les Livres Saints longtemps après la fin de la captivité, et auxquels on attribue avec la plus grande vraisemblance le canon des vingt-deux livres, c'est-à-dire des protocanoniques. Comment donc se fait-il que ces trois livres ne soient pas entrés dans le canon dès cette époque? Nous croyons simplement qu'Esdras et Néhémie ne les ont pas connus. Mais comment ne les ont-ils pas connus?

En ce concerne Tobie et Judith, on peut en donner une explication assez plausible. Tobie dut être écrit parmi les Israélites de Ninive et sans doute il ne fut rapporté d'Assyrie en Palestine que fort tard. Judith au contraire, selon toute vraisemblance, a bien été composé sur la terre d'Israël, mais à l'époque de la captivité de Ninive, quand le royaume du Nord alors dispersé ne gardait plus qu'un faible rayon de vie religieuse, et quand Juda lui-même allait succomber ou venait de succomber à son tour. Ce document n'aurait donc eu que fort peu de publicité et il aura échappé aux recherches des deux grands restaurateurs du culte à Jérusalem.

(1) I Mach. IV, 46; IX, 27; XIV, 41. (A comparer avec ce que dit Josèphe, Contra Apion., I, 8). Zorobabel, au retour de la captivité, avait éprouvé la même difficulté, comme on peut le voir dans Esdras, II, 63 et Néhémie, VII, 65.

Ils ont dû ignorer évidemment aussi le livre de Baruch, bien que cette fois il soit difficile de se l'expliquer. On peut dire, il est vrai, que le livre de Baruch a été composé hors de Palestine, en Babylonie, et que la lettre de Jérémie mise en appendice était aussi une lettre adressée aux captifs de Babylone. Mais le livre de Baruch, comme nous l'apprend I, 1-14, fut envoyé aux Juifs de Jérusalem pour qu'ils en fissent lecture sur les ruines du temple. Il a dû par conséquent se conserver à Jérusalem, et dès lors on ne comprend pas comment ce document a pu passer inaperçu, quand on réunissait les Livres Saints à l'époque de la restauration.

Quoi qu'il en soit, une fois admis que pour une raison ou pour une autre les deutérocanoniques n'ont pu entrer dans la collection Esdras-Néhémie, que d'autre part, postérieurement aux deux grands restaurateurs du culte sacrée, il n'ont pu être authentiquement signalés au grand public comme livres inspirés, par suite du manque de tout prophète exerçant alors un rôle social manifestement divin, on conçoit que ces livres soient demeurés inconnus du moins de la masse des Juifs, et qu'il ait fallu attendre peut-être jusqu'à Jésus-Christ, pour les faire reconnaître enfin publiquement comme Écriture sacrée et canonique.

* *
*

Nous venons de parcourir l'histoire du livre inspiré à travers Israël, et, selon notre droit, nous avons utilisé à titre de documents historiques les Livres Saints eux-mêmes, et les seuls Livres Saints. Le R. P. Pesch va plus loin, il interroge les écrivains profanes du monde juif à l'époque de Jésus-Christ, au moyen âge et jusque dans les temps modernes, leur demandant quelle est leur pensée au sujet de l'inspiration. Ici il nous faut procéder avec discrétion, et notre intention n'est pas de suivre jusqu'au bout sur ce terrain notre savant guide. En matière dogmatique,

quand la loi ancienne est une fois périmée, le Juif n'a presque rien à nous apprendre; tout ce qu'il peut faire se réduit à construire avec les matériaux de l'Ancien Testament quelques édifices plus ou moins solides, plus ou moins harmonieux et toujours inachevés. Pourquoi? Parce que son dogme encore incomplet ne vit plus, ne se développe plus; il est figé. Depuis Esdras, ses vingt deux livres attendent toujours une conclusion, un couronnement, l'Evangile, et sans l'Evangile que le Juif repousse, le canon esdrinien ressemble à ces vieilles basiliques que l'on n'a jamais pu finir.

Philon lui-même, qui écrivait quand le judaïsme était encore la religion vivante et acceptée de Dieu, puisqu'il naquit une vingtaine d'années avant Jésus-Christ, Philon ne peut pas être consulté sans beaucoup de réserve sur la question d'inspiration. Vivant en Egypte, en plein milieu alexandrin, il examine les doctrines des philosophes grecs, approfondit leurs théories sur la divination, la nécromancie et autres manifestations préternaturelles. Préoccupé de montrer la supériorité des prophètes juifs sur les devins du paganisme, il étudie l'inspiration, les divers états de l'extase, et naturellement, dans ce travail de comparaison, mêle au vrai beaucoup de faux, qu'il tient soit de ses interprétations inexactes de l'Ecriture, soit des théories des philosophes alexandrins sur la divination. Retenons seulement ici les points suivants sur lesquels il n'y a pas à s'égarer.

1. On admet que Philon a cité dans ses œuvres: le Pentateuque, Josué, les Juges, Samuel, les Rois, les Paralipomènes, Esdras, Job, les Psaumes, les Proverbes, Isaïe, Jérémie, Jonas, Osée, Zacharie. Manquent seulement des 22 livres du canon palestinien, Ezéchiel, Daniel, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques et Esther; on ne prétend pas pour cela qu'il n'ait pas connu ces derniers livres.

2. Il est douteux au contraire qu'il ait connu, du moins

à titre de livres inspirés, nos sept deutérocanoniques; sur ce point, que ne touche pas le P. Pesch, les avis sont partagés.

3. Quand Philon parle des livres de l'Ecriture, il les appelle *les Livres sacrés, les Ecritures sacrées, les Lettres sacrées:* αἱ ἱεραὶ βίβλοι, αἱ ἱεραὶ γραφαί, τὰ ἱερὰ γράμματα.

4. Leurs auteurs sont appelés prophètes, et Dieu parle par leur bouche, il sont la bouche de Dieu.

5. L'état dans lequel se trouve le prophète, quand Dieu parle ainsi par sa bouche, est appelée ἐπιθείασις, ἐνθουσιασμός, ἐπίπνοια, inspiration, et plus souvent ἔκστασις, extase, ce qui n'est pas un terme exact pour rendre inspiration (1).

Plus sûr pour nous est l'écrivain Josèphe qui a vécu en pleine Palestine, à l'époque même des Apôtres, et nous a laissé, parlant en simple historien, un témoignage à jamais célèbre concernant les croyances juives de son temps sur les livres de l'Ancien Testament. Bien qu'il soit très connu, nous ne pouvons nous dispenser de citer ici ce passage, et nous le rapporterons en entier.

Il est pris du traité contre Apion. Josèphe vient de dire (2) qu'il n'appartient pas à tous chez les Juifs de composer certains écrits, « mais seulement aux prophètes qui ont connu par inspiration divine les choses les plus élevées et les plus anciennes »: ἀλλὰ μόνων τῶν προφητῶν τὰ μὲν ἀνωτάτω καὶ τὰ παλαιότατα κατὰ τὴν ἐπίπνοιαν τὴν ἀπὸ τοῦ θεοῦ μαθόντων. Puis il continue:

« Il n'existe pas chez nous une multitude innombrable de livres discordants et contradictoires, mais il y en a seulement vingt-deux qui embrassent l'histoire de tous

(1) Sur tous ces points de l'œuvre de Philon, outre Pesch, p. 16-24, on peut consulter: Cornely, *Introd.*, t. I, n. 27, p. 36-37. — Ryle, *The Canon of the Old Testament*, Londres, 1899, p. 158-161. — Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, Leipzig, 1898, t. III, p. 346-347 et spécialement note 17. — G. Wildeboer, *The Origin of the Canon of the Old Testament* (traduit du hollandais par B. W. Bacon). Londres, 1895, p. 36-37.

(2) Josèphe, *Contra Apionem*, I, 7.

les temps et qui sont justement regardés comme divins. Parmi ces livres, cinq sont de Moïse, qui contiennent les lois et l'histoire de l'humanité depuis la création jusqu'à la mort même de Moïse, ce qui comprend un espace de temps de près de trois mille ans. Depuis la mort de Moïse jusqu'au règne d'Artaxerxès, qui régna sur les Perses après Xerxès, les prophètes qui ont suivi Moïse ont raconté en treize livres les choses accomplies de leur temps. Les quatre autres livres contiennent des hymnes en l'honneur de Dieu et des préceptes de vie pour la conduite des hommes. Depuis Artaxerxès jusqu'à notre temps on a bien consigné par écrit chaque chose, mais ces livres n'ont pas acquis la même autorité que les précédents, parce que la succession des prophètes n'a pas été bien établie.

« Or, de quelle estime nous entourons nos livres, les faits mêmes le proclament. Car après tant de siècles écoulés, personne jusqu'ici n'a osé rien y ajouter, rien en retrancher, rien y changer. Tout au contraire, c'est comme un instinct inné chez tous les Juifs, dès la première enfance, de croire que ce sont là des préceptes de Dieu, d'y adhérer fermement, et, s'il le faut, volontiers pour eux de subir la mort. C'est pourquoi souvent l'on a vu des captifs en bon nombre supporter au milieu des théâtres les supplices, les genres de mort les plus variés plutôt que de rien admettre qui fût contraire aux lois (de Moïse dont il a parlé plus haut) ou aux autres écrits postérieurs. Quel est celui d'entre les Grecs qui en supporterait autant, qui voulût même subir le moindre dommage, quand même tous leurs écrits à eux seraient menacés de disparaître » (1).

Ce document mémorable appelle quelques réflexions que nous ferons aussi courtes que possible pour ne point dépasser les limites de notre cadre.

Premièrement, pour Josèphe, nos Livres Saints sont l'œuvre de nabis, de prophètes racontant les choses *qu'ils*

(1) Josèphe, *Contra Apionem*, I, 8.

ont connues par l'inspiration qui vient de Dieu. Cela correspond bien à l'idée que nous avons rencontrée dans les livres de l'Ancien Testament; le prophète y est appelé l'homme de l'Esprit. Ce qui est nouveau dans Josèphe, comme précédemment dans Philon, c'est le mot, l'idée *d'inspiration*, idée que pourtant le Nouveau Testament, comme on le verra plus tard, a exprimé avant Josèphe, bien que postérieurement à Philon.

De plus, Josèphe, selon le texte de l'édition Didot qui est conforme à Eusèbe, dit que les vingt-deux livres « *sont justement regardés comme divins* ». C'est la première fois que nous rencontrons l'épithète *divins* appliquée aux Livres Saints. Il est vrai que l'édition Niese, suivie par le R. P. Pesch, retranche simplement le mot θεῖα, d'où il suit que nous devrions traduire: *les vingt-deux livres auxquels nous croyons justement* (1). Mais si le mot est de trop, la chose reste, puisque pour Josèphe les vingt-deux livres sont le fruit de l'*inspiration divine*, *les préceptes de Dieu* pour lesquels on meurt, ou, comme il les appelle ailleurs, des *lettres sacrées* τῶν ἱερῶν γραμμάτων (2).

Secondement Josèphe connaît et suit la classification des Livres Saints en trois parties: Moïse ou *la Loi*, *les Prophètes* et *les autres* (Livres sacrés, Ketûbîm, Hagiographes). C'est la division que nous avons rencontrée dans le Prologue de l'Ecclésiastique, qui se trouve dans le nouveau Testament, chez beaucoup de Pères, et subsiste toujours dans les bibles hébraïques.

Troisièmement, Josèphe compte vingt-deux livres; c'est bien la numération juive traditionnelle, dans laquelle on fait entrer tous les protocanoniques de l'Ancien Testament.

(1) L. R. P. Pesch eût bien fait de glisser une petite note critique au sujet de cette variante importante qu'il ne signale même pas. Sur l'état critique de la question, voir Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, t. II de 1898, p. 308-309 et t. I de 1901, p. 99.

(2) Antiq. jud. XX, xi, 2.

Les vingt-deux livres sont plus ordinairement répartis de la manière suivante:

5 pour la *Loi:* Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome.

8 pour les *Prophètes*, dont quatre pour les Prophètes *premiers:* Josué, Juges avec Ruth, Samuel, Melâkîm ; quatre pour les Prophètes *postérieurs:* Isaïe, Jérémie avec les Lamentations, Ezéchiel, les douze petits Prophètes.

9 pour les *Ketûbîm:* Psaumes, Proverbes, Job, Cantique, Ecclésiaste, Esther, Daniel, Esdras avec Néhémie, Chroniques ou Paralipomènes.

Josèphe est d'accord pour la Loi, où il compte aussi 5 livres. Mais au lieu de compter 8 Prophètes et 9 Ketûbîm, total 17, il compte 13 Prophètes et 4 Ketûbîm, total 17. Ses quatre Ketûbîm sont *les Hymnes*, c'est-à-dire les Psaumes, puis *les préceptes de vie,* c'est-à-dire Proverbes, Job (1) et Ecclésiaste. Donc ses treize Prophètes doivent comprendre avec les huit Prophètes de l'énumération usuelle les cinq autres Ketûbîm, à savoir Cantique, Esther, Daniel, Esdras avec Néhémie, et les Chroniques.

Quatrièmement, Josèphe affirme que les vingt-deux livres ont été reconnus d'une façon certaine par des prophètes ou nabis dont l'autorité est incontestée, et cela dès l'époque d'Artaxerxès, ce qui revient à dire dès l'époque d'Esdras et Néhémie. Or, effectivement Esdras et Néhémie firent connaître la Loi au Peuple et collectionnèrent des Livres Saints, concernant Rois, Prophètes, David, Salomon, comme nous l'avons expliqué d'après les livres d'Esdras et le second des Machabées.

(1) Job nous paraît mieux répondre au titre donné par Josèphe *préceptes de vie,* que le Cantique des Cantiques mis ici en place de Job par un certain nombre d'auteurs, tels que Cornely, *Introd.*, t. I, Paris 1885, p. 45 ; Loisy, *Histoire du Canon de l'Anc. Test.*, Paris, 1890, p. 14 ; Xavier Kœnig, *Essai sur la formation du Canon.* Paris, 1894, p. 66 ; Fracassini, *Le Origini del Vecchio Testamento,* dans *Rivista delle Scienze teologiche* avril 1906, p. 265. Cf. Pesch, p. 26 et 609-610.

Le R. P. Lagrange a-t-il tenu compte de ces données quand il appelait si hardiment « conception reconnue erronée l'existence du canon d'Esdras et de la grande synagogue, imposée par les Juifs à la crédulité de quelques docteurs chrétiens? » (1) Plus récemment, M. Fracassini, dont il sera question tout à l'heure, n'a pas craint non plus de prononcer *ore rotundo* que le canon esdrinien « est une importation protestante dans le champ de la théologie catholique, ou, si l'on veut, une création rabbinique du seizième siècle » (2). De ce que le Baba batra et le IV^e^ d'Esdras, qui tiennent aussi pour un canon esdrinien, sont le premier un livre talmudique et le second un apocryphe, il ne suit pas que tout y soit faux, ni surtout que nous devions oublier ce que rapportent Esdras, l'Ecclésiastique dans son Prologue et les chapitres XLIV-XLIX, le II des Machabées, et d'accord avec eux Josèphe. Tout cela est antérieur au seizième siècle et n'a rien de protestant.

Cinquièmement enfin, d'après Josèphe, en dehors des vingt-deux livres, et postérieurement à l'époque d'Artaxerxès, on en a bien écrit d'autres; mais ces livres ne jouissent pas de la même autorité, parce que la sanction de prophètes bien reconnus leur fait défaut (3). En parlant ainsi, il se peut bien, comme inclinent à le croire certains auteurs (4), que Josèphe ait pensé à l'un ou à l'autre de nos deutérocanoniques, par exemple, à la Sagesse, à l'Ecclésiastique, mieux

(1) *Revue Biblique*, 1899, p. 313.

(2) Ma basta, noi crediamo, l'esposizione della storia che abbiamo fatto, per dimostrare che una tale sentenza (« la sentenza della formazione e pubblicazione del Canone per opera di Esdra e della grande Sinagoga ») lungi dal rappresentare l'opinione comune della Chiesa, è un'importazione protestante nel campo della teologia cattolica, o se si vuole, una creazione rabbinica del sec. XVI ». M. Fracassini, *Le Origini del Vecchio Testamento*, dans *Rivista Storico-critica delle Scienze teologiche*, février 1906, p. 86-87. Cf. ibid., avril 1906, p. 265-266.

(3) Cette réflexion de Josèphe est à comparer avec I Mach., IV, 46; IX, 27; XIV, 41.

(4) Voir Cornely, Introd., t. I, p. 53-54; Pesch, p. 26.

encore aux Machabées. Toujours est-il qu'il avait entre les mains le I des Machabées, puisqu'il s'en sert évidemment pour écrire ses livres XII et XIII des Antiquités. Il en faudrait dire autant du II des Machabées, si l'apocryphe *IV Machabaeorum* ou *liber de rationis imperio*, qui utilise les récits du II Mach. c. VI et VII, était de Josèphe; mais on sait qu'il n'est pas de lui [1].

* *
*

Telle est donc en résumé l'histoire du livre inspiré chez les Juifs d'avant l'ère chrétienne. Nous nous sommes efforcé d'éviter toute vue personnelle, d'un caractère purement subjectif, afin que cette histoire reposât exclusivement sur les documents et sur le témoignage même des écrivains de l'Ancien Testament, ce qui est fort légitime comme procédé. Si l'on admet en effet la valeur historique de ces témoins, on ne saurait récuser la vérité des faits dont ils témoignent, et si les faits ont leur valeur, il est ultérieurement loisible au théologien de les prendre comme base de son argumentation, pour établir même historiquement l'existence de l'inspiration, sa nature, son étendue et l'inerrance qui lui est essentielle. Et c'est bien là la méthode que suit le R. P. Pesch dans la seconde partie de son travail, sans négliger pour cela, bien entendu, la méthode propre au théologien qui s'appuie sur l'autorité de l'Eglise [2].

Il arrive parfois que certains théologiens, quand ils prouvent par la méthode historique le fait de l'inspiration ou décrivent ses qualités diverses, font appel beaucoup plus au Nouveau Testament qu'à l'Ancien, et la raison en est tout simplement que l'Ancien Testament leur est d'ordi-

[1] Voir Schürer, Op. laud., t. I, p, 89; Kautzsch, *Die Apocryphen und Pseudepigraphen*, Tübingen, 1900, t. II, p. 150.

[2] Voir Pesch, p. 608-609.

naire moins connu, et puis que le Nouveau Testament est plus clair, plus à la portée de tous, plus efficace enfin. Mais ils se garderont bien assurément de nier le fait, l'existence de l'inspiration dans l'ancien Israël dès la plus haute antiquité, puisque, au contraire, ils la prouvent au moins par ce qu'on lit dans le Nouveau Testament.

Or voici que l'on est en train de nous changer tout cela, ou une bonne partie de tout cela. Le R. P. Pesch, qui imprimait son grand et bel ouvrage en 1905, n'a pas pu tenir compte des articles qui se publiaient au cours de la même année dans une revue italienne, la *Rivista Storico-critica delle Scienze Teologiche;* j'espère bien que dans sa seconde édition le savant théologien nous dira ce qu'il en pense. En attendant, je vais essayer d'en donner une idée à mes lecteurs.

Monsieur l'abbé Fracassini, ancien professeur à Pérouse, consulteur de la Commission biblique, a fait paraître dans la dite revue une étude qui a pour titre dans sa première partie: *L'Inspiration divine dans l'ancien Israël,* puis, à partir de l'époque d'Esdras: *L'inspiration divine dans le nouvel Israël* (1). C'est bien exactement le sujet que nous venons de traiter à la suite du R. P. Pesch; mais il s'en faut, je vous assure, que ce soit la même histoire, bien que nous ayons eu en main les mêmes documents.

Tout d'abord pour M. Fracassini, il n'existe pas dans nos Bibles un traître mot d'écrit inspiré qui soit dû à Moïse (2). Bien entendu, on ne nous dit pas la chose ainsi

(1) U. Fracassini, *L'Ispirazione divina nell'antico Israele (Rivista storico-critica delle Scienze Teologiche,* a. 1905, p. 1-9; 153-161; 305-327.) *L'ispirazione divina nel nuovo Israele. (Ibid.,* p. 561-573; 793-808.)

(2) C'est ce que le P. Billot appellerait une erreur grave dans la foi. Voir *De inspiratione sacræ Scripturæ,* 2e édition, Rome, 1906, p. 69-80, où l'on examine cette question: Utrum sine gravi errore in materia fidei dici possit Pentateuchum non fuisse scriptum a Moyse. Je suis heureux de voir ainsi confirmé par un éminent théologien ce que j'avais dit moi-même en 1898. *Etudes,* 5 nov., p. 304-305, et plus récemment, en 1901, *L'origine mosaïque du Pentateuque,* p. 34. (Paris, Bloud, collection *Science et Religion.*)

tout de go; on y met des formes, mais cela revient au même. Suivez ce petit discours et notez les mots que je souligne.

Il y a eu, nous dit-on, des personnes inspirées pour agir et pour parler; il y en a eu également d'inspirées pour écrire (Loc. cit., p. 1).

Histoire des premières personnes: Moïse, Elie, Elisée, etc. (p. 1-9 et p. 153-161).

« A l'époque la plus ancienne, les prophètes ont exercé leur mission *seulement* par l'action et la parole. Elie et *tant d'autres* prophètes dont on parle dans les livres historiques du Vieux Testament, *ne nous ont rien laissé par écrit, mais vers la moitié du VIII^e siècle commence une époque nouvelle*, celle de *la prophétie écrite* [1]. »

« *Il* (Amos) *fut le premier*, que l'on sache, *à porter le message* de Dieu à Israël non seulement par le moyen de la parole vivante, mais encore *par écrit,* peut-être sur des feuilles volantes, car son livre paraît en être une collection [2]. »

Furent également inspirés pour écrire: Osée, Isaïe, Jérémie, puis « le grand Anonyme » (avec a majuscule), qui prophétisa sur la fin de la captivité et dont les écrits nous sont parvenus joints à ceux d'Isaïe (p. 305-308).

Ces prophètes sont les continuateurs de Moïse, que l'on peut appeler le premier des prophètes. « Or Moïse a accompli son œuvre de libérateur *et de législateur*, de la

[1] Nell'epoca più antica i profeti hanno esercitato la loro missione soltanto coll'opera e colla parola. Elia e tanti altri profeti di cui si parla nei libri storici del Vecchio Testamento, non ci hanno lasciato niente in iscritto; ma circa la metà del secolo VIII comincia un'epoca nuova, quella della profezia scritta. (Fracassini, *op. cit.*, p. 305.)

[2] Egli (Amos fu il primo — per quanto si sappia — a portare il messaggio di Dio a Israele non col solo mezzo della parola viva, ma anche collo scritto, forse in fogli volanti, dei quali il suo libro sembra essere una raccolta. *(Ibid.)*

même manière que les prophètes ses successeurs, *par l'action et la parole vivante* [1]. »

C'est lui le fondateur de la *tora* (la loi), car il rendait *de vive voix* des *torot*, des décisions données *toties quoties* pour des cas particuliers (p. 310).

« Dans le Pentateuque trois lois — ou mieux collections de lois — *se disent* écrites sur l'ordre de Dieu par Moïse et promulguées solennellement par lui [2] ».

C'est d'abord le Décalogue. Mais le texte en a beaucoup varié. « C'est pourquoi il est impossible d'admettre que le Décalogue, si variable dans la forme et dans la substance, ait jamais constitué de lui-même un texte de loi canonique [3]. »

En second lieu vient le livre de l'Alliance contenue dans l'Exode XX, 22-XXIII. Mais « les raisons ne manquent pas de dire que son texte, comme celui du Décalogue, a subi des transformations successives dont on peut encore constater les traces [4] ».

Enfin il y a le livre de la Tora ou de la Loi qui comprendrait les chapitres XII-XXVI du Deutéronome (p. 311). C'est une édition augmentée du précédent, le livre de l'Alliance (p. 312). *On dit* bien, Deut. XXXVI, 26, que ce livre de la Tora a été placé dans l'arche avec le Décalogue, mais on ne trouve aucune trace de ce fait dans l'histoire jusqu'à Josias, encore moins de l'usage de lire publiquement la Tora tous les sept ans à la fête des Ta-

(1) Orbene, Mosè ha compito la sua opera di liberatore e legislatore, al pari dei profeti suoi successori, coll'azione e la viva voce (*Ibid.*, p. 309-310.)

(2) Nel Pentateuco tre leggi — meglio, collezioni di leggi si dicono scritte, per ordine di Dio, da Mosè e da lui solennemente promulgate (*Ibid.*, p. 311.)

(3) Dopo ciò è impossibile ammettere che il Decalogo, così variabile nella forma e nella sostanza, abbia mai costituito da sè un testo di legge canonico. (*Ibid.*)

(4) Non mancano delle ragioni per dire che il suo testo, come quello del Decalogo, ha subito successive trasformazioni, delle quali si possono ancora constatare le traccie. (*Ibid.*)

bernacles. — M. Fracassini veut-il par de telles réflexions nous faire entendre que le texte de Deut. XXXVI, 26 est mensonger? C'est ce qui semble résulter du raisonnement. Mais continuons avec le même auteur.

« *Au contraire il semble que les prophètes jusqu'à Jérémie, n'ont connu aucune loi, spécialement dans le genre du Décalogue et de la loi deutéronomique, dont on reconnût universellement l'origine mosaïque et l'autorité canonique* (1). »

Du reste, nous dit-on, qu'il n'y ait eu aucune loi canonique de cette sorte au temps des prophètes, c'est ce qu'on pourrait prouver par la découverte qui fut faite, selon le IV Reg. XXII et XXIII, d'un livre de la Loi (p. 313).

Ici je ferai remarquer à mes lecteurs que cette loi, découverte au temps de Josias, est justement appelée *la loi de Moïse* au livre IV des Rois XXIII, 25, et *le livre de la loi par la main de Moïse* au livre II des Paralipomènes XXXIV, 14 et XXXV, 6, 12. Pourtant la découverte de cette loi de Moïse prouverait bien d'après M. Fracassini, qu'il n'y avait jamais eu jusque là de loi de Moïse. Faudrait-il donc admettre que la loi de Moïse trouvée dans le temple venait d'être, non pas découverte, mais inventée? La nuance eût valu d'être notée. Je sais bien que la critique indépendante ne recule pas devant cette conséquence; elle ne craint pas de faire de notre Pentateuque la plus formidable mystification littéraire et religieuse qui ait jamais été commise; mais M. Fracassini admettrait-il une telle conséquence? Voyons la fin.

L'article continue et s'achève par l'histoire de cette loi trouvée dans le temple. Elle ne se composait alors que d'une partie du Deutéronome; mais au temps de Jérémie elle se modifia et s'accrut. Durant l'exil, sous l'active col-

(1) Invece pare che i profeti, fino a Geremia, non abbiano conosciuto alcuna legge, specialmente del genere del Decalogo e della Legge deuteronomica, di cui fosse universalmente riconosciuta l'origine mosaica e l'autorità canonica. (*Ibid.*, 312.)

laboration d'Ezéchiel et des prêtres, on pourvut notre partie de Deutéronome d'une préface, puis d'une conclusion historique, et cela fit notre Deutéronome. Après, on joignit ce Deutéronome à de vieux documents, on les arrangea de façon à les faire cadrer avec le Deutéronome, sans que personne s'aperçût de tout ce tripotage. Ezéchiel encore, mais surtout les prêtres, élaborèrent ensuite une multitude de petites *torot* ou prescriptions, qu'ils eurent soin de mettre sous le nom de Moïse, par la formule bien connue: « Haec dixit Dominus ad Moysen ». Et ainsi la chose passait bien plus facilement.

Enfin, je n'insiste pas davantage; le lecteur connaît sans doute toute cette histoire de brigands, qui depuis Helcias, l'inventeur de la Tôrâ(h) deutéronomique jusqu'à Jérémie, puis Ezéchiel, puis Esdras, puis Néhémie, puis enfin d'autres personnages plus obscurs, fabriquent de faux papiers qu'ils mettent sous le nom de Moïse et le présentent un jour au bon peuple, en lui disant: Tu sais, peuple, voilà la loi que Moïse a reçue sur la montagne du Sinaï et dans le désert de Pharan, la loi qui n'a cessé de régir tes pères et que tu observes toi-même depuis toujours. Tu n'en savais rien? Eh bien! maintenant tu le sauras. Garde-toi bien de la violer jamais, si tu ne veux pas que tes malheurs recommencent; car c'est pour l'avoir méconnue que tes pères ont pâti depuis Moïse jusqu'à ce jour (1).

Quand l'article que nous venons de résumer arriva à la douane, je veux dire chez le Révérendissime P. Le-

(1) Depuis que cette page a été écrite, la *Commission Biblique*, par une réponse en date du 27 juin 1906, qui fut approuvée par le Souverain Pontife, a déclaré que le Pentateuque est bien en substance l'œuvre de Moïse. Plus récemment encore, avec l'autorité qui appartient au Pontife Romain, sa Sainteté Pie X, dans l'admirable et providentielle Encyclique *Pascendi dominici gregis*, en date du 8 septembre 1907, a flagellé, comme il convient, cette critique documentaire qui est bien — on peut le dire cette fois — *un'importazione protestante nel campo della teologia cattolica*. Cf. supra, p. 36.

pidi, maître du Sacré Palais, celui-ci, qui doit avoir pourtant bien d'autres occupations que celle de lire de la copie, s'aperçut qu'on en disait de très fortes. Il réclama, il demanda des corrections. Quelles corrections? La revue n'en dit rien. Quoi qu'il en soit, l'article de M. Fracassini parut dans le numéro de mai. Mais Monseigneur Lepidi, qui évidemment avait été mécontent, veillait; les corrections ne le satisfirent pas, et il dut le faire savoir, car la revue mettait en tête du fascicule suivant (juin, p. 377) la petite note que voici: « Par une erreur qui n'est pas imputable à la Direction, dans le fascicule 5 (de mai) pages 312 et 313, deux corrections désirées par le Révérendissime Père Lepidi, maître du Sacré Palais, n'ont pas été bien faites. Nous nous faisons donc un devoir d'en avertir loyalement nos lecteurs ([1]). » J'ignore si le Révérendissime P. Lepidi fut satisfait de cette note; mais les lecteurs qui sont parfois trop curieux ne le seront certainement pas. Ils voudraient savoir, par exemple, quelles étaient les observations faites par le maître du Sacré Palais, quelles corrections devaient être faites et ne le furent pas bien « non furono ben eseguite », et puis encore.... mais, je l'ai déjà dit, il ne faut pas être si curieux. Les lecteurs sages se contenteront de retenir que la doctrine de M. Fracassini n'a pas été trouvée exacte par le maître du Sacré Palais, et nul théologien n'en sera étonné.

Dans les fascicules de septembre, p. 561-573, et de décembre, p. 793-808, le même écrivain publie la seconde partie de son travail: « L'Inspiration divine dans le nouvel Israël », c'est-à-dire dans les temps qui suivirent l'époque d'Esdras-Néhémie jusqu'à Jésus-Christ. De fait dans ces derniers articles, il ne s'agit plus guère de la question

([1]) Per un errore, del quale la Direzione non ha colpa, nel fascicolo 5, pagine 312 e 313, non furono ben eseguite due correzioni, desiderate dal Rmo P. Lepidi, Maestro del Sacro Palazzo. Ci facciamo quindi un dovere avvertirne lealmente i nostri lettori. *(Loco cit.)*

d'inspiration, si ce n'est peut-être qu'on en ébranle fortement les assises, en nous contant une histoire de la littérature hébraïque post-esdrinienne, tout entière composée selon les mêmes principes de la critique indépendante. L'impression déplorable que l'on éprouve en lisant ces pages, ne fait que s'augmenter si l'on se reporte ensuite au nouveau travail entrepris par M. Fracassini sur les origines du canon de l'Ancien Testament (1).

Qui donc prétendait qu'il est parfaitement inoffensif au point de vue de l'inspiration des Livres Saints, de changer les noms des auteurs sacrés, la date de leurs écrits, le mode de leur composition? Le fait est pourtant que si M. Fracassini a raison, les théologiens sont dans une erreur complète quand ils nous prouvent l'existence de l'inspiration ou expliquent sa nature, en partant de faits qui selon notre critique sont purement controuvés.

Le R. P. Pesch nous dit, par exemple, et avec une belle assurance, après avoir cité le Pentateuque, Josué, les Rois: « His igitur manifestum est iam antiquis temporibus populum iudaicum suos habuisse libros sacros, qui speciali modo ad Deum referebantur. Nam non *Moyses* tantum, sed etiam *Josue* et *Samuel Spiritu Dei repleti* erant et loquebantur et *scribebant* » (2).

Comme on voit bien, mon Révérend Père, que vous n'êtes pas au courant de la critique! Lisez M. Fracassini, et vous apprendrez que ni Moïse, ni Josué, ni Samuel, n'ont jamais écrit sous l'inspiration du Saint-Esprit.

Vous nous dites encore, en vous appuyant sur le livre des Rois, que David a écrit mu par l'Esprit de Dieu, et Salomon encore (3). Vous invoquez même (4) le Nouveau Testament, et les paroles du Christ, et celles de saint

(1) Toujours dans la *Rivista delle Scienze teologiche*, 1906, p. 81-99; 249-268..

(2) Pesch, p. 12.

(3) Pesch, p. 12-13.

(4) Pesch, p. 388-389.

Pierre (Mathieu, XXII, 41 sqq.; Jean, V, 45 sqq.; Actes, I, 16; II, 30 sq., etc.), pour prouver quoi? Que Moïse et David ont été inspirés pour écrire, et qu'ils ont écrit effectivement sous le souffle de l'inspiration divine. Eh bien! vous vous trompez avec le Nouveau Testament comme avec l'Ancien, avec saint Pierre comme avec Jésus-Christ — Dieu me pardonne! — car la critique vous le dit par la bouche de M. Fracassini, ni Moïse, ni Josué, ni Samuel, ni David, ni Salomon n'ont rien écrit d'inspiré. L'inspiration pour écrire n'a commencé, vous l'avez entendu, que vers la moité du VIII[e] siècle. Et encore je vous assure que même à partir de cette époque ce ne fut pas brillant. En effet, le peuple juif ne commença qu'à partir d'Esdras, et même plus tard, à s'apercevoir qu'il avait un Pentateuque tout frais émoulu, puis, à partir du III[e] siècle, qu'il avait aussi des écrits de prophètes qu'on venait de réunir artificiellement sous des noms retentissants de quelques anciens nabis plus célèbres, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, ou de répartir par groupes en harmonie avec des nombres sacrés, par exemple, le nombre douze, qui donna l'idée de douze petits Prophètes (1).

Mais c'est assez; le lecteur a déjà compris que les doctes pages du R. P. Pesch sur l'histoire de l'inspiration dans l'Ancien Testament viennent à propos pour redresser les erreurs de notre temps.

(1) Fracassini, *Rivista Storico-critica delle Scienze teologiche*, a. 1906, p. 81-99.

CHAPITRE II.

Le livre inspiré d'après le Nouveau Testament.

Jésus-Christ et les Apôtres ont-ils connu et sanctionné l'ancien canon hébreu des vingt-deux livres? Ce que pense le R. P. de Hummelauer de la valeur des citations du Nouveau Testament en faveur de l'Ancien.

Pour achever notre esquisse de l'histoire du livre inspiré chez les Juifs, il nous reste à consulter les écrits du Nouveau Testament, qui nous feront entrer du même coup dans une phase nouvelle de cette histoire, la phase chrétienne.

Le Nouveau Testament s'écrivait de l'an 40 à l'an 100 de notre ère environ; c'est l'œuvre de six apôtres: Mathieu, Jean, Paul, Jacques le Mineur, Pierre, Jude, et de deux disciples: Marc, disciple de Pierre et Luc, disciple de Paul. Quatre ont écrit la vie et les discours de Jésus-Christ (*Evangiles*); un le récit des premières missions apostoliques (*Actes*); plusieurs nous ont laissé des Epîtres, dont le nombre s'élève à vingt-et-un; enfin, l'un d'entre eux, déjà auteur d'un Evangile et de trois Epîtres, a écrit de plus le récit de ses merveilleuses visions (*Apocalypse*). Comme il s'agissait pour Jésus-Christ et ses apôtres de substituer aux institutions religieuses établies par Moïse, prêchées par les prophètes, une forme nouvelle de religion que ces prophètes vénérés avaient eux-mêmes pressentie et plus d'une fois clairement annoncée, les prédicateurs du nouvel Evangile, et Jésus-Christ tout le premier, eurent bien soin d'invoquer devant leurs auditeurs le témoignage de ces anciens nabis, et c'est ainsi que nous nous trouvons informés de ce que l'on pensait alors des Ecritures du Vieux Testament. Ouvrons donc les écrits des apôtres et de leurs disciples, et voyons ce qu'ils nous apprennent au sujet du livre inspiré.

* *
*

Et d'abord cette classification des Livres Saints en trois parties: Tôrâ(h), Nebî'îm, Ketûbîm, que nous avons rencontrée dans Josèphe, dans le Prologue de l'Ecclésiastique, et qui semble remonter jusqu'à l'époque d'Esdras-Néhémie, nous la trouvons aussi dans le Nouveau Testament.

Souvent, durant sa vie, Jésus-Christ avait dit que *les Ecritures* — nom générique désignant tous les livres sacrés et que nous examinerons tout à l'heure — parlaient de lui. Or voici qu'au jour de sa résurrection, il discourt avec les disciples d'Emmaüs qui ne l'ont pas encore reconnu: « Commençant par *Moïse*, dit saint Luc, et parcourant tous les *prophètes*, il leur explique, dans toutes les Ecritures, ce qui le concernait » (1). Ne serait-ce pas déjà là notre ancienne classification: la *Loi*, les *Prophètes*, les autres (*Livres*)?

Quelques heures plus tard, le Seigneur apparaît aux apôtres assemblés, leur donne des explications sur sa passion comme aux disciples d'Emmaüs, puis il ajoute: « C'est là ce que vous disais, étant encore avec vous, qu'il fallait que tout ce qui est écrit de moi dans *la Loi de Moïse*, dans *les Prophètes*, et dans *les Psaumes* s'accomplît » (2). Ainsi la *Loi*, les *Prophètes*, puis les *Psaumes*. Or les Psaumes — qu'on le remarque bien — sont le premier livre d'entre les Ketûbîm. Aussi personne ne doute que Jésus-Christ ne se serve ici d'expressions connues, usitées pour indiquer les trois classes de livres qui formaient alors toute la Bible.

(1) Luc. XXIV, 27.
(2) Ibid., 44.

Et maintenant quels sont les livres compris dans ces trois classes, ou autrement, quels livres Jésus-Christ, les Apôtres, les Juifs de leur temps rangeaient-ils parmi ce qu'ils appellent d'un mot les Ecritures? Sans aucun doute ils admettaient comme Ecritures ce que Josèphe appelait de son côté, et à peu près au même temps, *les vingt-deux livres.*

Le Nouveau Testament, en effet, contient une multitude de citations ou d'utilisations des livres de l'Ancien Testament. Ces citations ou utilisations sont parfois, et même fréquemment, annoncées par des formules comme celles-ci: *Moïse dit; Moïse a écrit; il est écrit par les Prophètes*, etc. Or si l'on parcourt et les citations et les utilisations incontestables qui ont été faites comme au hasard de l'occasion, sans aucune prétention de donner jamais une énumération quelconque de tous les livres reçus parmi les Juifs, il se trouve que parmi ce que l'on appelle les vingt-deux livres, tous ont été employés, sauf peut-être trois ou quatre; ou, si l'on compte selon notre manière trente-neuf livres protocanoniques, tous sont employés, sauf peut-être dix ou onze, à savoir: Ruth, I des Paralipomènes, Esdras, Néhémie, Esther, Ecclésiaste, Cantique, Lamentations, Abdias, Nahum et Sophonie.

J'ai dit: *sauf peut-être*, car je n'ignore pas que des auteurs qui ont spécialement étudié la question des citations de l'Ancien Testament dans le Nouveau, considèrent qu'à peu près tous les livres du canon esdrinien, pour ne pas dire simplement tous, ont été cités ou utilisés par les écrivains du Nouveau Testament ou par les personnages qu'ils mettent en scène (1).

(1) Voir notamment W. Dittmar, *Vetus Testamentum in Novo.* Göttingen, 1903, p. 285-362; E. Hühn, *Die alttestamentlichen Citaten und Reminiscenzen im Neuen Testamente.* Tübingen, 1900, p. 278.

*
* *

Reste à savoir ce que les écrivains du Nouveau Testament, le peuple juif, ses savants, ses docteurs, les Apôtres, Jésus-Christ lui-même, pensent de tous ces livres des anciens nabis. Comment les appellent-ils, quand ils les veulent désigner? Quelles qualités spéciales leur attribuent-ils?

Parfois ils les désignent individuellement par le nom de l'auteur avec ou sans son titre, sa qualité de prophète. C'est ainsi que Moïse est cité nommément plus de 40 fois dans le Nouveau Testament; Isaïe, 22 fois; Jérémie, 2 fois; Osée, 1 fois; Joël, 1 fois; Daniel, 1 fois; David, 12 fois.

Ailleurs on donne seulement le nom du livre ou d'un ensemble: *la loi*, *les prophètes*, *le livre des prophètes*, *le prophète* (en général), *le livre des Psaumes*, *les Psaumes*, *le psaume second* (selon une autre leçon: *le psaume premier*).

Plus significatif encore est le titre suivant: *l'Ecriture*, ἡ γραφή, ou au pluriel: *les Ecritures*, αἱ γραφαί, employé pour désigner soit l'un des vingt-deux livres, soit une partie quelconque de ce livre, ou un ensemble de livres, ou même tout l'ensemble des livres. En un mot, c'est le titre général donné à toute la collection, et qui va s'appliquant à n'importe quelle partie, à n'importe quel passage.

L'auteur du I des Machabées disait: les Livres Saints, τὰ βιβλία τὰ ἅγια; Philon: les Livres Sacrés, les Ecritures Sacrées, le Lettres Sacrées: αἱ ἱεραὶ βίβλοι, αἱ ἱεραὶ γραφαί, τά ἱερὰ γράμματα; Josèphe se sert, nous l'avons vu, des mêmes expressions ou d'expressions équivalentes. Le Nouveau Testament n'ajoute plus que rarement des épithètes au mot *Ecriture* pour en déterminer le sens. Saint Mathieu dit une fois: les Ecritures des prophètes, αἱ γραφαὶ τῶν προφητῶν; saint Paul, une fois: les Lettres Sacrées, τὰ ἱερὰ γράμματα; une fois: les Ecritures Saintes, ἐν γραφαῖς ἁγίαις;

une fois aussi: les Ecritures prophétiques: γραφῶν προφητικῶν; enfin — et cette expression doit être spécialement remarquée — une fois: l'Ecriture inspirée de Dieu: γραφὴ θεόπνευστος (1).

Mais en général, le Nouveau Testament se contente du mot *l'Ecriture, les Ecritures*, tant l'expression est connue, a un sens précis, déterminé pour désigner la collection des Livres Sacrés. On ne trouve pas moins de trente fois le singulier γραφή, dix-huit fois le pluriel γραφαί, une fois l'équivalent γράμματα, sans épithète ni déterminatif, et simplement pour dire les Livres Saints. Ce qui est plus étonnant encore, c'est l'expression *il est écrit*, employée plus de soixante fois pour annoncer une citation, sans qu'on nous dise où elle se trouve. Elle est dans l'Ecriture, c'est tout; tant le public est supposé bien informé de l'existence d'une collection particulière et parfaitement déterminée de livres que tous regardent comme livres spéciaux, sacrés, saints (2).

*
* *

Quelle est enfin l'autorité accordée à ce que l'on appelle ainsi l'Ecriture, les Ecritures? Il n'y a pas à hésiter: tous, peuple, princes, docteurs, amis du Christ ou ennemis, lui accordent une autorité souveraine, irréfragable, qui fait loi absolue sur les intelligences comme sur les consciences. Avoir cité une parole de l'Ecriture, une seule, en faveur d'une doctrine théorique ou d'une prescription d'ordre pratique, c'est avoir cause gagnée. Il n'y a pas d'exemple dans tout le Nouveau Testament — et l'on n'en trouverait pas davantage dans l'Ancien — d'un juif qui ait jamais contesté

(1) S. Mat., XXVI, 56; II Tim., III, 15; Rom., I, 2; XVI, 26; II Tim. III, 16.

(2) Il existe encore d'autres formules de citations non moins vagues et non moins significatives; il n'est pas nécessaire que j'en relève ici toutes les variétés; on les trouverait, au besoin, dans Hühn, *Op. cit.*, p. 272-277.

la valeur juridique, l'autorité de ce qui est appelé l'Ecriture. On viole les lois sans doute, et souvent, par passion, indocilité, amour effréné de la liberté, faiblesse; mais on sait que l'on va contre la loi, loi pour les intelligences, loi pour les volontés. Il faut croire ce que l'Ecriture enseigne, il faut faire ce qu'elle prescrit: pas un juif qui ne souscrive à cette proposition. Voilà pourquoi Jésus-Christ en appelle si souvent devant eux à l'Ecriture: « Vous scrutez les Ecritures, parce que vous pensez trouver en elles la vie éternelle; or, ce sont elles qui rendent témoignage de moi » (1). Un peu plus loin il leur reproche de ne pas croire à Moïse; le sens n'est pas qu'ils récusent l'autorité de Moïse, mais qu'ils ne veulent pas se soumettre, qu'ils refusent de croire *pratiquement;* autrement Jésus-Christ lui-même n'invoquerait pas les écrits du grand législateur comme un argument pour eux irréfragable, et puis il ne leur dirait pas surtout: ce Moïse en qui vous avez confiance se retournera contre vous, il sera votre accusateur. Voici les paroles du texte: « Ne pensez pas que ce soit moi qui vous accuserai devant le Père; votre accusateur, c'est Moïse, en qui vous avez mis votre espérance. Car si vous croyiez Moïse, vous me croiriez aussi, parce qu'il a écrit de moi. Mais si vous ne croyez pas à ses écrits, comment croirez-vous à mes paroles? » (2). Le sens que nous avons donné à ce passage n'est pas douteux, et l'on sait du reste que les Juifs eux-mêmes plus d'une fois en appelèrent à l'autorité de Moïse, et ce pour combattre Jésus-Christ: « C'est toi qui es son disciple (le disciple de Jésus), disaient les Pharisiens à l'aveugle-né; pour nous, nous sommes disciples de Moïse ». Et ils ajoutaient: « Nous savons que Dieu a parlé à Moïse; mais celui-ci, nous ne savons d'où il est » (3).

Et comme les Juifs, Jésus-Christ et les Apôtres déclarent que l'autorité de l'Ecriture est irréfragable, qu'on ne

(1) Jean, V, 39,
(2) Jean, V, 45-47.
(3) Jean, IX, 28-29.

peut passer outre, qu'elle doit s'accomplir: « L'Ecriture ne peut être détruite [1]. — Ne pensez pas que je sois venu abolir la Loi ou les Prophètes; je ne suis pas venu les abolir, mais les accomplir. Car, je vous le dis en vérité, jusqu'à ce que passent le ciel et la terre, un seul iota ou un seul trait de la Loi ne passera pas que tout ne soit accompli [2]. — C'est là ce que je vous disais, étant encore avec vous, qu'il fallait que tout ce qui est écrit de moi dans la Loi de Moïse, dans les Prophètes et dans les Psaumes, s'accomplît [3]. — Mes frères, dit à son tour saint Pierre, il fallait que s'accomplît ce que le Saint-Esprit, dans l'Ecriture, a prédit » [4]. Et l'on pourrait ainsi continuer longtemps les citations.

*
* *

Mais pourquoi donc l'Ecriture fait-elle autorité souveraine, absolue, irréfragable pour tous les Juifs? Parce que, pour tous les Juifs, l'Ecriture, et n'importe quelle assertion de l'Ecriture, est la parole de Dieu; c'est Dieu, c'est le Saint-Esprit qui parle; c'est lui qui inspire les prophètes et ceux-ci sont les organes, la bouche de Dieu. Voilà ce que nous entendons répéter continuellement dans le Nouveau Testament:

« Or tout cela arriva afin que fût accompli ce qu'avait dit le Seigneur par le Prophète » [5].

« Et il y resta jusqu'à la mort d'Hérode, afin que s'accomplît ce qu'avait dit le Seigneur par le prophète » [6].

« Quant à la résurrection des morts, n'avez-vous pas

[1] Jean, X, 35.
[2] Mat., V, 17-18.
[3] Luc., XXIV, 44.
[4] Act., I, 16.
[5] Mat., I, 22.
[6] Mat., II, 15.

lu ce que Dieu vous a dit en ces termes: Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob? » (1).

Après avoir montré aux Pharisiens et aux Scribes l'opposition qu'il y a entre les préceptes de Moïse et leurs folles traditions, Jésus-Christ prononce cette sentence: « Vous anéantissez ainsi la parole de Dieu τὸν λόγον τοῦ θεοῦ par la tradition que vous enseignez » (2).

Tous ces textes prouvent bien, comme on voit, que dans l'Ecriture c'est Dieu qui parle, que l'homme, l'écrivain, final est son organe, enfin comme résultat que l'Ecriture est la parole de Dieu. En voici d'autres qui nous diront la même chose, attribuant seulement au Saint-Esprit ce que les précédents attribuaient à Dieu:

« Comment donc, leur dit-il (Jésus aux Pharisiens), David (parlant ou mu) par l'Esprit (de Dieu), l'appelle-t-il (appelle-t-il le Christ) Seigneur, en disant: Le Seigneur a dit à mon Seigneur? » (3).

« Mes frères, il fallait que s'accomplît ce que le Saint-Esprit, dans l'Ecriture, a prédit par la bouche de David » (4).

Dans leur prière à Dieu, les premiers disciples des Apôtres, s'écrient: « C'est vous qui avez dit par l'Esprit Saint, par la bouche de notre père David votre serviteur: Pourquoi les nations ont-elles frémi, et les peuples ont-ils formé de vains complots » (5).

« Comme ils (les Juifs de Rome) se retiraient en désaccord, Paul n'ajouta que ces mots: Elle est bien vraie cette parole que le Saint-Esprit a dite à vos pères par le prophète Isaïe » (6).

(1) Mat., XXII, 31-32.
(2) Marc, VII, 13.
(3) Mat., XXII, 43-44.
(4) Act., I, 16.
(5) Act., IV, 25. Un certain nombre de manuscrits ne portent pas les mots « par l'Esprit-Saint ». Si on les suit, on n'en a pas moins dans ce texte que Dieu parle par la bouche de David, ce qui revient au même.
(6) Act., XXVIII, 25.

« C'est pourquoi, comme le dit le Saint-Esprit ». Ainsi parle saint Paul citant un psaume (1). Et plus loin, sur une parole de Jérémie: « C'est ce que le Saint-Esprit nous atteste aussi; car, après avoir dit: Voici l'alliance que je ferai avec eux après ces jours-là, le Seigneur ajoute: je mettrai mes lois dans leurs cœurs, etc. » (2). On remarquera que saint Paul ici se sert indifféremment de la formule: le Saint-Esprit dit, ou: le Seigneur dit.

Enfin voici deux textes qu'il ne faut pas omettre à cause de leur importance pour la théologie de l'inspiration. Le premier est de saint Pierre qui s'exprime ainsi:

« Mais sachez avant tout qu'aucune prophétie de l'Ecriture ne procède d'une interprétation propre (c'est-à-dire: ne procède de la pensée personnelle et indépendante du prophète); car ce n'est pas par une volonté d'homme qu'une prophétie a jamais été apportée, mais c'est poussés par l'Esprit-Saint que les saints hommes de Dieu ont parlé ἀλλ' ὑπὸ πνεύματος ἁγίου φερόμενοι ἐλάλησαν οἱ ἅγιοι θεοῦ ἄνθρωποι » (3).

Le second texte est de saint Paul, qui parle ainsi à son disciple Timothée:

« Pour toi, demeure ferme dans ce que tu as appris, et dont tu as la certitude, sachant de qui tu le tiens, et que, dès ton enfance, tu as connu les saintes lettres τὰ ἱερὰ γράμματα, qui peuvent te donner la sagesse qui conduit au salut par la foi en Jésus-Christ. Toute Ecriture est divinement inspirée et utile pour enseigner Πᾶσα γραφὴ θεόπνευστος καὶ ὠφέλιμος πρὸς διδασκαλίαν, pour convaincre, pour corriger, pour former à la justice, afin que l'homme de Dieu soit parfait, apte à toute bonne œuvre » (4).

(1) Hébr., III, 7.
(2) Hébr., X, 15-16.
(3) II Pierre, I, 20-21.
(4) II Timothée, III, 14-17.

*
* *

Voilà en substance ce que le Nouveau Testament parlant de l'Ancien, nous apprend concernant l'histoire des Livres Saints et la nature de l'inspiration. Personne ne saurait contester, à ne considérer même les choses qu'en simple historien, que les témoignages concordants de Jésus-Christ, des Apôtres, des Juifs, tous tant qu'ils sont, Scribes, Pharisiens, Sadducéens, princes du peuple, ou simples gens qui composent la foule, en faveur d'une collection spéciale de livres, tenus pour parole de Dieu et attribués à des hommes inspirés, dont les noms sont parfois connus de tous ou d'autres fois ignorés, perdus dans la nuit des révolutions et des temps; personne, dis-je, ne saurait contester que tous ces témoignages rendus par le Nouveau Testament à l'Ancien n'aient une valeur historique de premier ordre. Je me trompe, quelqu'un le conteste, auprès duquel je m'excuse, si pour l'amour de la vérité, j'essaie de réfuter ici quelques-unes de ses pages, à mon avis dangereuses, pour ne pas dire franchement mauvaises, quelque excellentes qu'aient pu être les intentions de ce très docte écrivain.

En 1904, le R. P. de Hummelauer publiait une brochure, dont le titre plutôt obscur devrait se traduire, si l'on voulait être clair, à peu près ainsi: Considérations exégétiques pour servir à la question de l'Inspiration, surtout par rapport à l'Ancien Testament (1). Dans ce travail l'auteur paraît s'être appliqué à collectionner toutes les nouveautés récemment émises, qui ont pour but plus ou moins avoué de restreindre, d'amoindrir l'autorité soit historique soit divine de la Bible; et il y a mis tant de zèle, que le R. P. Lagrange lui-même l'a qualifié de « zèle de

(1) F. von Hummelauer, S. J., *Exegetisches zur Inspirationsfrage. Mit besonderer Rücksicht auf das alte Testament.* In-8 de 128 pages. Fribourg-en-Brisgau, 190 .

néophyte » (1). Je n'ai pas à présenter ici une vue d'ensemble de cet extraordinaire petit livre; je prends simplement le paragraphe où l'on ne cherche ni plus ni moins qu'à rendre suspecte, à détruire, si l'on pouvait, la valeur des témoignages rendus par le Nouveau Testament, par Jésus-Christ lui-même et par les Apôtres à l'autorité de l'Ancien (2). Sans doute le Révérend Père ne vise ici directement et immédiatement que le cas où ces témoignages nous donnent les noms des auteurs sacrés, notamment ceux de Moïse, de David, d'Isaïe; mais si les témoignages de Jésus-Christ, des Apôtres, de tous les Juifs d'alors, sont dépourvus d'autorité quand ils nomment les auteurs de nos Livres Saints — ce que je ne saurais admettre — pourquoi auraient-ils plus de valeur quand ils attestent la croyance des Juifs à la qualité de prophètes, d'écrivains sacrés de ces mêmes auteurs? Du reste, le R. P. de Hummelauer n'y met point tant de façons ni de distinctions; il va simplement droit devant lui à travers monts et vallées, comme on le verra par ses citations.

Quand les écrivains du Nouveau Testament, se demande-t-il, en appellent nommément à tel au tel auteur de l'Ancien, quelle peut bien être la valeur critique de cette désignation, de cet appel à tel auteur? Nous lisons, par exemple, I Cor., IX, 9: « Il est écrit dans la loi de Moïse (Deut., XXV, 4): Tu ne muselleras pas la bouche du bœuf qui foule le grain »; dans l'Epître aux Hébreux, X, 28: « Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou trois témoins » (Deut., XVII, 6); dans saint Marc. XII, 24, 26: « Jésus leur répondit: N'êtes-vous pas dans l'erreur, parce que vous ne comprenez ni les *Ecritures*, ni la puissance de Dieu? ..... Touchant la résurrection des morts, n'avez-vous pas lu dans le livre de Moïse, au passage du buisson (Exode, III, 6),

(1) *Revue biblique*, 1906, p. 158.
(2) *Exegetisches*, p. 85-90.

ce que Dieu lui dit: Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Israël et le Dieu de Jacob? » Nous lisons encore dans saint Luc III, 34: « Il (Jean Baptiste) vint dans toute la contrée du Jourdain prêchant le baptême... ainsi qu'il est écrit au *livre des oracles du prophète* Isaïe (Isaïe, XL, 3): Une voix a retenti dans le désert etc. »; de nouveau dans saint Luc, IV, 17-18: « On lui remit (à Jésus dans la synagogue de Nazareth) *le livre du prophète* Isaïe; et l'ayant déroulé, il trouva l'endroit (Isaïe, LXI, 1) où il était écrit: L'Esprit du Seigneur est sur moi etc. »; dans les Actes, VIII, 28, 32: « *Il* (l'eunuque, ministre de Candace) *lisait le prophète* Isaïe... Or *le passage de l'Ecriture qu'il lisait* était celui-ci (Isaïe LIII, 7): Comme une brebis il a été mené à la boucherie etc. »; dans la seconde Epître aux Cor., III, 15: « Aujourd'hui encore quand on lit Moïse, un voile est étendu sur leurs cœurs etc. »; dans l'Epître aux Hébreux, IV, 7: « *Dieu* fixe de nouveau un jour qu'il appelle « *aujourd'hui* », *en disant dans David* (Psaume XCIV, 8): ... Aujourd'hui si vous entendez sa voix, etc. ».

Toutes ces citations sont du R. P. de Hummelauer. Il est vrai qu'il n'a guère fait que les indiquer, et qu'elles ont plutôt l'air chez lui de petites formules algébriques. C'est sans doute ce qui lui a permis de les traiter sans un respect exagéré. Ayant donc indiqué ces passages, notre savant, trop savant écrivain, se met la tête entre les mains, se plonge dans de profondes méditations critiques et raisonne comme suit:

Voyons, voyons, qui donc m'affirme ici que Moïse et Isaïe ont écrit des livres inspirés, *des Ecritures?* que David a composé des psaumes, *Dieu parlant par sa bouche?* Qui? Mais ce sont des Juifs, des Juifs du temps de Jésus-Christ. Or, je vous le demande, « à quel niveau pouvaient bien être, en matière de critique littéraire, les Juifs du temps de Jésus-Christ? » Auf welchem Niveau, was die Literarkritik betrifft, befanden sich die Juden zur Zeit

Christi? (1) Hélas! en ce temps là la critique n'était pas née. D'ailleurs, par quelle voie, je vous prie, les Juifs du temps de Jésus-Christ auraient-ils pu parvenir à la connaissance de tels faits, à savoir que Moïse a écrit la Loi, Isaïe des prophéties et David des psaumes? Serait-ce par les titres de ces livres? Mais ce sont des titres sans valeur! Et puis, au début, ces livres portaient-ils seulement un titre? Non. Alors encore une fois comment nos Juifs seraient-ils parvenus à connaître les noms des écrivains sacrés? Par la tradition? Mais quelle tradition sérieuse pouvait-il y avoir chez les Juifs, peuple crédule, superstitieux à l'excés? Non, non; plus je réfléchis et plus je vois qu'il est impossible que les Juifs de ce temps là aient pu savoir que Moïse, Isaïe, David avaient écrit quelque chose. D'abord, c'étaient des Orientaux, et dame! vous savez, les Orientaux en matière de critique ne sont pas forts. Ensuite, l'époque même de Jésus-Christ n'était aucunement une époque critique. Du reste, je vous l'ai dit, la critique n'était pas née. Ne m'objectez pas qu'il y avait aussi, hors de Palestine, des Juifs hellénistes, plus madrés, ceux-là, ayant reçu la formation grecque. Soyez-en bien sûrs, les Juifs hellénistes ne sont pas plus forts que les autres; ils sont eux aussi les enfants de leur temps: Die Juden der hellenistichen Epoche waren auch hierin Kinder ihrer Zeit (2).

Ne dirait-on pas, en entendant un pareil langage — car je n'invente rien — ne dirait-on pas d'un vieux savant qui aurait passé toute sa vie au fond de la Forêt-Noire, enfermé dans ses appartements, la tête plongée sur ses grimoires, sans jamais regarder par sa fenêtre pour y voir un petit coin du monde réel? Si cet homme avait jamais vécu hors des livres, il aurait rencontré tel paysan, retour de Paris, par exemple, lui assurer — et ce, sans avoir fait aucune étude préalable sur les lois de la statique et

(1) *Exegetisches*, p. 86.
(2) *Exegetisches*, p. 87.

de l'élasticité des métaux — qu'il a vu une tour en fer, haute de trois cents mètres, appelée la tour Eiffel du nom de son constructeur; que lui, paysan, ignorant des styles de l'architecture, a contemplé de ses yeux le joyau de la Sainte-Chapelle, construite par saint Louis pour y recevoir la couronne d'épines, sans compter nombre d'autres merveilles, beaucoup plus anciennes, visibles par toute la terre, telles que la lune, le soleil et les étoiles, connues, admirées, tenues pour œuvres authentiques d'un Dieu éternel, non seulement par les astronomes mais encore par les ignorants. Pour ce qui est des prodiges en matière de connaissances historiques et de critique littéraire, on en voit beaucoup aussi, sans aller jusqu'à Paris. Telle fillette de six à huit ans vous récitera, par exemple, à la ville ou à la campagne: « Maître corbeau sur un arbre perché », ou bien encore « Le loup et l'agneau », en vous affirmant, sans aucune critique préalable, que ce sont là des fables et des fables de La Fontaine. Si le français se conserve en France avec la même rigidité que l'hébreu en Palestine, il est certain que durant des siècles encore, nos garçonnets et nos fillettes, absolument dépourvus de critique, réciteront les mêmes fables et qu'ils les appelleront sans erreur les fables du bonhomme La Fontaine. Ils font plus encore, nos mioches; tous vous diront, au sortir du catéchisme, qu'il y a tout à l'heure deux mille ans, quatre petits livres du nom d'Evangiles ont été écrits par saint Mathieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean, où l'on raconte la touchante histoire de la naissance, de la passion et de la mort de Jésus-Christ. N'est-ce pas plus fort que d'attribuer le Pentateuque à Moïse quinze cents ans seulement après sa mort? Or nos enfants sont eux aussi sans critique et pourtant ils disent la vérité.

A quoi cela tient-il? A ce que, pour des raisons diverses, il y a en littérature comme en histoire, en architecture comme en astronomie, des choses de notoriété publique, que tout le monde apprend comme en naissant et

sans qu'il soit besoin d'études proprement techniques. La tour Eiffel vous crève les yeux, vous étonne par ses proportions; la Sainte-Chapelle vous ravit par sa grâce et son harmonie; je ne parle pas des étoiles qui vous jettent dans des contemplations sans fin. Et alors tout le monde en voyant ces merveilles, se demande: Qu'est-ce qui a fait cela? Et l'on se répond, et l'on se répondra, tant que l'œuvre durera: C'est Eiffel, c'est saint Louis, c'est Dieu. Quant aux fables de mon exemple, elles sont si jolies, si bien racontées toutes ces histoires de petites bêtes, qu'on les fait apprendre par cœur aux enfants, et sous le nom de l'auteur: Fables de La Fontaine. Voilà comment des enfants, sans aucune critique, connaissent un nom d'auteur. Et je vous l'ai dit, ils en savent d'autres d'une plus haute antiquité, tels ceux qu'on leur enseigne au catéchisme, quand on leur conte l'histoire de Jésus-Christ, de la Vierge et des Apôtres. Et faudra-t-il bientôt, pour apprendre avec sûreté les vérités essentielles au salut, que nos enfants du catéchisme débutent par des cours de critique verbale et de critique littéraire? Grâce à Dieu l'on peut sauver son âme sans tant raffiner, et savoir même de qui sont nos Evangiles, sans connaître la dernière opinion de M. Harnack sur les textes de Papias. Que de gens savent que la terre tourne, qui sont incapables d'en faire la démonstration? Ainsi les Juifs du temps de Jésus-Christ ont pu savoir qu'ils lisaient Moïse, David et Isaïe, sans jamais avoir entendu parler de l'Élohiste et du Yahviste, du psautier machabéen et du grand Anonyme. Et si je ne m'abuse, il est encore facile de se rendre compte de ce fait qui paraît incroyable au R. P. de Hummelauer.

Le *Pentateuque* d'abord — nul ne le sait mieux que l'auteur des savants commentaires du *Cursus Scripturae Sacrae* — le *Pentateuque* fut pour les Juifs non seulement une collection de très jolies histoires, *Genèse*, *Exode*, *Nombres*, *Deutéronome* — ce qui, à mon avis, n'eût peut-être pas suffi pour expliquer qu'on ait gardé le souvenir du

nom de l'auteur —, mais encore et surtout c'était pour eux *la loi*, *toute la loi*, qui réglait tout: mœurs, coutumes, fêtes publiques, religieuses et civiles, rapports avec les concitoyens, avec les étrangers; enfin on en vivait, on la vivait, et sous peine de vie et de mort. C'était aussi le catéchisme de ce temps là; on y apprenait les devoirs envers Dieu, envers les parents, le respect de la famille et de soi-même; les pères la récitaient aux enfants, on la lisait partout, et quand on ne savait pas lire, on l'entendait réciter. Il y avait des cantiques et des prières que l'on savait par cœur. Quand on pratiquait cette loi, tout allait bien en Israël; quand on cessait de l'observer — les prophètes vous le disaient, la Loi elle-même la première l'avait proclamé —, du nord, du sud, de l'orient, de l'occident même, cent peuples divers se précipitaient à l'envi pour châtier les rebelles. Mais d'où venait à cette loi une telle efficacité et une sanction si prodigieuse? Elle-même le racontait et nul n'en pouvait ignorer: Elle avait été donnée par Dieu lui-même au Sinaï et à travers le désert de Pharan, à son serviteur Moïse, le plus grand, le plus merveilleux des thaumaturges d'Israël, qui conduisit le peuple depuis les rives du Nil jusqu'au bord du Jourdain à l'entrée de Chanaan. Voilà pourquoi jamais l'on n'oublia que le *Pentateuque* était l'œuvre de Moïse, œuvre si respecté que beaucoup de Juifs moururent plutôt que de la profaner (1).

En ce qui concerne Isaïe, notons d'abord qu'il était beaucoup moins ancien que Moïse, ayant vécu au huitième siècle; c'était ensuite le véritable prince des prophètes par

(1) La *Commission Biblique*, par sa réponse en date du 27 juin 1906, déclare que le *Pentateuque* est bien en substance l'œuvre de Moïse. Les Commentaires du R. P. de Hummelauer sur le *Pentateuque*, avec l'ingénieuse invention des deux petits secrétaires de Cadès, sont à peu près en règle avec cette décision, mais pas l'*Exegetisches*, déjà fortement compromis par les précédentes déclarations de la Commission sur les *citations implicites* et sur la théorie des *apparences historiques*.

la beauté, la magnificence de son langage; il est aujourd'hui pour l'hébraïsant le prophète, l'auteur classique, et nul doute que les Hébreux en aient goûté le charme beaucoup plus que nous. Isaïe a joué de plus un rôle en histoire au temps de plusieurs rois restés célèbres, Achaz, Ezéchias. Enfin son nom est écrit en toutes lettres dans la collection de ses prophéties. On le recontre jusqu'à seize fois dans les trente-neuf premiers chapitres. En faut-il davantage pour expliquer qu'on ait pu savoir au temps de Jésus-Christ, et sans aucun effort de critique, que l'auteur de ces splendides prophéties, où étaient consignés les plus magnifiques espoirs d'Israël, avait nom Isaïe?

Quant aux Psaumes enfin, rien n'est plus facile que d'expliquer comment le nom du principal auteur était connu de tous. Les Psaumes forment une collection de chants populaires, nationaux et religieux, que l'on chantait ou récitait un peu partout, à la ville, à la campagne, quand on montait par groupes à Jérusalem pour y célébrer les grandes fêtes religieuses, quand on mangeait la Pâque. Au temple, on les entendait exécuter par les lévites au son des instruments de musique. C'était David lui-même qui avait organisé la composition des chœurs. L'histoire le racontait (I Paral., XXV.) Elle disait encore que David avait lui-même composé des chants, qu'il était musicien et savait les exécuter. Parmi les auteurs inscrits dans ces titres de psaumes qui remontaient à une haute antiquité, on lisait souvent le nom de David. Encore une fois que fallait-il de plus pour que même les braves gens du peuple, sans aucune étude de critique littéraire, connussent au temps de Jésus-Crist, le nom du premier et principal auteur des psaumes, surtout si ce grand artiste, ce patriote, ce pénitent, était en même temps le plus grand et le plus populaire de leurs rois?

Donc nul besoin n'était d'avoir pâli sur les grimoires, pour savoir au temps de Jésus-Christ qu'on observait la loi de Moïse, qu'on lisait les prophéties d'Isaïe et qu'enfin

l'on chantait les psaumes de David. Tout le monde savait cela en Israël, si ignorant que l'on fût des belles théories critiques du R. P. de Hummelauer.

Il sera bien permis de faire observer encore qu'il y a quelque indécence à qualifier sans plus les écrivains inspirés du Nouveau Testament, nos Evangélistes, saint Paul, saint Pierre et les autres, d'Orientaux sans critique, qui sont les fils de leur temps, ne s'élèvent pas au dessus du niveau populaire, alors même que ces saints apôtres, nos maîtres dans la foi, traitent de faits religieux et même de doctrines capitales. Car il n'aurait pas dû échapper au R. P. de Hummelauer que parmi les textes du Nouveau Testament dont il conteste l'autorité, il en est plusieurs qui non seulement affirment des noms d'auteurs, mais encore l'inspiration des Ecritures. Enfin, le Révérend Père a-t-il pris garde que parmi les témoignages cités par lui comme sans valeur critique ou de valeur douteuse, il en est un de Jésus-Christ lui-même? Rien ne sert de répéter, après le R. P. Lagrange, que Jésus-Christ, pour s'accommoder au langage des rabbis, a répété leurs erreurs et fait des arguments *ad hominem*. Non, non, ni Jésus-Christ, ni les écrivains sacrés n'ont ici argumenté *ad hominem*. Lisez-les bien et vous verrez qu'ils ont affirmé d'eux-mêmes ces noms, ces témoignages comme des faits historiques, objectivement vrais. Or si ces faits sont affirmés, donnés pour vrais en eux-mêmes par Jésus-Christ dans ses discours, par les Apôtres dans leur enseignement religieux, ou par les écrivains du Nouveau Testament, personne parmi ceux qui croient à la divinité du Christ, à l'infallibilité des Apôtres en matière religieuse, à l'inerrance absolue des Ecritures, ne saurait dûment contester la valeur de leurs témoignages.

Je regrette encore une fois d'avoir dû contredire l'un de mes plus savants confrères; mais pour sauvegarder la solidité des preuves en faveur même de l'inspiration des Livres Saints, il m'a paru indispensable de présenter ici ces quelques observations.

CHAPITRE III

Le livre inspiré d'après les Pères de l'Eglise.

Ce que les Pères ajoutent à nos connaisssances sur le nombre total des Livres inspirés et canoniques. Quelques idées des Pères sur la nature du livre inspiré: Les Ecritures sont les écrits de Dieu; Dieu auteur des Ecritures; Dieu dictant les Ecritures; l'écrivain sacré organe de Dieu.

Nous avons parcouru l'histoire du livre inspiré, la Bible, en l'interrogeant elle-même sur ses propres origines. depuis la composition de son premier feuillet par Moïse iusqu'à la publication du dernier par saint Jean l'Evangéliste. Le dernier des apôtres une fois disparu, le cycle de la révélation est clos; il ne paraîtra plus de livre inspiré et faisant loi pour l'Eglise universelle; il n'y aura plus même de révélation orale nouvelle.

Est-ce à dire que nous n'ayons plus rien à apprendre de nouveau, soit dans les écrits non inspirés que publieront bientôt les Pères de l'Eglise, soit dans les prédications orales des Pasteurs? Gardons-nous de le croire. Le trésor des révélations sans doute est complet et ne s'accroîtra plus d'une révélation nouvelle après saint Jean; mais ce trésor, s'il est complet, n'a pas été déposé au complet dans l'Ecriture, il n'y est qu'en partie. Seule la foi de l'Eglise détient tout le dépôt, et c'est elle qu'il faut maintenant consulter, si l'on veut connaître en son intégralité, sur un point ou sur un autre, la doctrine enseignée par Jésus-Christ et par les tout derniers nabis, je veux dire les Apôtres. Ce faisant, nous apprendrons encore dans la matière soumise à notre examen des vérités capitales.

Nous apprendrons, par exemple, en consultant les écrits des Pères, que dans l'Eglise chrétienne on cite de la même façon, on met sur le même pied, on appelle également

Ecritures sacrées, parole de Dieu, et les vingt-deux livres du canon dit esdrinien et les sept que nous avons nommés depuis les deutérocanoniques de l'Ancien Testament. D'où nous devons conclure que si, avant Jésus-Christ et les apôtres, on a pu douter du caractère inspiré et de la valeur canonique de tel ou tel de ces livres, Jésus-Christ ou les apôtres ont sur ce point levé tous les doutes.

Que dis-je? La foi de l'Eglise va vientôt nous manifester une vérité plus capitale encore sur les Lettres sacrées. Car bientôt nous constaterons par l'usage qu'en feront les Pères, qu'il faut compter comme Ecritures Saintes, non seulement les vingt-deux livres du canon esdrinien et les sept deutérocanoniques composant tout l'Ancien Testament, mais encore les vingt-sept livres que nous consultions tout à l'heure à titre historique et qui forment ce que l'on appelle le Nouveau Testament. En effet, ces livres nous ont peu parlé d'eux-mêmes, et si l'on fait abstraction d'un passage de saint Pierre qui vise quelques Epîtres non déterminées de saint Paul (1), d'une citation de saint Paul faisant peut-être allusion à l'Evangile de saint Luc (2), et du genre particulier de l'*Apocalypse* se présentant du moins comme un livre de révélations, on n'y trouve rien qui nous renseigne sur l'ensemble ni sur le caractère spécial de la collection. Seule donc la foi de l'Eglise nous pourra garantir la valeur inspirée et canonique du Nouveau Testament. Avis à ceux qui ne veulent s'appuyer que sur l'Ecriture, et ne sauraient, quoi qu'ils fassent, y trouver la raison de croire qu'à une partie de l'Ecriture.

Une longue étape nous resterait à parcourir, si nous voulions, à la suite du R. P. Pesch, raconter maintenant l'histoire du livre inspiré chez les Pères de l'Eglise, et recueillir toutes les idées qu'ils ont émises sur ce sujet.

(1) II Pierre, III, 15-16.
(2) I Tim., V, 18.

Le lecteur n'attend sans doute pas de nous un semblable travail, qui dépasserait par trop les limites de notre cadre. Ce que nous voudrions faire simplement pour demeurer fidèle à notre marche depuis les débuts de cette étude, ce serait de rechercher parmi les anciens témoins de la révélation orale, qui ont précédé l'apparition de la théologie systématique, quelles sont les conceptions pour ainsi dire nouvelles, celles qui semblent avoir marqué du moins un développement caractéristique dans l'idée d'inspiration. Ainsi nous notions tout à l'heure qu'à partir du premier siècle on appelle Ecritures non seulement l'ancien canon esdrinien et les sept deutérocanoniques, mais encore les vingt-sept livres qui furent écrits de l'an 40 à l'an 100 environ et qui composent le Nouveau Testament. Voilà un premier progrès, et qui est énorme, puisqu'il marque un accroissement certain au dépôt même de la révélation ancienne. Mais sur ces livres, sur ces Ecritures Saintes, on trouve aussi d'autres idées chez les Pères de l'Eglise, et des idées qui semblent nouvelles, qui sont peut-être des parties distinctes, jusqu'alors inédites, de cette révélation terminée à la mort de saint Jean, ou qui en sont du moins le développement théologique. Sans faire entre les unes et les autres un départ qui serait assez délicat à marquer, essayons seulement de reconnaître celles qui sont les plus caractéristiques.

Naturellement, les idées que l'on rencontre le plus fréquemment chez les Pères concernant le livre inspiré, et qu'il n'est pas besoin de relever ici, ce sont celles-là mêmes qui sont dans l'Ecriture et que nous avons signalées au cours de cette étude: l'Ecriture est la parole de Dieu; qui viole l'Ecriture viole les enseignements et les préceptes de Dieu; Dieu a transmis ses communications aux prophètes et ceux-ci les ont écrites sur l'ordre de Dieu; Dieu a parlé par la bouche de ses prophètes; l'Esprit-Saint animait les prophètes, il les a inspirés et c'est lui qui parle

dans leurs écrits. Mêmes affirmations, bien entendu, sur les apôtres et disciples qui ont composé le Nouveau Testament. Ils disent encore : les Ecritures sont saintes ; elles sont sacrées ; elles sont *divines ;* qualification qui n'est pas quant au mot dans la Bible, que nous avons trouvée pourtant au premier siècle dans Josèphe, tout en notant au passage que l'authenticité de cette expression est contestée. Mais voici d'autres qualifications qui sont propres aux Pères, et qui nous ont particulièrement frappé au cours de notre lecture.

*
* *

D'après eux — première idée à noter — les Ecritures sont les *écrits de Dieu ;* c'est *Dieu* qui *a écrit.* Jamais cela n'avait été dit, si ce n'est pour les premières tables que Dieu lui-même avait gravées et remises ensuite à Moïse : « Moïse revint et descendit de la montagne, ayant dans sa main les deux tables du témoignage ; elles étaient écrites des deux côtés, sur l'une et l'autre face. Elles étaient l'ouvrage de Dieu, ainsi que l'Ecriture gravée sur les tables » (1). Bien que l'intention des Pères ne soit évidemment pas d'exclure l'écrivain humain, comme le fait ici l'Exode, ils affirment pourtant que les Livres Saints ont été écrits par Dieu.

« S'il nous faut, dit Origène, répondre en toute exactitude à Celse, quand il nous dit que sur ces choses (les faits de l'histoire primitive) nous pensons tout comme les Juifs, nous dirons qu'en effet de part et d'autre nous croyons que les Livres (Saints) ont été écrits par le Saint-Esprit ; mais nous sommes en désaccord avec eux sur la manière de les entendre » (2).

(1) Exode, XXXII, 15-16.
(2) Origène, *Contra Celsum,* V, 60, P. G., t. XI, col. 1276.

« Les hommes s'étant rendus indignes de la familiarité divine, dit à son tour saint Jean Chrysostome, Dieu, qui voulait renouer amitié avec eux, leur envoya des lettres comme on le fait aux absents, afin de se concilier tout le genre humain. Et ces lettres, c'est Dieu qui les a données, Moïse qui les a apportées. Que disent donc ces lettres? Au commencement Dieu fit le ciel et la terre, etc. » (1). Et plus loin: « Les Saintes Ecritures ayant été écrites par l'Esprit contiennent un immense trésor caché » (2).

Chez les Syriens, Aphraate parle ainsi: « Il ne suffit pas d'apprendre, de lire les Ecritures de Dieu, il faut encore les pratiquer » (3). Si ce n'est pas absolument l'idée de Dieu écrivain, nous en sommes bien prêts.

Chez les Latins, nous avons d'abord saint Jérôme: « Les Ecritures ont été écrites et éditées par le Saint-Esprit » (4). — « Toutes les Ecritures ayant été écrites par le même Esprit-Saint, ne sont dites pour cela former qu'un seul livre » (5).

Saint Augustin: « De la cité (du ciel) loin de laquelle nous voyageons en étrangers, des lettres nous sont venues: ce sont les Ecritures, lesquelles nous exhortent à bien vivre » (6). — « Nous voyageons à l'étranger, nous soupirons, nous gémissons. Des lettres nous sont venues de

(1) S. Jean Chrysostome, *in Gen. hom.*, 2, 2. P. G., t. LIII, col. 28.

(2) Ibid., 21, 1, t. LIII, col. 175.

(3) Aphraate, *Demonstrationes*, Patrologia syriaca, t. I, édit. J. Parisot, Paris, 1894, demonstr. XIV, n. 32, col. 653.

(4) Saint Jérôme, in Mich. VII, 5-7. P. L., t. XXV, col. 1222.

(5) Saint Jérôme, in Is. XXIX, 9-seqq. P. L., t. XXIV, col. 332.

(6) Saint Augustin, in Ps. 90, sermo 2, 1. P. L., t. XXXVII, col. 1159. Plus loin, in Ps. 144, n. 17, ibid., col. 1880, il appelle l'Ecriture, l'Ecriture de Dieu, son écriture comme quand on dit: *je t'écris*, enfin son autographe, « chirographum Dei ».

notre patrie, nous vous les récitons » (1). — Dans un autre texte que nous trouverons plus loin, il affirme que Jésus-Christ a écrit par ses apôtres, et qu'il faut lire les Evangiles avec le même respect que si nous avions vu la main du Christ les écrire (2). — « Dieu, dit-il encore, a fondé l'Ecriture que l'on nomme canonique » (3). — « O Seigneur, s'écrie-t-il dans ses Confessions, n'est-elle pas vraie cette Ecriture qui est vôtre, puisque vous, véridique et la vérité même, vous l'avez éditée » (4).

Saint Grégoire le Grand: « Qu'est-ce que l'Ecriture sacrée, si ce n'est une lettre du Dieu tout-puissant à sa créature » (5). — D'après le même Père, c'est Dieu qui a écrit le livre de Job (6).

On trouvera des expressions semblables dans saint Isidore de Séville (7), dans Raban Maur (8).

*
* *

Tout près de cette idée de *Dieu écrivain* des saintes Ecritures, et quelquefois dans le même passage chez les Pères, s'en rencontre une autre sur laquelle on a beaucoup discuté dans ces derniers temps, c'est l'idée de *Dieu auteur* des Ecritures.

(1) Saint Augustin, in Ps. 149, 5. P. L., t. XXXVII, col. 1952.
(2) De consensu Evangelistarum 1, 35, 54. P. L., t. XXXIV, col. 1070.
(3) De Civitate Dei, 11, 3. P. L., t. XLI; col. 318.
(4) Conf. 13, 29. P. L., t. XXXII, col. 864.
(5) S. Grégoire le Grand, Epistolarum lib. IV, Epist. 31 ad Theodorum medicum. P. L., t. LXXVII, col. 706.
(6) In Job. Praef. 2. P. L., t. LXXV, col. 517.
(7) Saint Isidore de Séville, de Eccl. Off., l. I, c. 12, n. 13. P. L., t. LXXXIII, col. 750.
(8) Raban Maur, de Clericorum Institutione, l. II, c. 54. P. L., t. CVII, col. 367.

Dans un ancien formulaire de profession de foi prescrite pour l'ordination des Evêques, on demandait à l'ordinand s'il croyait que le Nouveau et l'Ancien Testament, c'est-à-dire, la Loi, les Prophètes et les Apôtres n'avaient qu'un seul et même auteur, Dieu. « Quaerendum etiam ab eo si Novi et Veteris Testamenti, id est Legis et Prophetarum et Apostolorum, unum eumdemque credat auctorem et Deum » (1). Cette question vise les anciennes erreurs de Mani (216-276), qui admettait l'existence de deux principes, l'un bon, l'autre mauvais. Il attribuait l'ancienne alliance au principe mauvais, la nouvelle au principe bon, et par conséquent au premier les livres de l'Ancien Testament et au second les livres du Nouveau, comme le fait entendre l'explication contenue dans la formule: id est Legis et Prophetarum et Apostolorum. Par la Loi et les Prophètes on désigne l'Ancien Testament, par les Apôtres le Nouveau. Il est possible toutefois que dans cette formule proposée à des Manichéens, l'expression « auteur des Livres Saints » ait eu vis-à-vis d'eux, au moins dans les débuts, plutôt le sens de cause en général et non pas encore le sens d'auteur écrivain; mais il est certain que dans la suite, comme on va le voir, le sens d'auteur qui compose, qui écrit un livre, a prévalu.

(1) Le formulaire en question se trouve dans des « Statuta Ecclesiae antiqua » que le P. Hardouin dans sa *Conciliorum Collectio regia maxima*, t. 978, a rangés parmi les actes d'un IV^e^ Concile de Carthage, qui aurait été tenu en 398. Il est douteux que ce concile ait existé; le formulaire n'en est pas moins très ancien. Cf. Fonck, Op. laud.. p. 32; Schiffini. p. 51; Franzelin, de Trad. et Scriptura, Rome, 1882, p. 331. Le même formulaire est reproduit dans Mansi, Conc. Collectio III, 950. Cf. Pesch, p. 127-128. On le trouve encore dans certaines éditions des œuvres de saint Léon; mais on aurait tort de le lui attribuer. Voir Migne, P. L., t. LVI, 880. Cf. Pesch, p. 123. On verra tout à l'heure l'histoire de cette formule. Notons que le Pontifical Romain, à la consécration de l'Evêque, pose encore aujourd'hui la même question à l'ordinand: « Credis etiam novi et veteris Testamenti, Legis et Prophetarum et Apostolorum unum esse auctorem Deum ac Dominum omnipotentem? Credo ».

Il est d'abord évident que tous les témoignages apportés plus haut où l'on appelle Dieu l'écrivain des Saintes Lettres, disent du même coup que Dieu est l'auteur des Livres Saints, j'entends l'auteur qui a composé, écrit. Mais il y a plus, nous rencontrons le mot lui-même dans ce sens chez quelques Pères.

Saint Grégoire le Grand, par exemple, dit: « Beaucoup de gens se sont demandé qui a écrit le livre de Job... Mais c'est une question bien inutile, pourvu toutefois que l'on croie que le Saint-Esprit est l'auteur du livre. Celui-là a écrit le livre qui l'a dicté. Celui-là a écrit le livre qui l'a inspiré et nous a transmis par la voix (vocem) de l'écrivain [humain] les faits proposés à notre imitation. Si après avoir reçu et lu les lettres de quelque personnage considérable, nous nous demandions avec quel calame elles ont été écrites, ce serait assurément ridicule que, connaissant l'auteur des lettres et leur sens, nous fussions ensuite inquiets de savoir avec quel calame elles furent écrites. Quand donc nous connaissons la chose, quand nous tenons pour assuré que le Saint-Esprit est l'auteur [d'un livre], chercher ensuite l'écrivain [humain], c'est s'enquérir du calame après avoir lu les lettres (1).

Saint Isidore de Séville dit à son tour: « De ces mêmes Ecritures (dont il vient d'énumérer les auteurs ou écrivains humains) nous croyons que le Saint-Esprit est l'auteur. Car celui-là a écrit les livres qui les a dictés à ses prophètes » (2). Saint Isidore semble reproduire ici quelques paroles du passage précédent de saint Grégoire.

Agobard de Lyon, parlant de l'autorité des écrivains sacrés, dit que par eux l'Esprit-Saint a fait les volumes du

(1) S. Grégoire le Grand, Præfatio in Job. P. L., t. LXXV, col. 515, 517.
(2) S. Isidore de Séville, De Ecclesiasticis Officiis. l. I, c. 12, n. 13. P. L., t. LXXXIII, col. 750.

Nouveau et de l'Ancien Testament » (1). N'est-ce pas dire qu'il est l'auteur des Livres Saints?

Raban Maur, après avoir énuméré les auteurs humains de nos saints livres, conclut par les paroles de saint Isidore que nous citions tout à l'heure (2).

Saint Bonaventure appelle aussi le Saint-Esprit « le très parfait auteur de l'Ecriture » (3).

Et puisque notre enquête a désormais franchi l'époque des Pères, rappelons encore les faits suivants qui importent grandement à la question, puisqu'il s'agit même de documents émanant de l'autorité ecclésiastique.

Dans la profession de foi que Saint Léon IX (1049-1054) proposa à Pierre, évêque arménien, on lit: « Je crois aussi que le Nouveau et l'Ancien Testament, la Loi, les Prophètes et les Apôtres ont un seul auteur, Dieu le Seigneur tout-puissant » (4). C'est exactement la formule que l'on emploie aujourd'hui encore dans les ordinations épiscopales (voir Pontificale Romanum), et c'est au fond l'ancien formulaire, dit du IV^{e} concile de Carthage, dont il a été question plus haut. On retrouve la même formule, mais en abrégé, dans la profession de foi qu'Innocent III (1198-1216) imposa aux Vaudois (5); elle est tout au long au contraire dans la confession que Clément IV proposa en 1267 à Michel Paléologue et que celui-ci présenta en 1274 au second concile œcuméniqne de Lyon (6).

(1) Agobard de Lyon, Liber contra objectiones Fredegisi abbatis, 9. P. L., t. CIV, col. 164.

(2) Raban Maur, De Clericorum Institutione l. II, c. 54. P. L., t. CVII, col. 367.

(3) S. Bonaventure, *Breviloquium*, Prologus. Opera, t. VI, Lyon, 1668, p. 8, col. A.

(4) Denzinger, *Enchiridion*, n. 296.

(5) Denzinger, *ibid.*, n. 367.

(6) Denzinger, *ibid.*, n. 386.

Le décret pour les Jacobites, ou autrement la Bulle *Cantate Domino* d'Eugène IV (1431-1447) rangée parmi les décrets du concile de Florence, porte ce qui suit: « Sacrosancta Romana Ecclesia, Domini et Salvatoris nostri voce fundata... unum atque eumdem Deum Veteris et Novi Testamenti, hoc est, Legis et Prophetarum atque Evangelii profitetur auctorem — c'est bien toujours l'ancien formulaire, avec seulement la variante *Evangelii* au lieu de *Apostolorum* — quoniam eodem Spiritu Sancto inspirante utriusque Testamenti sancti locuti sunt; quorum libros suscipit et veneratur, qui titulis sequentibus continentur, etc. » (1). On remarquera la raison qui est ici donnée de l'expression *Dieu auteur*. Dieu n'est pas seulement l'auteur des Livres Saints en tant que cause générale, mais en tant qu'inspirateur. L'Esprit Saint a inspiré les écrivains sacrés, il les a fait parler et écrire, et de telle sorte qu'il doive être appelé lui aussi l'auteur de ces livres.

Le concile de Trente dit à son tour: « Sacrosancta œcumenica et generalis Tridentina Synodus, in Spiritu Sancto legitime congregata... omnes libros tam Veteris quam Novi Testamenti, cum utriusque unus sit auctor... pari pietatis affectu ac reverentia suscipit et veneratur » (2).

A son tour le concile du Vatican répète la même vérité et dans les termes suivants: « Eos (vero libros) Ecclesia pro sacris et canonicis habet... propterea quod Spiritu Sancto inspirante conscripti Deum habent auctorem, atque ut tales ipsi Ecclesiae traditi sunt » (3). Donc de nouveau, parce que les Livres Saints ont été écrits sous l'inspiration

(1) Denzinger, *ibid.*, n. 600.

(2) Conc. Trid., sessio IV, decretum de canonicis Scripturis. Dans Denzinger, *ibid.*, n. 666.

(3) Conc. Vatic., sessio III, Constit. de fide. cap. 2 de revelatione. Dans Denzinger, *ibid.*, n. 1636.

du Saint-Esprit, on doit reconnaître que Dieu en est l'auteur. L'inspiration a joué un tel rôle dans la composition des livres que Dieu aussi doive en être dit l'auteur.

Notons enfin que Léon XIII, dès le début de son Encyclique *Providentissimus* a exprimé la même idée avec une grande énergie. Pour lui Dieu a fondé les Ecritures canoniques: « Deum... Scripturam condidisse quæ canonica nominatur » (1); et elles sont son œuvre, il en est l'auteur: « Deo ipso auctore confectae ». Puis dans la suite, par deux fois, il reproduit les paroles du concile du Vatican que nous venons de citer.

*
* *

Troisième idée, ou du moins troisième expression qui ne se rencontre pas dans l'Ecriture, et que les Pères emploient pour expliquer en quoi consiste l'inspiration: *Dieu dictant* les Ecritures.

Un très ancien écrivain cité par Eusèbe et disputant contre l'hérésie d'Artémon fait ce dilemme contre les hérétiques: « Ou bien ils ne croient pas que les divines Ecritures aient été dites λελέχθαι par le Saint-Esprit et alors ils sont des infidèles; ou bien ils s'estiment plus sages que le Saint-Esprit et dans ce cas que sont-ils autre chose que des démoniaques? » (2). Le mot λελέχθαι que je traduis par *dites* avec le P. Pesch (3), a été rendu quelquefois par *dictées* (4). Avouons qu'il en est bien près.

Saint Irénée a dit aussi: « Les Ecritures sont parfaites, ayant été dites par le Verbe de Dieu et son Esprit » (5).

(1) C'est là un mot de saint Augustin que nous avons rencontré plus haut.
(2) Eusèbe, Hist. Eccl., 5, 28. P. G., t. XX, col. 517.
(3) Pesch, p. 46.
(4) Cf. Schiffini, Op. laud., p. 65-66, 220.
(5) S. Irénée, Adversus Haereses, l. II, cap. 28. n. 2. P. G., t. VII, col. 805.

Mais voici qui semble plus près du mot *dicter*, si ce n'est même tout à fait le mot. Saint Chrysostome, dans un sermon sur cette parole de l'Epître aux Romains (XVI, 3) « Salutate Priscam », s'exprime ainsi: « Lorsque Paul écrit, ou plutôt ne disons pas Paul, mais lorsque la grâce de l'Esprit dicte l'épître, etc. τῆς τοῦ Πνεύματος χάριτος τὴν ἐπιστολὴν ὑπαγορευούσης κτλ » (1). Le verbe ὑπαγορεύω signifie bien *dicter, suggérer, inspirer.*

Saint Ambroise n'a peut-être pas employé le mot dicter, mais à défaut du mot, on trouve la chose dans les paroles suivantes, où il est question des écrivains sacrés: « Ils ont écrit ce que l'esprit leur donnait de dire. Scripserunt enim quae Spiritus iis loqui dabat » (2).

Saint Jérôme: « Toute l'Epître aux Romains a besoin d'être interprétée; elle est enveloppée de telles obscurités que pour la comprendre nous avons besoin du secours de l'Esprit-Saint, qui par l'apôtre l'a dictée » (3). Le sens est que par l'apôtre et avec l'apôtre l'Esprit-Saint a dicté l'Epître aux Romains à Tertius qui servit de secrétaire à saint Paul. Voir Rom. XVI, 22.

Saint Augustin: « Celui qui avant de descendre (du ciel) a envoyé les prophètes, est le même qui après son ascension envoya les apôtres. Il est, par la nature humaine qu'il a revêtue, le chef de tous ses disciples qui, eux, sont les membres de son corps. C'est pourquoi, quand ils écrivent ce qu'il leur a montré, ce qu'il leur a dit, n'allons pas prétendre que lui n'a pas écrit, puisque ses membres n'ont fait qu'exécuter ce qu'ils avaient appris sous la dictée du chef.

(1) S. Chrysostome, In illud: Salutate Priscillam et Aquilam (Rom. XVI, 3) sermo 1, n. 1. P. G., t. LI, col. 187.

(2) S. Ambroise, Ep. 8 ad Justum, 1. P. L., t. XVI, col. 912.

(3) S. Jérôme, Ep. 120, c. 10. P. L., t. XXII, col. 997.

En effet, tout ce qu'il a voulu nous faire lire concernant ses actes et ses discours, il leur a ordonné comme à ses propres mains de l'écrire. Quiconque aura bien compris cette union du chef et des membres, cette concorde dans les divins offices des membres placés sous un seul chef, ne recevra pas autrement les récits des disciples du Christ qu'il lit dans l'Evangile, que s'il avait vu en acte d'écrire la main même du Seigneur, cette main qu'il portait dans son propre corps » (1).

Saint Grégoire le Grand. Rappelons seulement de lui ces mots du texte que nous rapportions plus haut, à propos de l'idée de *Dieu auteur*: « Celui-là a écrit le livre qui l'a dicté. Celui-là l'a écrit qui l'a inspiré. » On a lu encore, toujours à propos de Dieu auteur, saint Isidore répétant après Grégoire le Grand: « Celui-là a écrit les livres qui les a dictés à ses apôtres » ; puis Raban Maur redisant les paroles de saint Isidore.

Le concile de Trente parle aussi de vérité et d'enseignement contenus dans les Livres Saints et dans les traditions non écrites, lesquelles furent reçues par les apôtres, soit de la bouche du Christ, soit de l'Esprit-Saint qui les leur dictait: « Sacrosancta œcumenica et generalis Tridentina Synodus... perspiciensque hanc veritatem et disciplinam contineri in libris scriptis et sine scripto traditionibus, quæ ipsius Christi ore ab Apostolis acceptæ, aut ipsis Apostolis, Spiritu Sancto dictante, quasi per manus traditæ ad nos usque pervenerunt..., omnes libros tam Veteris quam Novi Testamenti.., necnon traditiones ipsas... tanquam vel oretenus a Christo, vel a Spiritu Sancto dictatas... pari pietatis affectu ac reverentia suscipit et veneratur » (2). Observons toutefois que le qualificatif *dictées* ne peut être appliqué

(1) S. Augustin, De consensu Evangelistarum. l. I, c. 35. n. 54. P. L., t. XXXIV, col. 1070.

(2) Conc. Trid., sessio IV, decretum de canonicis Scripturis. Dans Denzinger, Enchiridion, n. 666.

ici directement qu'aux traditions non écrites, dont seules le Concile dit qu'elles furent ou communiquées de vive voix, ou bien dictées, suggérées par le Saint-Esprit. Le concile du Vatican a répété cette doctrine du concile de Trente: « les traditions non écrites reçues par les Apôtres *Spiritu Sancto dictante* », puis il ajoute que les Livres Saints ont été écrits *Spiritu Sancto inspirante* (1). Au fond, c'est la même chose que l'on veut dire. En effet,le concile — tant celui de Trente que celui du Vatican — voulant expliquer comment les traditions non écrites ont été reçues par les apôtres, dit: ou bien c'est Jésus-Christ qui les a énoncées de vive voix à leurs oreilles, ou bien c'est l'Esprit-Saint qui les a dictées, c'est-à-dire, suggérées à leur intelligence. Quant aux Livres Saints, le concile n'a pas expliqué à cet endroit comment ils furent inspirés aux apôtres; mais comme il est évident qu'ils ne leur furent point communiqués de vive voix, de la bouche du Christ par une dictée matérielle, il reste donc qu'ils en reçurent la doctrine par dictée intellectuelle ou suggestion de l'Esprit-Saint faite à leur intelligence.

Cette interprétation est complètement justifiée par Léon XIII dans son Encyclique *Providentissimus*. Car non seulement il affirme que les Livres de l'Ecriture se distinguent des autres en ce qu'ils ont été dictés par l'Esprit-Saint: « neque enim eorum ratio librorum similis atque communium putanda est; sed quoniam sunt ab ipso Spiritu Sancto dictati, etc. »; non seulement encore il reproduit la même idée en citant les paroles de saint Augustin et de saint Grégoire sur ce sujet; mais, reprenant manifestement les paroles du concile du Vatican sur les Livres Saints, il substitue à la formule *Spiritu Sancto inspirante* l'autre *Spiritu Sancto dictante:* « Etenim libri omnes atque

(1) Conc. Vatic. sess. III, Constit. de fide, cap. 2 de revelatione. Denzinger, Enchir., n.1636.

integri, quos Ecclesia tanquam sacros et canonicos recipit, cum omnibus suis partibus, Spiritu Sancto dictante conscripti sunt » (1).

*
* *

Quatriéme idée: L'écrivain sacré *organe de Dieu* pour annoncer sa parole, *instrument* entre ses mains pour composer le livre inspiré.

Cette idée n'est pas absolument inconnue de l'Ecriture — il s'en faut — car nous avons lu plus d'une fois que le nabi est l'organe, la bouche de Dieu, son calame (2). Cependant les Pères ont une manière d'exprimer cette idée, de la rendre concrète, qui vaut d'être remarquée.

L'auteur de l'*Exhortation aux Grecs*, que l'on attribuait autrefois à saint Justin, et qui serait du moins de la fin du IIe siècle, ou du commencement du IIIe, s'exprime ainsi au sujet des prophètes, qu'il oppose aux philosophes grecs: C'est de Dieu qu'ils ont reçu la science qu'ils nous enseignent. Car ce n'est pas par la nature, par la pénétration de l'esprit humain, que les hommes peuvent connaître des choses si élevées, des choses divines; mais simplement Dieu descendait dans ces hommes saints par le don [de l'Esprit]. Aussi n'avaient-ils pas besoin de recourir à des artifices de parole, ou de se tourmenter pour trouver ce qu'ils avaient à dire; il leur suffisait de se présenter purs à l'action du divin Esprit, de telle sorte que ce plectre divin descendu du ciel touchant ces hommes justes comme une cithare ou comme une lyre, en faisait jaillir pour nous la révélation des choses divines et célestes. C'est pourquoi, comme d'une seule bouche, d'une seule

(1) Léon XIII, Encyclica *Providentissimus*.

(2) Exode IV, 10-16; Nombres, XII, 7-8; XXXIII, 5, 16; II Rois, XXIII, 2; Psaume XLIV, 2; Jérémie, I, 5-9; V, 14; XV, 19, cf. 16; Zacharie, VII, 12; Mathieu I, 22; II, 15; Actes, I, 16; IV, 25; XXVIII, 25.

langue, avec un complet accord, bien qu'ils aient parlé en des lieux et en des temps divers, ils nous ont enseigné Dieu, l'origine du monde, la création de l'homme, l'immortalité de l'âme et toutes ces choses dont la connaissance nous est nécessaire » (1).

Athénagore nous dit aussi de l'Esprit-Saint qu'il fait parler les prophètes, « mettant leurs bouches en action comme autant d'instruments », ou bien « se servant d'eux comme le joueur de flûte se sert de son instrument » (2).

Saint Hippolyte: « Tous les prophètes animés de l'Esprit prophétique, honorés par le Verbe lui-même, étaient comme autant d'instruments qui avaient le Verbe pour plectre; une fois qu'ils en étaient touchés, ils annonçaient ce que Dieu voulait » (3).

Théodoret de Cyr: « C'est le propre du prophète de prêter sa langue, comme un instrument à la grâce χάριτι de l'Esprit, selon la parole écrite dans les Psaumes (Ps. XLIV, 2): Ma langue est comme le roseau dans la main agile du Scribe » (4).

A propos de ce verset du psalmiste, citons encore pour son élégance le commentaire qu'en donne un théologien schismatique du douzième siècle, Euthyme Zigabène. Il fait ainsi parler le psalmiste: « De même que le calame est dans la main de l'écrivain et ne se meut qu'autant que cette main le pousse, ainsi ma langue est à la disposition du scribe souverain, le Saint-Esprit; elle lui sert comme de calame et ne se meut qu'autant que l'Esprit la dirige » (5).

Mais nous avons d'autres témoignages parmi les Pères latins. Sur ce même verset 2 du psaume XLIV, saint

(1) Cohortatio ad Graecos, n. 8; P. G., t. VI, col. 256-257.
(2) Athénagore, Legatio, n. 7. 9; P. G., t. VI, col. 904, 908.
(3) S. Hippolyte, de Christo et Antichristo, 2; P. G., t. X, col. 728-729.
(4) Théodoret de Cyr, Préface aux Psaumes; P. G., t. LXXX, col. 861.
(5) Euthyme Zigabène, sur le psaume XLIV, 2; P. G., t. CXXVIII, col. 489.

Jérôme fait l'application suivante: « Je dois donc aussi préparer ma langue comme un style, comme un calame, afin que par elle l'Esprit-Saint écrive dans le cœur et aux oreilles de ceux qui m'entendent. Je dois prêter ma langue comme un instrument, et comme un instrument sonner les choses qui sont de l'Esprit-Saint (quæ sua sunt) (1) ».

Saint Augustin. En parlant de l'idée de *Dieu dictant* les Ecritures, nous avons traduit de lui un passage où nous l'avons vu comparer les écrivains sacrés aux membres mêmes du Christ, à la main dont il s'est servi pour écrire les récits de l'Evangile. Dans le livre de ses *Confessions*, s'adresssant à Dieu il dit encore: « Avec le plus grand empressement je me suis saisi du style vénérable de votre Esprit, et avant tout autre de l'apôtre Paul » (2). C'est dire que les écrivains sacrés sont le calame du Saint-Esprit.

Enfin, rappelons le texte de saint Grégoire le Grand, que nous avons cité en parlant de *Dieu auteur*. Dans ce texte, il appelle Dieu l'auteur et l'écrivain des Livres Saints; quant aux auteurs humains, ils sont le calame du Saint-Esprit.

Cette idée de l'écrivain calame ou instrument de l'Esprit-Saint a eu le plus grand succès dans la théologie du moyen âge, et assurément à juste titre. Dans son Encyclique *Providentissimus*, Léon XIII ne l'a pas oubliée non plus. Parlant de ceux qui veulent trouver des erreurs dans l'Ecriture et cherchent à pallier leur fausse et coupable doctrine, en imputant ces erreurs non à Dieu mais à l'auteur humain, il s'exprime de la manière suivante: « Aussi ne sert-il de rien de dire que le Saint-Esprit ayant pris des hommes comme instruments pour écrire, quelque chose de faux aura pu échapper, non à l'auteur principal,

(1) S. Jérôme, Epître 65, 7; P. L., t. XXII, col. 627.
(2) S. Augustin, Confessions, l. 7. c. 21; P. L., t. XXXII, col. 747.

mais aux écrivains inspirés. Car par une vertu surnaturelle il les a excités et mus à écrire, il les a assistés quand ils écrivaient, et le tout de telle manière que toutes les choses et celles-là seulement qu'il ordonnait, eux les concevaient avec rectitude dans leur esprit et voulaient fidèlement les écrire, et les exprimaient avec une vérité infallible: autrement Dieu ne serait pas lui-même l'auteur de toute la sainte Ecriture » (1). Aussitôt après, Léon XIII cite la parole de saint Augustin sur les écrivains sacrés membres du Christ, écrivant sous la dictée de la tête, puis le début du texte de saint Grégoire que nous rappelions tout à l'heure.

Il y aurait encore bien des choses intéressantes à signaler, et par exemple sur ce que j'appellerais *l'état psychologique* de l'homme inspiré, à l'heure même où il est sous l'influence de l'Esprit. Nous avons vu plus haut que Philon se représentait les prophètes dans un état de surexcitation et de délire qui les eût ravalés au niveau des devins et des pythies. Les Montanistes et, à leur suite, Tertullien tombèrent dans la même erreur, croyant que le prophète dans son exaltation perdait jusqu'à l'usage de sa raison. Origène combattit Philon. Après lui, Théodore de Mopsueste, Léonce de Byzance, Théodoret de Cyr, saint Chrysostome, saint Jean Damascène, montrèrent comment l'homme inspiré, le prophète, tout en étant mû par l'Esprit-Saint, garde le parfait usage de sa raison. Saint Jérôme a suivi les mêmes doctrines; il a même appelé l'attention sur ce point important que les écrivains sacrés, bien que sous l'influence de l'Esprit-Saint, conservent pourtant la différence de leur génie. Mais nul Père n'a surpassé saint Augustin dans l'analyse psychologique du prophète qui entre en rapport avec Dieu et reçoit ses communications. Saint Thomas qui nous a laissé sur ce sujet des articles si pénétrants, n'a souvent fait que répéter saint

(1) Léon XIII, Encyclique *Providentissimus.*

Augustin, celui des Pères auquel il doit le plus. Laissons là cette question, on ne saurait tout dire (1).

Ce qu'il nous faut voir maintenant, c'est comment les théologiens, exploitant les trésors de la révélation que nous venons d'explorer dans l'Ecriture et dans les Pères, ont exposé et systématisé le dogme de l'inspiration.

CHAPITRE IV

Le livre inspiré chez les théologiens catholiques jusqu'au concile de Trente.

La révélation divine et le travail du théologien. Les premiers théologiens de l'inspiration, Hugues de Saint-Victor, Alexandre de Halès, saint Bonaventure, Duns Scot, Roger Bacon, Nicolas de Lyre. Exposé de la doctrine de saint Thomas d'Aquin sur la prophétie et l'inspiration. Raymond Martini, Durand de Saint-Pourçain, Henri de Gand, Aegidius Romanus, Richard d'Armagh, Gerson, Thomas Waldensis, Denys le Chartreux.

Nous avons parcouru rapidement l'histoire du livre inspiré dans l'Ancien Testament, puis dans le Nouveau et chez les Pères, recueillant au fur et à mesure que les faits et les idées se déroulaient, se développaient devant nous, tous les traits qui nous paraissaient propres à marquer le caractère spécial de ces livres que l'on réunissait en collection séparée sous le nom d'*Ecritures Saintes*. Or qu'avons-nous observé? Quels sont ces traits caractéristiques du livre saint d'après l'Ecriture même et d'après la tradition tant juive que chrétienne?

La première idée en date sur le livre saint, c'est qu'il est parole de Dieu. De même qu'un croyant, en montrant

(1) On trouvera la doctrine des Pères sur ce sujet dans Pesch, pp. 56-60. 66, 78-83, 87-88, 94, 106-107, 111-112 dans la note 10.

les espèces sacramentelles, dit: Ceci est le corps du Christ, *Hoc est corpus Christi*, ainsi, dès l'origine, un hébreu du désert eût dit en montrant le livre de Moïse: Ceci est la parole de Dieu. *Hoc est verbum Dei.* « Moïse écrivit toutes les paroles de Yahvé(h)... Alors ayant pris le livre de l'alliance, il le lut en présence du peuple, qui répondit: Tout ce qu'a dit Yahvé(h), nous le ferons et nous y obéirons » (1). Et cette idée revient à chaque instant: Il faut observer la loi parce que c'est la parole de Yahvé(h) « Haec dicit Dominus »; les oracles des prophètes sont aussi la parole de Yahvé(h); c'est Dieu, c'est l'Esprit qui parle par la bouche des prophètes et dans leurs écrits.

En conséquence — et c'est là une seconde idée — les prophètes, les nabis sont les organes et la bouche de Dieu, de l'Esprit qui rend des oracles. Cette idée, moins fréquente que la précédente, n'est pas rare cependant, surtout dans le Nouveau Testament.

Une troisième idée, encore bien caractéristique, c'est que les nabis sont les hommes de l'Esprit, ils sont portés, c'est-à-dire inspirés par l'Esprit quand ils parlent, et leurs écrits mêmes sont appelés l'Ecriture inspirée de Dieu.

Ce sont bien là, il me semble, les trois idées qui se rencontrent le plus fréquemment dans l'Ancien et le Nouveau Testament pour marquer le caractère spécial du livre saint.

Chez les Pères, négligeant de noter les précédentes qui reviennent si souvent sous leur plume, nous en avons remarqué plusieurs autres, qui sont peut-être assez distinctes des premières pour relever de la tradition orale plus que de l'Ecriture.

D'après eux d'abord, les Ecritures sont des lettres de Dieu, et c'est Dieu qui les a écrites. Ils disent de plus dans le même sens: Dieu est l'auteur des Ecritures, c'est-

(1) Exode, XXIV, 4, 7.

à-dire que les Ecritures sont son œuvre à lui, sa composition. Parlent-ils des écrivains humains qui ont écrit ces mêmes livres, ils disent que Dieu leur parlait, qu'il leur soufflait, leur dictait ce qu'ils écrivaient. Ou, d'autres fois, poussant plus avant l'idée scripturaire du nabi organe et bouche de Dieu, ils disent que l'écrivain sacré est l'instrument de Dieu pour écrire, son calame; ou encore qu'il est la cithare, la lyre dont Dieu se sert pour nous faire entendre l'hymne de la révélation.

Ces idées résument, croyons-nous, ou peu s'en faut, tout ce que la révélation nous a appris sur le caractère propre et, pour ainsi dire, l'essence du livre saint. Que la révélation, sur ce point comme sur tant d'autres, soit allée en progressant, c'est-à-dire en augmentant des premières pages de la Genèse au dernier feuillet de l'Apocalypse, cela ne saurait faire doute [1]; mais qu'elle ait suivi dans le développement de ces idées la marche lente et ordonnée que, sous le nom de lois de l'évolution, nous nous permettons parfois de prescrire à Dieu même, j'ai peine à le croire. Pour passer d'un point à un autre, souvent Dieu brûle les étapes; pour faire son tableau, il n'a nul besoin d'en tracer d'abord l'esquisse, il dessine et il peint d'un même coup de pinceau. Aujourd'hui, quand le théologien, après avoir longuement développé en dissertations, chapitres et paragraphes distincts tout ce qu'il sait de l'inspiration, pour tout résumer il écrit en tête de son livre: *Verbum Dei scriptum.* Or, justement Dieu avait commencé par là. C'est donc qu'il ne s'occupe guère de nos prétendues lois.

Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il s'adapte aux besoins, se proportionne à l'état intellectuel de ceux auxquels il s'adresse; tout dépend des circonstances où nous trouvons placés. De plus, pour nous instruire, il ne fait jamais le professeur, le professeur qui ordonne des thèses, com-

[1] Voir saint Thomas d'Aquin, Somme théologique, 2^a 2^{ae}, q. 174, a. 6.

pose un traité. Et ce n'est pas davantage un prédicateur disposant, ajustant son sermon en trois points. Ce n'est pas même un catéchiste, parce que, tout en gardant la simplicité dans les explications, le catéchiste procède encore par ordre de leçons. Dieu ne fait pas de traité, pas de sermon, pas de cathéchisme, parce que en tout cela il y a encore un appareil de choses ordonnées, systématisées, qui marque autant la faiblesse du parleur que celle de l'auditeur. Que fait-il donc avec nous quand il nous parle? De simples conversations. Oui des conversations, où tout marche comme à l'abandon, où l'on ne se sert ni d'appareil scientifique, ni de termes techniques, où l'on s'entretient bonnement, et comme au hasard de l'occasion, de tout ce qui intéresse les deux interlocuteurs. Et dans sa conversation Dieu dit des choses tantôt claires et obvies, tantôt profondes, mystérieuses et merveillement suggestives.

Les hommes, ayant recueilli ces conversations du Seigneur avec ses petites créatures, les comparent entre elles, les éclairent les unes par les autres, les expliquent ensuite à leur manière et en tirent enfin les conséquences qu'elles comportent. Et pour ne pas s'égarer dans ce travail de comparaisons, d'explications, de déductions qui est bien à eux, ils ordonnent systématiquement et les vérités révélées et les conséquences qu'ils en déduisent: de là naît la théologie, la science systématiquement ordonnée des choses de la révélation. Au cours de leurs investigations, les théologiens arrivent souvent par le groupement des idées et le travail de comparaison à une notion plus adéquate de telle ou telle vérité révélée, comme aussi parfois la vue incomplète des données du problème leur fait prononcer des jugements incertains ou même faux.

Quelle a été le travail de la théologie sur l'idée du livre inspiré? S'est-elle parfois égarée dans ses recherches? Est-elle parvenue à l'heure actuelle, par l'étude comparée de toutes les notions révélées sur le problème précis de l'inspiration à donner du livre inspiré une définition claire,

adéquate, satisfaisante pour l'esprit? Voilà la question à laquelle nous voudrions maintenant répondre, en parcourant, à la suite du R. P. Pesch, l'histoire du livre inspiré dans les temps théologiques (1).

* *
*

La théologie de l'inspiration n'a commencé qu'assez tard et la raison en est bien simple. Durant de longs siècles on a discuté sur les dogmes les plus importants du christianisme, mais sans contester presque jamais les bases sur lesquelles tout reposait: valeur probante de la tradition, de l'Ecriture, des décisions de l'Eglise. On usait donc des Livres Saints comme de livres faisant autorité au nom même de Dieu, puisque ainsi l'avaient enseigné Jésus-Christ, les Apôtres, les Pères, sans trop se demander en quoi pouvait bien consister essentiellement ce caractère de livres divins, livres sacrés, livres inspirés, qu'on accordait à toute la Bible; en tout cas, on n'insistait pas. Dans la première moitié du douzième siècle, Hugues de Saint Victor écrit un opuscule spécial *De scripturis et Scriptoribus sacris* (2). Il expose surtout la diversité des sens de l'Ecriture, question qui avait été souvent traitée dans les siècles précédents et qui devait encore occuper beaucoup les écrivains du moyen âge; mais sur la nature de l'inspiration aucune notion nouvelle, aucune discussion.

Ainsi en est-il chez les premiers théologiens et exégètes de l'école franciscaine: Alexandre de Halès, saint Bonaventure, Duns Scot, Roger Bacon, Nicolas de Lyre. Ce dernier seul parle en passant de la nature intime de

(1) N'ayant pas toujours sous la main les nombreux traités théologiques dont a disposé le P. Pesch, je me contenterai parfois de renvoyer à l'ouvrage de mon docte confrère, dont l'érudition est d'ailleurs exacte et sûre, comme j'en ai fait cent fois l'expérience au cours de ce travail.

(2) On le trouve dans Migne, P. L., t. CLXXV, col. 9-28.

l'inspiration [1]; mais ce qu'il dit, il l'emprunte à saint Thomas.

Car ce fut en réalité saint Thomas qui le premier donna quelque importance au problème de l'inspiration; et l'explication qu'il nous en a laissée, pour n'être pas complète et adéquate, n'en fit pas moins faire un pas décisif à la théologie. Durant des siècles même, dit avec raison le P. Pesch [2], on n'ajouta presque rien à l'enseignement de ce maître incomparable.

Je noterai ici les points principaux de sa doctrine, et je ne craindrai pas de le faire avec quelque étendue, puisque résumer saint Thomas dans cette question, c'est résumer la théologie de l'inspiration durant tout le moyen âge. Procédons par ordre, si nous ne voulons pas nous égarer.

1° En ce qui concerne l'existence d'une collection de livres inspirés, saint Thomas, comme tous les théologiens de son temps, suppose le fait reconnu; c'est là chose communément admise, et la théologie d'ailleurs, qui argumente d'après les sources inspirées, ne commence proprement qu'une fois posée en principe l'autorité divine des Ecritures et de la tradition. Car il en va de la science sacrée comme de la foi: « Scripturam fides supponit Spiritu Sancto dictante promulgatam esse » [3]. — « Sacra doctrina est scientia quæ procedit ex principiis notis lumine superioris scientiæ..... Doctrina sacra credit principia revelata sibi a Deo » [4].

2° Si vous demandez que l'on vous dise du moins à quelle époque il faut placer les sources inspirées, saint Thomas vous répond: Le champ de la révélation et de la foi est tout entier compris dans les communications faites

(1) Nicolas de Lyre, Praef. in Psalmos.
(2) Pesch, P. 159.
(3) Saint Thomas, In 2 Sent., dist. 12, a. 2.
(4) Summa theol., 1 p., q. 1, a. 2. Cf. a. 8.

aux apôtres et aux prophètes. Si quelque autre docteur a reçu des communications divines, sachez que cela n'appartient pas au dépôt de la foi. « Innititur enim fides nostra revelationi apostolis et prophetis factæ, qui canonicos libros scripserunt, non autem revelationi, si qua fuit aliis doctoribus facta » (1) Excellent principe pour servir de garde-fou à la critique historique et littéraire quand elle est tentée de placer la rédaction de nos Livres Saints hors des temps et des milieux soit prophétiques soit apostoliques.

3° De ces livres sacrés quels sont les auteurs?

L'auteur de la Sainte Ecriture, c'est d'abord Dieu: « Auctor Sacræ Scripturæ est Deus » (2). L'homme écrivain est un instrument, un calame dont Dieu se sert pour la composition des Livres Saints: « De causa vero instrumentali (scriptore humano) non sit nobis curæ, quia hujusmodi causæ habentur respectu doctrinæ sicut instrumenta, sicut penna scribentis, juxta illud Psalmi XLIV, 2: Lingua mea calamus scribæ velociter scribentis » (3). Cela n'empêche pas que l'homme, l'instrument, le calame, ne prenne part à la composition des Livres Saints de telle sorte qu'il en soit lui aussi l'auteur. Et le Saint-Esprit et l'écrivain inspiré sont auteurs dans la doctrine de saint Thomas, comme on le voit par ce qu'il dit au même endroit, que, s'il est constant qu'un livre est du Saint-Esprit, il n'y a guère à s'inquiéter de chercher quel est *l'autre auteur*, à savoir l'auteur humain: « Si constat de veritate quod liber sit a Spiritu Sancto, non est magna cura adhibenda ad inveniendum *auctorem alium* » (4).

4° Mais comment l'Ecriture vient-elle de Dieu?

Elle vient de Dieu, parce que c'est lui qui l'a dictée et promulguée. Nous l'avons déjà entendu: « Scripturam fides

(1) S. theol., 1 p., q. 1, a. 8, ad 2.

(2) S. theol., 1 p., q. 1, a. 15.

(3) In Canticum Canticorum expositio altera, prooemium. Opera omnia, edit. parm. t. XIV, p. 388, col. a.

(4) *Ibid.*

supponit Spiritu Sancto dictante promulgatam esse » (1). Ailleurs il dit : « Les autres sciences sont le produit de la raison humaine, mais l'Ecriture vient des instigations de l'inspiration divine. Aliae scientiae sunt per rationem humanam editae, haec autem Scriptura per instinctum inspirationis divinae » (2). Voilà le mot que nous attendions : l'Ecriture est de Dieu parce qu'il l'a inspirée.

5° Quels sont d'après saint Thomas les éléments essentiels, constitutifs de l'inspiration *à écrire?*

Le saint docteur n'a pas traité distinctement et séparément de l'inspiration à écrire, comme nous le faisons aujourd'hui. Mais il a étudié *la prophétie*, *le prophète*, et comme beaucoup de prophètes ont exercé leur fonction prophétique aussi bien par écrit que par parole, en d'autres termes, comme l'inspiration à écrire n'est qu'un mode, un cas particulier de la prophétie, il a été impossible à saint Thomas de traiter la question générale du prophète sans toucher au cas particulier du prophète écrivain. C'est dans la 2^a 2^{ae} de la Somme théologique, q. 171 à 175, qu'il a parlé tout au long de la prophétie ; c'est donc là que nous allons désormais chercher sa pensée.

6° Qu'est-ce donc que la prophétie ? La prophétie ou l'état de prophète en général, dit saint Thomas dès le début de la question 171, consiste en trois choses : Premièrement et principalement *à connaître* sous l'influence de la lumière divine des vérités ou des faits ; secondement et secondairement *à prêcher* aux autres de la part de Dieu les vérités ainsi apprises divinement ; troisièmement *à confirmer* par des signes divins ou miracles la vérité des choses enseignées (3).

Cela dit, saint Thomas s'attache, tout le long des cinq

(1) In 2 Sent., dist. 12, a. 2.

(2) Comment. in Psalmos, proœmium. Opera omnia, edit. parm., t. XIV, p. 149.

(3) S. theol., 2^a 2^{ae}, q. 171, a. 1.

questions 171-175, à peu près exclusivement, à nous expliquer comment le prophète reçoit divinement connaissance de la vérité; et il pourrait même sembler au lecteur moderne, accoutumé à considérer l'inspiration des Ecritures d'un tout autre point de vue, que le Docteur angélique ne s'en occupe guère. Nous voyons bien qu'à la question 173, a. 4, il parle de plusieurs modes d'inspiration divine: *motus ad apprehendendum* (inspiration à connaître), *motus ad loquendum* (inspiration à parler), *motus ad agendum* (inspiration à agir). Mais nous cherchons en vain le *motus ad scribendum* (inspiration à écrire). C'est que nous sommes trop habitués, nous, à voir chez l'écrivain sacré le calame matériel qu'il tient en main et qu'il meut sous la direction et surveillance de l'Esprit-Saint, tandis que saint Thomas a surtout vu son intelligence, calame mystérieux qui va, sous l'inspiration divine, contemplant, jugeant, affirmant ce que la main écrit ensuite. On va voir du reste immédiatement que le grand docteur, quand il parlait des prophètes, ne perdait point de vue les écrivains inspirés.

7° Des divers ordres d'écrivains sacrés; de leur hiérarchisation; du *minimum* requis pour être prophète ou écrivain sacré.

Dans la question 174, a. 2, sous le *videtur* 3°, saint Thomas se pose à lui-même une difficulté, prise de ce que, dans le *Prologus galeatus*, saint Jérôme distingue les Livres Saints en trois ordres: la Loi, les Prophètes, les Hagiographes. Les prophètes, dit l'objection, tels que Isaïe, Jérémie et les autres, ont eu des visions à la fois intellectuelles et imaginaires et cela leur a valu d'être placés dans le second ordre; au contraire, les Hagiographes, ainsi nommés de ce qu'*ils ont écrit par l'inspiration du Saint-Esprit*, tels que Job, David, Salomon et autres, n'ont guère eu que des visions intellectuelles, et pourtant ils sont seulement dans le troisième ordre, ce qui semble contraire à l'assertion (soutenue par saint Thomas) que la vision intellectuelle est plus parfaite que la vision imaginaire.

Comme on le voit, il s'agit bien ici directement des écrivains sacrés, qui sont inspirés à écrire, et on les range tous parmi les nabis ou prophètes, bien qu'à des rangs divers. Que répond saint Thomas?

Il répond d'abord qu'on aurait tort de croire que certains titres appliqués à plusieurs catégories de personnes, conviennent d'autant mieux à telle catégorie déterminée que celle-ci est plus élevée. Pour faire comprendre la pensée de saint Thomas, prenons le titre de sous-officier qui s'applique aux simples sergents et aux sergents-majors. Le sergent-major est plus élevé, mais il n'est pas pour cela plus sous-officier que le simple sergent, au contraire. Et il en est ainsi toutes les fois qu'un titre implique une imperfection, comme dans notre exemple où le titre de sous-officier implique l'imperfection d'être au dessous de l'officier. De même dit saint Thomas, le titre de prophète signifie pour nous un personnage qui voit des choses profondes, mystérieuses, obscures, enfin implique une imperfection du côté de la clarté de vision. Or, les écrivains sacrés, classés comme Prophètes dans le Prologus galeatus de saint Jérôme, ayant eu des visions imaginaires, visions où règne plus ou moins l'obscurité, sont de ce point de vue, j'en conviens, inférieurs aux Hagiographes, qui ont eu plus ordinairement des visions intellectuelles simples et claires. Les Prophètes ont eu plus à souffrir que les Hagiographes de la profondeur, du mystère, de l'obscurité de la vision. Voilà pourquoi le titre de prophète, qui implique quelque obscurité, leur convient mieux.

Mais, s'empresse d'ajouter le saint docteur, à d'autres égards le Prophète est bien supérieur à l'Hagiographe. D'abord parce que, outre qu'il avait aussi des visions intellectuelles, il recevait de plus, jusque dans les visions imaginaires, communication de vérités plus hautes, de vérités surnaturelles et de choses enfin qui ne se peuvent connaître que par révélation; au contraire l'Hagiographe recevait la lumière intellectuelle pour juger avec la certi-

tude de la vérité divine, de choses qui souvent pouvaient être connues par la seule lumière naturelle.

Autre raison de supériorité pour le Prophète comparé à l'Hagiographe. Le Prophète a été chargé d'exercer un rôle extérieur public, la fonction de délégué et de représentant de Dieu, parlant au nom même de Dieu et le déclarant par des paroles commme celles-ci: *Haec dicit Dominus*. Au contraire, ceux qui ont écrit les livres dits Hagiographes, non seulement pour l'ordinaire parlaient de choses accessibles à la raison humaine, mais de plus ils en parlaient sans se présenter au nom de Seigneur, comme en leur nom propre, quoique toujours avec l'aide de la lumière divine (1).

J'ai dû développer tant soit peu l'objection et la réponse du grand docteur, parce que, traduites simplement et séparément de leur contexte, elles auraient été difficiles à saisir.

Toutefois il ne peut y avoir de doute pour le lecteur que dans ce passage où il traite de la prophétie, saint Thomas n'entende parler aussi des prophètes inspirés pour écrire. A la suite du *Prologus galeatus*, qui ne fait du reste que reproduire l'ancienne classification des Livres Saints, il distingue trois classes d'écrivains sacrés, et de plus il les hiérarchise de la façon suivante: au dernier rang les Hagiographes, inférieurs aux Prophètes pour les raisons que nous avons vues; plus haut, les Prophètes, tels que Isaïe et autres; puis au dessus des Prophètes il mettra Moïse dans un article qui lui est spécialement consacré et que nous verrons plus loin.

La raison de cette gradation vient, d'après saint Thomas, de plusieurs causes. D'abord, de la différence des vérités connues sous la lumière de l'Esprit, vérités d'ordre naturel plus ordinairement « frequentius » chez les Hagiographes, d'ordre surnaturel chez les autres.

1. S. theol., 2ª 2æ, q. 174, a. 2. ad 3.

Elle vient encore du mode par lequel les écrivains sacrés acquéraient la connaissance de ces vérités. Les écrivains sacrés qui connaissaient des vérités naturelles, pouvaient les avoir acquises indépendamment de toute communication préternaturelle, par les voies ordinaires, l'étude, l'expérience, le témoignage humain, le témoignage des sens, mais ils devaient toujours et en tout cas — c'est là le minimum requis pour être prophète ou écrivain inspiré — ils devaient porter sur ces vérités naturelles naturellement acquises, et avec le concours de la lumière divine agissant sur eux « cum adjutorio tamen divini luminis » (ibid.), un jugement certain d'une certitude de vérité divine; ils reçoivent pour ce faire une lumière intellectuelle: « lumen intellectuale... ad judicandum secundum certitudinem veritatis divinae ea quae humana ratione cognosci possunt (ibid.) ».

C'est ce qui lui fait dire ailleurs: « Erit autem (aliquis) propheta, si solummodo intellectus ejus illuminetur ad dijudicandum etiam ea quae ab aliis imaginarie visa sunt, ut patet de Joseph qui exposuit somnum Pharaonis... Lumen intelligibile quandoque quidem imprimitur menti humanae divinitus ad dijudicandum ea quae ab aliis visa sunt, sicut dictum est de Joseph...; sive etiam ad judicandum secundum divinam veritatem ea quae cursu naturali homo apprehendit; sive etiam ad dijudicandum veraciter et efficaciter ea quae agenda sunt... Sic igitur patet quod prophetica revelatio quandoque quidem fit per solam luminis intelligentiam; quandoque autem (c'est ce que nous allons expliquer tout à l'heure) per species de novo impressas vel aliter ordinatas » (1).

Ces paroles sont très importantes dans la théorie de saint Thommas. Elles montrent que d'après lui le minimum requis pour être prophète, écrivain sacré, et par conséquent l'essentiel, l'*essence intime de l'inspiration* pour écrire réside dans ce jugement porté sous l'influence de la lumière

(1) S. theol., 2ª 2ae, q. 173, a. 2.

divine, sur les choses perçues par l'intelligence, et ce avec une certitude de vérité divine. L'inspiration pour saint Thomas, prise du côté de la connaissance — puisqu'il n'a envisagé que cette face du problème qui est bien la principale — c'est donc essentiellement une affirmation certaine d'une certitude de vérité divine, donc aussi une affirmation infaillible, que l'homme inspiré porte, sous l'influence de la lumière de Dieu, sur les choses qu'il voit, et j'ajouterais de quelque manière qu'il en ait préalablement acquis la connaissance, si saint Thomas s'en était lui-même expliqué plus clairement.

8° Des divers modes de connaissance préternaturelle du prophète et de l'écrivain sacré.

Saint Thomas en admet quatre. Le premier est celui dont il nous parlait à l'instant, qui consiste à juger, sous l'influence de la lumière divine, de la vérité d'une doctrine ou d'un fait, de quelque manière qu'on en ait acquis la connaissance, naturellement ou surnaturellement. Les trois autres modes se rencontrent, non pas lorsque le prophète n'a qu'à juger de la vérité d'une chose déjà connue, mais lorsqu'il reçoit connaissance surnaturellement de cette chose, ce qui peut se faire par vision intellectuelle, par vision imaginaire ou par communication au moyen de signes sensibles extérieurs: « Respondeo dicendum quod... prophetica revelatio fit secundum quatuor; scilicet secundum influxum intelligibilis luminis (c'est le premier mode); secundum immissionem intelligibilium specierum (vision intellectuelle); secundum impressionem vel ordinationem imaginabilium formarum (vision imaginaire); et secundum expressionem formarum sensibilium (communication au moyen de signes sensibles » (1).

Nous avons dit précédemment en quoi consiste le premier mode, expliquons les trois autres:

La *vision intellectuelle* qui de sa nature, et toutes choses

(1) S. theol., 2ª 2ae, q. 173, a. 3. Cf. a. 2.

égales d'ailleurs, est plus parfaite que les autres, se fait lorsque Dieu communique au prophète une vérité en imprimant directement dans son intelligence l'espèce intelligible (species impressa) qui détermine la connaisance humaine (species expressa) et que dans l'acte ordinaire et naturel l'intellect agent lui-même élabore. Ceux-là seuls comprendront ce langage qui ont étudié la théorie scolastique de la connaissance, et il serait impossible de l'expliquer aux autres sans faire tout un cours de philosophie. La vision intellectuelle ainsi reçue, dit encore saint Thomas, ne suspend en rien les fonctions naturelles des sens, elle n'empêche ni les yeux de voir, ni les oreilles d'entendre; elle n'empêche pas davantage l'imagination de travailler, pas plus que le sommeil n'arrête ses opérations, puisqu'on la voit alors fabriquer ses châteaux en Espagne sans même que l'intelligence s'en occupe. La vision intellectuelle enfin sera du premier degré, le plus élevé, si elle porte sur une vérité surnaturelle; du second degré, si elle a pour objet une vérité naturelle (1).

La *vision imaginaire,* c'est-à-dire celle qui a lieu dans la faculté imaginative, est, de sa nature, inférieure à la vision intellectuelle; si pourtant elle a pour objet une vérité surnaturelle, elle tient un rang intermédiaire entre la vision intellectuelle du premier degré et la vision intellectuelle du second degré (2). Elle consiste en ce que Dieu envoie directement à l'imagination de l'homme inspiré, l'espèce ou forme sensible qui, dans le cours naturel et ordinaire des choses, lui est fournie par les sens (3). Encore ici, ceux-là comprendront qui ont étudié la théorie scolastique de la connaissance; pour les autres, mystère. Saint Thomas enseigne de plus que, quand la vision imaginaire a lieu, les opérations des sens sont suspendues, c'est-à-dire

(1) S. theol., 2ª 2ªe, q. 173, a. 2 et 3; q. 174, a. 3.
(2) *Ibid.*, q. 174, a. 3.
(3) *Ibid.*, q. 173, a. 2.

que la vue, l'ouïe et les autres sens cessent d'agir, du moins sur l'imagination, parce que autrement ils la troubleraient dans son action, brouillant les formes sensibles venant alors de Dieu avec celles qu'enverraient les sens. Jamais pourtant, ajoute-t-il, cette suspension des sens n'est dans le prophète la conséquence de quelque désordre ou trouble causé dans la nature, comme cela se voit chez les possédés ou chez les déments ; mais elle est déterminée ou bien par le moyen d'une cause naturelle, tel que le sommeil, la distraction résultant d'une contemplation intense, absorbante, ou bien par l'action divine elle-même (1).

La *communication divine* faite au prophète, *par le moyen des signes sensibles* ou par mode de signes sensibles est, à ne considérer que la nature des facultés auxquelles les signes s'adressent ou semblent s'adresser, inférieure à la vision soit intellectuelle soit imaginaire. Elle peut avoir lieu de bien des manières.

Les signes sensibles peuvent être de purs symboles des vérités ou des faits, montrés au prophète soit durant son sommeil, soit — ce qui est plus parfait — en état de veille ; tels étaient les épis maigres et les épis pleins que vit Pharaon. Ces signes sont imparfaits, parce qu'ils sont vagues. On sait que les visions apocalyptiques en sont remplies, que c'est là la raison de leur obscurité et la cause des méprises sans nombre des exégètes qui s'aventurent sur ce terrain.

D'autres fois les signes sensibles sont des mots, des phrases entendues par le prophète durant son sommeil, ou — ce qui est mieux — en état de veille, et ce sont là des signes plus parfaits, parce que plus expressifs et plus précis.

La communication par paroles est encore plus parfaite, si le prophète non seulement entend, mais voit celui qui parle, et cette vision à son tour devient de plus en plus parfaite selon que le prophète aperçoit comme conversant

(1) *Ibid.*, q. 173, a. 3.

avec lui l'image, l'apparence d'un homme, ou d'un ange, ou même de Dieu. De nouveau ici il est plus parfait de voir et d'entendre en état de veille que durant le sommeil (1).

Il n'échappera pas au lecteur que dans tous les cas où le signe, symbole, parole, apparence, s'adresse au prophète, surtout durant son sommeil, il se peut que la vision soit purement imaginative, tout en se présentant sous forme de communication qui s'adresse aux sens extérieurs.

9° Comment Moïse a surpassé les autres prophètes.

Nous disions plus haut que saint Thomas plaçait Moïse au premier rang dans la hiérarchie des prophètes écrivains, au dessus des Nebî'îm, écrivains inspirés de la seconde classe, et à plus forte raison au dessus des Hagiographes qui forment la troisième classe. Il en donne les raisons suivantes (2) qui nous sont maintenant faciles à comprendre.

D'abord quant à la première et principale fonction du prophète, consistant à *connaître*, Moïse a eu des visions de l'ordre le plus élevé: visions intellectuelles de Dieu lui-même, à la façon de saint Paul; visions imaginatives presque à volonté où il entendait les paroles et voyait comme interlocuteur l'image ou apparence de Dieu même, et tout cela en état de veille. Cependant, ajoute saint Thomas (3), il peut y avoir des mystères que certains prophètes ont connu mieux que Moïse: c'est le cas, par exemple, de David pour le mystère de l'Incarnation. Et de même, dit-il encore (4), il faut préférer à Moïse les ministres du Nouveau Testament en tant qu'ils ont eu la vision plus claire de la révélation.

Pour la seconde fonction, consistant à *annoncer* ce qu'il a vu, Moïse parlait au nom même de Dieu, comme son délégué et représentant, légiférant, comme en sa personne,

(1) *Ibid.*, q. 174, a. 3.
(2) *Ibid.*, q. 174, a. 4.
(3) *Ibid.*, q. 174, a. 4, ad 1.
(4) *Ibid.*, ad 3.

et ce pour tout le peuple des fidèles, tandis que les autres prophètes n'eurent qu'à recommander l'observation de la loi de Moïse.

Enfin, dans la troisième fonction, *confirmer* sa doctrine par des miracles, nul n'a égalé Moïse, qui fit tant de prodiges, solennels et publics, jusque sous les yeux de tout le peuple des infidèles, les Egyptiens.

Voilà les raisons pour lesquelles Moïse est au dessus de tous les autres prophètes, et surpasse donc chez les prophètes écrivains la classe des Nebî'îm et la classe des Hagiographes.

10° En quel sens saint Thomas admet-il des degrés divers dans l'inspiration?

Que saint Thomas admette des degrés dans l'inspiration, c'est ce qui résulte de ce qu'il vient de dire dans son article sur Moïse. Toutefois sachons l'entendre. Il n'enseigne pas qu'il y ait des degrés du côté de l'autorité des Livres Saints; non, tous sont également parole de Dieu certaine et infaillible, puisque l'Hagiographe lui-même qui est mis au dernier rang, va, sous l'influence de la lumière de l'Esprit, prononçant son jugement, son affirmation avec une certitude de vérité divine, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Ce que saint Thomas prétend et dit, c'est qu'il y a des degrés de perfection dans le mode de connaître du prophète, puisqu'il y a visions plus ou moins parfaites: intellectuelles, imaginatives et sensibles; puisqu'il y a vérités plus ou moins élevées connues par le prophète: vérités surnaturelles, vérités naturelles; puisqu'enfin le prophète pénètre plus ou moins le sens des choses qu'il voit et affirme avec certitude, et peut au gré de Dieu savoir ou ne pas savoir qu'il voit, parle ou agit sous l'inspiration. C'est ce dernier point qu'il nous faut encore expliquer pour avoir une idée complète de la doctrine du grand docteur.

11° Le prophète a-t-il toujours la pleine intelligence des choses qu'il affirme et a-t-il toujours conscience de son état prophétique?

Saint Thomas a traité cette question dans l'article 4 de la question 173, 2ª 2æ de la Somme, et il l'a posée ainsi: Est-ce que les prophètes connaissent toujours, comprennent toujours les choses qu'ils annoncent? Or voici la réponse:

Il faut savoir, dit-il, que dans la révélation prophétique l'esprit du prophète est mû par le Saint-Esprit comme un instrument défaillant par rapport à l'agent principal, et il est mû pour l'une ou l'autre des trois choses suivantes, ou pour deux des trois, ou encore pour toutes les trois ensemble: *comprendre*, *parler*, *agir*. Dans les trois cas il y a quelque défaillance, quelque imperfection du côté de la connaissance.

Mû pour juger ou comprendre, l'esprit du prophète est parfois conduit à saisir seulement la chose qu'il contemple directement; et d'autres fois, passant plus avant, il voit que cette chose lui est révélée divinement.

Mû pour parler, l'esprit du prophète saisit parfois dans les paroles qu'il énonce le sens même que le Saint-Esprit a en vue; mais il peut arriver aussi qu'il ne connaisse pas ce sens, et ce fut le cas de Caïphe qui prononça ces paroles: « Expedit vobis ut unus moriatur homo pro populo, et non tota gens pereat » (Joan., XI, 50), leur donnant un sens, pendant que le Saint-Esprit leur en donnait un autre.

Mû pour agir, l'esprit du prophète comprend parfois le sens de l'acte qu'il pose ou a posé, comme, par exemple, Jérémie cachant une ceinture sur les bords de l'Euphrate dans la fente d'un rocher; et d'autres fois, l'esprit mû à un acte ne voit pas le sens donné à cet acte par le Saint-Esprit, et ce fut le cas des soldats qui se partageaient les vêtements du Christ, sans savoir qu'ils étaient mus à cet acte pour la réalisation d'une prophétie.

Or, poursuit saint Thomas, la prophétie n'est parfaite que quand le prophète a conscience d'être mû par le Saint-Esprit à juger ce qu'il juge, ou à donner tel sens à ses paroles, ou à ses actions. S'il n'a pas cette conscience, ce

n'est pas là la prophétie parfaite, c'est plutôt un instinct prophétique.

Mais il faut bien se rappeler que l'esprit du prophète étant, comme on l'a dit, un instrument défaillant, le prophète, jusque dans le cas de la prophétie parfaite, alors même qu'il a conscience d'être mû par l'Esprit, ne voit pas *tout* ce que le Saint-Esprit veut signifier par ce jugement, cette parole qu'il sait avoir posée sous l'impulsion de l'Esprit.

12° Après avoir lu cet article, on se demandera peut-être si, d'après saint Thomas, les prophètes écrivains, nos auteurs sacrés, ont toujours eu conscience d'être inspirés, conscience que ce qu'ils voyaient et affirmaient leur était révélé, montré sous la lumière de Dieu. Nous trouvons la réponse à cette question dans la $2^a\,2^{ae}$, q. 171, a. 5. Voici ce qu'enseigne saint Thomas.

Le prophète est instruit par Dieu ou bien *per expressam revelationem*, ou bien *per instinctum quemdam occultissimum*. Dans le premier cas, il a la plus grande certitude de ce qu'il voit et il tient pour assuré que ce qu'il voit est divinement révélé ; autrement, dit-il, si lui-même n'avait pas cette certitude, la foi qui s'appuie sur la parole des prophètes ne serait pas certaine.

De là nous devons nécessairement conclure que saint Thomas comprend les écrivains sacrés parmi ceux qui savent *per expressam revelationem*.

Saint Thomas poursuit : Dans le second cas, quand le prophète ne connaît que *per instinctum*, il ne sait pas toujours si ce qu'il voit lui vient de Dieu ou de son esprit propre, et il n'a pas toujours non plus la certitude. Si on les consulte, il peut alors arriver qu'ils ajoutent quelque chose d'eux-mêmes, et même qu'ils se trompent d'après saint Grégoire ; mais alors pour éviter toute erreur, l'Esprit qui les instruit les corrige et eux-mêmes se reprennent.

Il semble bien d'après cela que saint Thomas ne range nos écrivains sacrés que parmi les prophètes du premier

cas, qui connaissent *per expressam revelationem* et ont bien conscience d'être inspirés, d'autant que, comme on l'a vu, les Hagiographes, les moins élevés d'après saint Thomas, connaissent toujours avec la certitude de vérité divine.

Enfin 13°, dernière question qui mérite d'attirer notre attention, à raison de la manière à la fois très nette et très lumineuse dont saint Thomas y répond : Les choses connues ou annoncées par le prophète peuvent-elles être fausses?

Non, dit le saint docteur, et voici la raison qu'il en donne : « La prophétie est une connaissance imprimée à l'esprit du prophète de par révélation divine et ce par manière d'enseignement ». La connaissance du prophète ou ce qu'il annonce est donc une doctrine qui lui est communiquée par Dieu. Or Dieu ne peut enseigner le faux; donc ce que le prophète voit et annonce ne peut pas être faux (1).

Tel est l'ensemble de la doctrine si profonde, si admirable de Thomas d'Aquin concernant l'idée d'inspiration. Si j'avais à résumer en peu de mots ce qu'est dans sa nature intime, d'après le grand docteur, l'inspiration telle que nous la considérons aujourd'hui au traité *de Scriptura Sacra*, à savoir l'inspiration à *écrire*, je dirais : considérée dans son élément principal, *la connaissance*, l'inspiration à écrire est une vue et un jugement porté sous l'influence d'une lumière surnaturelle de Dieu, avec la certitude de vérité divine, et même, d'après saint Thomas, si nous l'avons bien compris (voir plus haut 12°), avec la conscience de voir et d'affirmer une chose divinement montrée.

Jusque là personne assurément n'avait vu si juste ni si loin. Mais il ne s'ensuit pas que saint Thomas ait cette fois épuisé la question ou qu'il l'ait totalement élucidée.

(1) S. theol., 2ª 2æ q. 171, a. 6. Cf. q. 110, a. 3, ad 1 et 1 p., q. 32, a. 4, in corpore.

On peut regretter, par exemple, qu'il n'ait rien dit pour démontrer d'abord l'existence même du caractère inspiré de notre collection biblique; qu'il n'ait pas envisagé non plus dans l'inspiration d'autre élément que celui de la connaissance, négligeant complètement l'action de Dieu sur la volonté de l'écrivain sacré et sur l'exécution de son œuvre. De plus, au lieu de traiter sous le titre de prophétie de tous les modes d'inspiration à la fois, il eût été préférable — à notre point de vue du moins — de traiter séparément, comme on le fait aujourd'hui, de l'inspiration à écrire. A tout le moins il fallait distinguer plus nettement l'acte inspiré par lequel l'écrivain sacré compose intellectuellement et surnaturellement son livre, de tous les actes préalables, naturels ou surnaturels, par lesquels l'auteur sacré acquiert la connaissance de son sujet. Mais si Marseille ne pouvait cependant pas tout faire, saint Thomas non plus apparemment.

*
* *

De saint Thomas à l'apparition du protestantisme, on peut dire, à la suite du P. Pesch (1), que le dogme de l'inspiration n'a pas d'histoire. L'idée qu'en a donnée le grand docteur, reste la même; on ne la développe pas, on ne lui trouve pas d'aspect nouveau, on la répète telle quelle. Ainsi en est-il chez les Dominicains d'abord. Rien de nouveau, par exemple, chez Raymond Martini, l'auteur du *Pugio fidei* (seconde moitié du treizième siècle). Durand de Saint-Pourçain, († 1334) lui-même, si connu pour son indépendance et son originalité, suit fidèlement les idées de saint Thomas.

En dehors de l'ordre de saint Dominique, il en est de même. Henri de Gand (1220-1293), disciple d'Albert le Grand, insiste sur l'idée connue que Dieu est l'auteur

(1) Pesch, p. 195.

principal des Ecritures, et l'écrivain humain l'auteur secondaire (1). Et je note cependant — pour la seconde fois dans la vaste enquête du P. Pesch — cette affirmation expresse d'Henri de Gand, que l'inspiration s'étend aux mots comme aux pensées: « In tantum etiam dependet veritas hujus scientiæ (Scripturæ) a divinæ auctoritatis inspiratione, ut non solum homines conscribentes hanc scientiam per inspirationem conciperent sententias conscribendas, sed etiam verborum qualitatem et formam (2) ». On trouve aussi chez le même théologien des observations, intéressantes pour l'époque, sur la nécessité de croire à l'Ecriture « propter auctoritatem Dei » et sur la *rationabilité* d'une telle foi (3).

Ægidius Romanus (Colonna, 1247-1316), de l'ordre de saint Augustin, ne s'écarte point non plus de l'ensemble des doctrines de saint Thomas sur l'inspiration.

Richard Fitzralph, évêque d'Armagh († 1360), qui se préoccupe de la question critique des textes latins et recommande même le recours aux textes originaux, comme l'avait fait avec tant d'insistance Roger Bacon au siècle précédent, Richard Fitzralph a des passages fort curieux sur l'*auteur responsable* des assertions de l'Ecriture. Parfois ces assertions — tels les mensonges — doivent être imputés seulement à celui qui les profère, et qui est *assertor non editor;* d'autres fois à l'écrivain, s'il est en même temps *editor et assertor.* Enfin il distingue un troisième cas, celui où le prophète, par exemple, débute par ces mots: « Hæc dicit Dominus ». Alors Dieu seul serait l'auteur, d'après Richard d'Armagh, et le prophète serait simplement « Dei notarius in conscribendo, » ou, pour continuer la même

(1) Dans Pesch, p. 173.

(2) *Ibid.*, pp. 175-176. Le premier qui ait *ex professo* discuté l'inspiration dans les mots, c'est Agobard, évêque de Lyon. Il niait cette sorte d'inspiration contre Frédégise, abbé d'un monastère de Tours, qui l'avait affirmée. Nous reviendrons sur ce sujet. En attendant voir Pesch, pp. 133 et 173.

(3) Dans Pesch, pp. 166-167.

terminologie, l'écrivain serait alors *editor non assertor* (1). On voit que dans la fameuse question des citations explicites ou implicites, comme aussi bien dans la théorie que nous aurons à expliquer de la dictée verbale, Richard d'Armagh pourrait prétendre au titre d'ancêtre.

Le célèbre chancelier de l'Université de Paris, Jean Charlier, surnommé Gerson (1363-1429) du nom de son village dans le diocèse de Reims, affirme que l'Ecriture entière a été communiquée par la révélation divine, qu'elle est la parole de Dieu révélée et par conséquent vraie (2).

Thomas Netter, de l'ordre des Carmes († 1430), connu sous le nom de Thomas Waldensis, étant né à Walden en Angleterre, développe avec complaisance l'idée que nous avons déjà rencontrée dans saint Thomas, à savoir qu'il ne faut point chercher de nouvelles Ecritures canoniques, une fois passé l'âge apostolique. Dans l'Ancien Testament, le canon, c'était l'enfant capable de croissance; après les apôtres, c'est l'homme parfait. Le passage vaut d'être cité. « Lex Christi per totum decursum Veteris Testamenti infans erat, dicente Apostolo, quod nihil ad perfectum adduxit lex; temporis vero plenitudo fuit tempus Christi et apostolorum. Usque tunc ergo, quia fides habebat quo cresceret, potuit per appositionem librorum staturam perfectæ procerilatis acquirere. Elapso autem apostolico tempore non potuit crescere amplius... Sola Scriptura principum, id est apostolorum, post Dominum auctoritatis palmam consequitur, auctoritatis, inquam, canonicæ. Habent enim dicta sanctorum sequentium auctoritatem suam, habent determinationes fideles ecclesiæ auctoritatem suam, sed non canonicam.... Transiit ergo hora, non potest crescere jam canon in pluralitate librorum » (3).

Denys van Leeuven, dit le Chartreux, né au village

(1) Dans Pesch, p. 184.
(2) Dans Pesch, p. 191.
(3) Dans Pesch, p. 192.

de Ryckel en Belgique (1402-1471), qui a tant lu, compilé et composé, représente mieux que personne autre peut-être, les idées du quinzième siècle sur le caractère propre du livre saint et la nature de l'inspiration. Or, si nous consultons ses ouvrages, nous y retrouvons à peu de chose près les doctrines de saint Thomas et la même manière d'envisager la question; à peine de çà de là quelques précisions de plus. Qu'on en juge par ces quelques extraits: « Prophetia ad intellectum potissimum pertinet. Est enim prophetia supernaturalis futurorum cognitio ex divina inspiratione adepta. Prophetæ namque dicuntur, qui Deo revelante cognoscunt ea, quæ cæteris abscondita sunt et procul ab ipsis posita... Porro quemadmodum naturale lumen intellectus agentis est omnium naturalium cognitionum intellectus possibilis principium, sic lumen supernaturale atque divinum est prophetalium cognitionum principium... Præterea multi sunt gradus prophetiæ, quorum infimus dicitur, dum aliquis ex interiori Spiritus Sancti instinctu movetur ad exteriora opera... Secundus et altior prophetæ gradus est, dum aliquis ex illustratione Spiritus Sancti supernaturali modo cognoscit et percipit quæ tamen naturaliter cognosci possunt... Hi duo gradus ad perfectam prophetiæ rationem non attingunt, quia ad supernaturalem veritatem non pertinent (1) ». Nous n'insisterons pas davantage; ce serait continuer de répéter S. Thomas.

(1) Dans Pesch, p. 197.

CHAPITRE V.

Le livre inspiré chez les Protestants, des origines de la Réforme jusqu'à nos jours.

Le principe protestant: L'Ecriture unique règle de la foi. Luther, Zwingle, Mélanchton, Chemnitz. Les Réformés de langue française: Calvin, Théodore de Bèze. Dans l'Eglise Anglicane. La lutte avec les catholiques. La divinisation des textes originaux d'après Jean Gerhard, Calov, Turretin, Whitaker. Réaction. Cappel contre les Buxtorf. L'inspiration impossible à démontrer. Abandon progressif de l'idée d'inspiration. On garde le mot: L. Gaussen, Adolphe Monod, Athanase Coquerel père. L'inspiration purement personnelle: Hugo Grotius, Jean Leclerc, Isaïe Gasc, Zahn (Théodore). Le rationalisme: Semler, Kant, Harnack, les Réville. La religion n'est plus qu'un sentiment; c'est une vie.

Au seizième siècle parut le protestantisme, qui devait activer dans la suite le mouvement des études scripturaires et contribuer même pour une large part au développement de la partie critique et historique de ces études. Pour ce qui regarde au contraire la notion du livre inspiré, la nature de l'inspiration, le caractère surnaturel de la Bible, et même la simple question de savoir s'il existe des livres inspirés, le protestantisme allait être amené progressivement, et fatalement par suite de ses erreurs fondamentales, à tout détruire de ce qu'il appelait au début l'unique règle de la foi, la parole de Dieu, l'Ecriture inspirée. Il importe de se rendre compte de cette logique des faits.

Que disait d'abord Luther (1483-1546)? Il défendait la justification et le salut par la foi, à l'exclusion des œuvres; puis il attaquait les indulgences: c'était tout. Contre ses opinions, ses erreurs, on fit valoir l'autorité du Pape et de l'Eglise. Luther rejeta cette première régle de la foi, l'autorité de l'Eglise. On en appela à l'enseignement des Pères, à la tradition catholique. Luther déclara qu'il

n'admettait pas plus l'autorité décisive de la tradition qu'il n'admettait celle de l'Eglise. La seule règle de la foi, à l'exclusion de toute autre, quelle qu'elle soit, c'est l'Ecriture, et par conséquent l'Ecriture non pas reçue de l'Eglise et interprétée par elle, mais l'Ecriture reçue de Dieu seul et interprétée par chacun de ses lecteurs (1).

Ce fut là, on peut le dire, le premier de tous les principes pour un bon protestant, la base sur laquelle on devait appuyer tous les dogmes et toutes les revendications. Sur ce point Luther fut suivi fidèlement, d'abord par les protestants de langue allemande. Les plus célèbres d'entre eux, Zwingle (1484-1531), Mélanchton (1497-1560), Chemnitz (1522-1586), n'eurent point d'autre doctrine (2).

Il en fut de même chez les Réformés ou protestants de langue française, Calvin (1509-1564), Théodore de Bèze (1519-1605) (3) et, quant au fond, chez les protestants de l'église anglicane, Whitaker († 1595) et autres (4).

Bien plus, le principe de l'Ecriture, règle unique de la croyance, fut solennellement proclamé dans les diverses confessions de foi du parti. On le trouve dans les Symboles luthériens, par exemple, dans la confession d'Augsbourg (1530) et l'Apologie de la confession d'Augsbourg; dans les confessions de foi des Réformés, Confessions helvétiques de 1536 et de 1566 (5), Confession de la Rochelle (1559), confession des Eglises des Pays-Bas, et enfin confession Anglicane (6).

Les premiers protestants ne prirent point garde qu'en exaltant ainsi la Bible, en la déclarant règle unique de la foi, ils l'isolaient, la privaient de tout soutien et la li-

(1) Voir les textes de Luther dans Pesch, pp. 202-206 ; dans Rabaud, *Histoire de la doctrine de l'inspiration*, Paris, 1883, note 2 des pp. 42-43.
(2) Voir les textes dans Pesch, pp. 206-207, 215, 216.
(3) Textes dans Pesch, pp. 209, 249.
(4) Textes dans Pesch, pp. 258-260.
(5) Textes dans Pesch, pp. 211-212.
(6) Rabaud, *Op. cit.*, pp. 70-72.

vraient à l'ennemi, comme on ferait d'une forteresse dont on abat les bastions et renvoie les défenseurs.

Les catholiques, en effet, firent observer aux protestants que ce texte biblique, leur unique loi, ne leur était cependant pas tombé du ciel sans passer par des intermédiaires. Ils le lisaient d'abord dans les traductions latines que leur avait léguées l'antiquité, comme d'autres églises le lisaient en grec, en syriaque, en arménien etc. De plus, comment ce texte leur avait-il été transmis? Par les Pères, par l'Eglise. Comment donc pouvait-on déclarer que l'on recevait immédiatement et de Dieu seul la parole révélée?

Pour parer ce coup, les protestants prétendirent s'en tenir aux seuls textes originaux. Il n'y a d'Ecriture authentique, déclara Jean Gerhard († 1637), le grand théologien protestant, que le texte hébreu pour l'Ancien Testament, le grec pour le Nouveau (1); les caractères mêmes de l'hébreu remontent jusqu'à Moïse auquel Dieu avait donné un premier modèle en écrivant de sa propre main les tables de la loi (2). Et telle était l'origine non seulement des lettres hébraïques qu'on lisait dans les textes, mais encore des point-voyelles (3). Quant à Moïse, aux prophètes et autres écrivains inspirés, ils n'étaient plus que de simples secrétaires, des tabellions, des notaires « amanuenses.. tabelliones sive notarios » (4).

Et ainsi le texte matériel même était divinisé autant qu'il pouvait l'être: le rôle des intermédiaires humains était réduit à son minimum, sinon totalement supprimé: enfin, pensait-on, la communication directe et immédiate entre le lecteur et l'auteur de la Bible se trouvait établie.

Ces mêmes doctrines furent plus tard défendues par

(1) Dans Pesch, p. 220.
(2) *Ibid.*, pp. 218-219.
(3) *Ibid.*, p. 220.
(4) *Ibid.*, p. 218.

Quenstedt (1617-1688), qui précisa quelques points encore obscurs. D'après lui les écrivains sacrés n'ont fait que transcrire les mots qu'ils entendaient sous la dictée matérielle de Dieu. Ils ne sont donc point auteurs au sens propre. Le style des Livres Saints c'est le style même du Saint-Esprit. Aussi ne doit-on pas admettre qu'il puisse y avoir dans l'Ecriture ni barbarisme ni solécisme (1). Le Saint-Esprit pouvait-il en commettre?

Mêmes outrances chez Calov (1612 1686) et chez quantité d'autres Luthériens des dix-septième et dix-huitième siècles (2).

Les Calvinistes, comme Benedict Turretin (1588-1631), emboîtèrent le pas aux protestants d'Allemagne (3), et la grave confession de foi de Genève, dressée en 1675, alla jusqu'à se compromettre en de telles aventures, déclarant que tout dans la Bible, prise matériellement, remontait à l'institution divine, consonnes, voyelles, forme et valeur des points, enfin les mots avec les choses (4).

L'Eglise anglicane ne fut point exempte de ces exagérations; Whitaker († 1595), un de ses plus célèbres défenseurs, afficha de très bonne heure lui aussi un respect outré pour les textes originaux et défendit l'inspiration des mots considérés matériellement (5).

Mais cette divinisation du texte matériel ne pouvait se soutenir en bonne critique et en histoire: les protestants eux-mêmes ne tardèrent pas à s'en apercevoir. Dans la

(1) Dans Pesch, pp. 221-222.

(2) Dans Pesch, pp. 222-223; Rabaud, pp. 75-84.

(3) Pesch, p. 250.

(4) « In specie hebraicus Veteris Testamenti codex, quem ex traditione ecclesiæ judaicae accepimus tum quoad consonnas, tum quoad vocalia, sive puncta ipsa, sive punctorum saltem potestatem, et tum quoad res, tum quoad verba θεοπνευστος » Formula consensus, art. 2, dans Rabaud, p. 159; Pesch, 212-213.

(5) Pesch, pp. 258-260.

première moitié du dix-septième siècle, Louis Cappel, de l'école de Saumur, dans des disputes restées célèbres, démontra contre les Buxtorf de Bâle l'origine récente des points-voyelles, des accents et autres signes diacritiques. Ce fut le premier coup de pioche porté à l'édifice si péniblement construit de la théopneustie matérielle. Puis la critique grandit, les études historiques se développèrent; on constata que la Bible, comme tous les autres livres, avait subi les outrages du temps, que son texte matériel ne descendait point du ciel sans intermédiaire, qu'il avait été bel et bien rédigé par des auteurs humains, que chacun de ces écrivains avait laissé dans sa rédaction l'empreinte de son génie, de son éducation et la marque de son temps, enfin que l'inspiration n'avait pas dû consister pour le Saint-Esprit à souffler des mots, des sons et à indiquer la forme des lettres et des accents. Il fallut donc battre en retraite et la retraite fut bien vite changée en une déroute complète.

Voilà pourquoi les protestants, pour avoir voulu dépendre en tout de la seule parole de Dieu écrite dans la Bible, et se cantonner dans leur texte, en excluant tout intermédiaire humain, méconnurent d'abord le véritable caractère de l'inspiration, et finalement se virent contraints par la critique, l'histoire et le bon sens d'abandonner leurs positions. Pour remporter la victoire, les catholiques n'avaient pas même eu besoin de combattre; il leur avait suffi, après avoir soulevé la difficulté, d'assister en simples spectateurs aux attaques incessantes que les *frères séparés*, poussés par la logique même des choses, livraient à leurs propres principes.

Incapables de défendre l'inspiration matérielle des mots et des lettres, parce que après tout c'était là une théorie fausse en soi et manifestement contraire à la réalité des faits, les protestants allaient aussi constater leur impuissance à défendre même l'existence de l'inspiration, fût-elle bien comprise. Et encore ici, les catholiques n'eurent qu'à

proposer la difficulté inhérente au principe protestant et à laisser leurs adversaires s'entre détruire.

L'inspiration, disaient les catholiques — et jusque là les protestants avaient été d'accord avec eux sur ce point — l'inspiration est un fait d'ordre psychologique, surnaturel, mystérieux, inaccessible à l'observation d'un témoin, et donc son existence ne peut être constatée, si l'on ne suppose que Dieu lui-même la révèle soit à l'écrivain sacré, soit à quelque autre personnage chargé, à défaut du premier, de transmettre authentiquement le message divin à la société religieuse. Or, vous protestants, comment pourrez-vous jamais prouver que ce message a eu lieu pour chacun des livres de votre Bible ? Où prendrez-vous le témoignage authentique, autorisé, démonstratif de l'inspiration de ces livres ?

Ferez-vous appel à la parole des écrivains eux-mêmes ? Mais si quelques-uns, — tels Moïse, Jérémie — déclarent écrire par ordre de Dieu les communications qu'ils ont reçues de lui et démontrent par des signes divins la vérité de cette affirmation, la plupart dans leurs livres ne disent rien d'eux-mêmes et n'affirment nulle part qu'ils écrivent sous le souffle de l'Esprit.

Ferez-vous appel au témoignage des délégués de Dieu autorisés à parler en son nom, en première ligne au témoignage de Jésus-Christ, des apôtres ? Il est vrai que Jésus-Christ, que les apôtres ont traité comme Ecritures, comme parole de Dieu, comme écrits inspirés, un bon nombre des livres de l'Ancien Testament ; ils n'ont pas parlé de tous cependant. Puis il y a tout le Nouveau Testament, postérieur à Jésus-Christ, et dont par conséquent le Christ n'a rien témoigné ; les apôtres eux-mêmes dans leurs écrits font silence sur ce point, sauf saint Pierre qui parle vaguement de lettres inspirées de Paul, mais sans désigner celles qu'il a en vue. Et puis saint Pierre parle ainsi dans sa seconde Epître, dont beaucoup de protestants n'admettent pas l'authenticité.

Invoquerez-vous le témoignage historique des Pères, des écrivains de l'antiquité chrétienne, attestant que Jésus-Christ, que les apôtres ont donné pour livres divins tous ceux qui composent votre Bible? Mais ce témoignage historique ne vaut dans la matière qu'autant qu'il rapporte une attestation du Christ ou des apôtres. Or, cette attestation, puisqu'on ne la trouve pas dans l'Ecriture, ne serait autre qu'une tradition purement orale, et la tradition orale, vous la rejetez au nom de votre grand et fondamental principe de l'Ecriture règle unique de la foi.

Resterait bien l'appel à l'autorité infaillible de l'Eglise, qui simplifierait la question et donnerait une solution accessible à tous les croyants, même à ceux qui n'ont pas d'études. Mais pour la même raison vous rejetez l'autorité de l'Eglise; il ne vous faut toujours qu'une règle de la croyance: l'Ecriture, Où donc, encore une fois, trouverons-nous la preuve que tous les livres de notre Bible sont des livres inspirés?

Cette difficulté a toujours embarrassé les protestants; elle les a, on peut dire, tourmentés et elle les tourmente aujourd'hui comme par le passé. Tous les efforts ont été tentés pour trouver une réponse satisfaisante; et jusqu'ici nulle solution n'a pu être donnée qui contentât les protestants eux-mêmes.

Luther admettait comme inspirés les livres qui à son avis prêchaient le Christ avec ardeur. Estimait-il que l'ardeur était insuffisante, le livre n'était pas canonique. C'était donc en définitive, comme on en a fait l'observation, son jugement personnel qui décidait de l'inspiration, et comme chacun avait le droit de prononcer différemment, l'anarchie s'introduisait aussitôt dans la place. Pour corriger, atténuer cette conséquence désastreuse que lui-même prévoyait bien, Luther ajoutait que le Saint-Esprit illumine l'intelligence de chaque lecteur et lui rend témoignage du caractère inspiré du livre [1].

[1] Rabaud, pp. 38-43.

Beaucoup de protestants parmi ceux qui ont gardé quelque chose de l'idée vraie d'inspiration, ou qui croient du moins à une assistance préternaturelle accordée à l'écrivain sacré, ont eu recours comme Luther à ce postulat du témoignage intérieur de l'Esprit-Saint.

Zwingle l'accepta: « La Bible, disait-il, vient de Dieu et non pas des hommes, et ce bon Père qui te donne le Saint-Esprit, te donnera de reconnaître l'inspiration de sa sainte parole » (1).

Calvin fit de même. Voici ce qu'il écrivait: « Si nous voulons bien pourvoir aux consciences, si qu'elles ne soient point agitées en perpétuelle (sic) doute; il nous faut prendre l'authorité de l'Escriture de plus haut que des raisons, ou indices, ou conjectures humaines. C'est assavoir que nous la fondions sur le témoignage intérieur du Sainct-Esprit. Car jaçoit qu'en sa propre majesté elle ait assez de quoi être révérée: néantmoins elle commence lors à nous vrayement toucher, quand elle est scellée en noz cœurs par le Sainct-Esprit ». (2).

Cette dernière phrase nous montre qu'avec le témoignage du Saint-Esprit, Calvin admettait de plus comme preuve de l'inspiration, bien qu'à un rang inférieur, ce qu'il appelle ici *majesté de l'Ecriture*. D'après lui, l'Ecriture se démontrait elle-même inspirée, tant elle avait de majesté, de vérité, et d'efficacité sur l'âme du lecteur. C'est là ce qu'on nomme la preuve par les caractères internes.

« Touchant ce qu'ils interrogent, disait encore Calvin précisément sur ce sujet, comment nous cognoîtrons que l'Escriture est sortie de Dieu, si nous n'avons notre recours au décret de l'Eglise: autant vaut, comme si quelqu'un demandait, dont nous apprendrons à discerner la lumière des ténèbres, le blanc du noir, l'aigre du doux. Car l'Escriture

(1) Rabaud, p. 48, note 2.

(2) Calvin, *Institution de la religion chrétienne*. De l'imprimerie de François Jaquy, Antoine Dauodeau et Jacques Bourgeois, 1557, chap. 1, n. 25.

ne monstre pas moindre évidence de sa vérité, que les choses blanches ou noires de leurs couleurs, les choses douces ou amères de leurs saveurs » (1).

Nombre de théologiens protestants, surtout parmi les anciens — tel Gerhard chez les Allemands, Whitaker en Angleterre (2) — recoururent à ce double procédé de démonstration: caractères internes et témoignage du Saint-Esprit. On n'avait plus besoin, pensait-on, ni de la tradition, ni de l'autorité de l'Eglise, la Bible par elle-même donnait la foi à ses lecteurs, elle était αὐτόπιστος.

Mais il s'en faut que le principe de la Bible autopiste ait satisfait tout le monde. Beaucoup d'esprits, et des meilleurs, firent d'abord observer que le prétendu témoignage intérieur du Saint-Esprit n'était rien moins que prouvé, puisqu'en effet, selon qu'il parlait à tel ou tel lecteur, ou encore au même lecteur à des époques différentes de sa vie, l'Esprit prononçait les sentences les plus contradictoires; bien plus, beaucoup de lecteurs, peu portés à l'illuminisme, déclaraient n'avoir jamais entendu le Saint-Esprit et par conséquent ne pouvoir de ce chef rien prononcer sur le caractère sacré de la Bible. Quant aux preuves internes dont on parlait, majesté, vérité, efficacité de l'Ecriture pour instruire et édifier, beaucoup d'autres livres non sacrés les possédaient aussi, et donc ce n'était point là non plus un signe assuré de cette inspiration divine absolument spéciale aux Livres Saints.

La force de cette argumentation qui détruisait d'un tour de main tous les appuis du protestantisme n'échappa point aux leaders du parti. C'est pourquoi Chemnitz, après avoir cherché dans l'Ecriture la preuve de son inspiration, recourait en plus au témoignage de la primitive Eglise (3); et Gerhard qui proposait les deux arguments classiques de

(1) Calvin, Op. cit., chap. 1, n. 23.
(2) Voir Pesch, pp. 219, 258-260.
(3) Dans Pesch, pp. 216-217.

l'école, témoignage intérieur du Saint-Esprit, caractères internes de la Bible, pourtant en ajoutait un troisième, le témoignage externe de l'Eglise et des martyrs (1). Mais alors c'était oublier l'axiome fondamental: il n'y a pour nous de maître que l'Ecriture.

Devant cette impossibilité pour un vrai protestant de prouver, tout en restant fidèle à ses principes, l'inspiration au sens propre de tous les livres de la Bible, ou même simplement le fait d'une assistance préternaturelle accordée à l'écrivain sacré, que firent nos réformés?

Les uns gardèrent le mot par habitude, ils tinrent que l'Ecriture est bien la parole de Dieu, qu'elle a été écrite par ses prophètes, ses apôtres; puis ils s'abstinrent d'en chercher davantage, de vérifier les titres de chacun des livres sacrés. C'est l'attitude du bon et simple peuple protestant, quand il n'a pas été piqué par le virus du rationalisme ou de l'incrédulité; c'est encore l'attitude d'un certain nombre de pasteurs ou ministres chez lesquels le sentiment religieux demeure et somnole à l'abri des études inquiétantes. Au cours du XIX^{e} siècle, on vit encore quelques théologiens protestants défendre l'inspiration surnaturelle et réelle de la Bible, en recourant toujours aux vieux arguments qui ne tiennent pas devant la ferme logique. Tels furent L. Gaussen, Adolphe Monod, Athanase Coquerel père (2). C'est l'école dite orthodoxe, conservatrice, dont les représentants sont de moins en moins nombreux.

D'autres, désireux de garder aussi quelque chose de la vieille foi, et en même temps de lui trouver une explication et un fondemente solide, ont totalement modifié l'idée d'inspiration, mais non hélas! sans la fausser. Il n'y a pas, disent-ils, d'inspiration réelle, matérielle du livre, comme le voulait l'école de la dictée soit des mots soit même de la pensée; l'inspiration est purement personnelle. En

(1) Dans Pesch, p. 319.
(2) Voir Rabaud, pp. 204-215, 216-219, 219-224.

d'autres termes et plus clairement, ce n'est pas le livre qui est inspiré ; ce sont certaines personnes dont les paroles sont rapportées dans le livre ; par exemple, les prophètes, le Christ, les apôtres. Dès lors nous ne dirons plus que le livre est inspiré, mais qu'il rapporte certaines paroles inspirées, celles du Christ par exemple, et de même celles des apôtres, du moins, ajoutent ceux-ci, quand ils traitent de choses religieuses, ou bien selon d'autres plus minimistes encore, seulement quand les délégués de Dieu abordent les sujets inaccessibles à la raison. Ainsi parlait déjà, à quelques différences près, Hugo Grotius, 1583-1645 (1) ; plus tard, Jean Leclerc, 1657-1736 (2) ; au début du XIX[e] siècle, Isaïe Gasc, professeur à Montauban (3) ; de nos jours le célèbre écrivain et professeur de Leipzig, Théodore Zahn. Ainsi parle toute l'école appelée parfois, elle aussi, orthodoxe et conservatrice par opposition à l'école plus avancée — on est toujours l'orthodoxe de quelqu'un — et qui n'en est pas moins justement nommée par d'autres l'école semi-rationaliste, parce que tout en retenant comme un fait l'existence d'une révélation préternaturelle, elle ne voit plus dans la Bible un livre inspiré surnaturellement, mais un livre purement humain, un document historique qui rapporte plus ou moins fidèlement — à la critique d'en juger — ce que Dieu nous révéla par les prophètes, par le Christ, par les apôtres.

C'est encore quelque chose en religion que de croire à l'existence d'une révélation proprement dite, puisque l'on ne bannit pas tout à fait l'idée du surnaturel. Mais la dégringolade du protestantisme n'en devait point rester là. Une dernière école est née, qui, à la suite de Semler, surnommé « le père du rationalisme biblique » (1725-1795), de Kant, le célèbre philosophe (1724-1804), rejette non

(1) Rabaud, pp. 164-166.
(2) Ibid., pp. 174-176.
(3) Ibid., pp. 194-203.

seulement l'inspiration de l'Ecriture, mais toute idée de révélation préternaturelle. C'est l'école simplement rationaliste, dont les principes sont acceptés par les protestants dits libéraux de France et d'Allemagne. Son protagoniste bien connu est aujourd'hui le célèbre professeur de Berlin, Adolphe Harnack. Les Réville chez nous ont son audace mais non sa célébrité. Toutefois, nos protestants rationalistes ou libéraux — car il faut en toute chose garder l'exactitude — ne doivent pas être confondus avec le troupeau des matérialistes et des athées, ni même être considérés comme des adversaire du sentiment religieux. Au contraire, ils déclarent que le sentiment religieux est infiniment respectable, qu'il est inné dans l'homme, indestructible, inspirateur de justice et d'amour, mais qu'il va s'épurant de plus en plus avec la marche ascendante du progrès et de la science. La religion n'est pas une foi, une croyance à des dogmes — aucun dogme n'est nécessaire —; c'est un sentiment, c'est une vie, qui s'entretient, se nourrit à peu de frais: confiance en Dieu père dont nous sommes tous les fils, amour du Père et de ses fils. Quoi que vous croyiez, quoi que vous pensiez, même de la nature de ce Dieu, de la nature des hommes, du problème de leur destinée, peu importe. Une seule chose est nécessaire : avoir ce sentiment intime de confiance et d'amour et puis en vivre. Voilà toute la religion, et l'on conviendra qu'elle n'a rien de très gênant. Quant à la Bible, disent-ils, si nous avons pour elle un spécial respect, c'est uniquement parce que de tous les livres que nous a laissés l'antiquité, nul ne retrace mieux l'histoire de ce sentiment religieux qui a atteint dans le Christ son point culminant. A son exemple, soyons confiants en Dieu père, aimons-nous mutuellement; cela suffit pour faire de nous des chrétiens et des élus (1).

(1) L'état d'âme des protestants libéraux actuels a été parfaitement décrit avec documents à l'appui, dans un chapitre spécial, pp. 41-50, du livre de M. Houtin, si blâmable à tant d'autres égards: *La Question Biblique au*

Et ainsi nous voilà descendus, malgré le ton toujours pieux de nos libéraux, en plein naturalisme religieux. C'était là, comme nous l'avions fait prévoir au début de cette rapide histoire du protestantisme biblique, l'aboutissement logique, inévitable, du premier et fondamental principe: La Bible est la règle unique de la foi.

CHAPITRE VI.

Le livre inspiré chez les théologiens catholiques depuis le concile de Trente jusqu'au milieu du XIX[e] siècle.

Le Concile de Trente et les Livres Sacrés. L'inspiration d'après l'école de la dictée. Chez les Dominicains: Melchior Cano, Bañez, Billuard. Chez les Jésuites: Bellarmin, Suarez, Grégoire de Valentia. Réaction contre la théorie de la dictée materielle. Lessius aux prises avec la faculté de Louvain. L'inspiration une assistance et une direction du Saint-Esprit. Cornelius a Lapide. Jacques Bonfrère. L'idée vraie d'inspiration décline de plus en plus: Holden, Richard Simon, dom Calmet, Jean François Marchini de Verceil, Chrismann, Jean Jahn, Daniel Haneberg.

Le protestantisme, après avoir rejeté l'autorité de l'Eglise et l'autorité de la Tradition comme règles de foi, fut incapable — l'histoire nous l'a montré — de défendre la seule autorité qui lui restât, l'Ecriture; puis finalement et fatalement il aboutit au rationalisme, à la religion pu-

XX[e] siècle, Paris, 1906. Cf. p. 173, note 1, ce que dit Mgr Batiffol de certains « écrivains ecclésiastiques » qui ne reculent pas devant les doctrines mêmes du protestantisme libéral. Avant longtemps le R. P. Fontaine nous en dira plus long sur ce sujet.

Depuis que cette note a été écrite, le livre de M. Houtin auquel nous venons de renvoyer a été mis à l'*Index*, cela n'est pas pour nous étonner. Le livre du P. Fontaine que nous annoncions a paru sous ce titre: *La théologie du Nouveau Testament et l'évolution des dogmes*. Paris, Lethielleux, 1907.

rement naturelle. Pendant que la prétendue Réforme quittait ainsi progressivement le giron même du christianisme, que faisait l'Eglise catholique? A son ordinaire, elle prenait occasion de l'erreur pour fortifier ses positions.

Au début de la lutte et pour répondre aux dénégations, aux doctrines subversives des protestants, nos théologiens s'appliquèrent à établir solidement les arguments sur lesquels repose la triple autorité mise alors en péril, autorité de l'Eglise, autorité de la Tradition, autorité des Ecritures. Et ce fut là, dans la théologie catholique, l'origine de ces traités spéciaux, aujourd'hui dénommés *de Ecclesia*, *de Traditione*, *de Scriptura*. Le pur déisme ou rationalisme devait au dix-huitième siècle contraindre nos théologiens d'ajouter encore le traité *de Revelatione* ou *de Religione supernaturali*, qui forme avec les trois précédents comme le vestibule de la théologie proprement dite.

En ce qui concerne la question de l'inspiration si étrangement dénaturée par les protestants, le concile de Trente porta, le 9 avril 1546, d'heureuses décisions qui devaient arrêter tout flottement dangereux parmi les catholiques. Il proclamait d'abord qu'il faut recevoir avec une égale vénération traditions orales et Ecritures saintes, et en donnait cette raison que Dieu est l'*auteur des Ecritures* et l'inspirateur des *traditions*, celui qui *les a dictées*. Il promulguait aussi à nouveau *le catalogue des livres* reconnus dans l'Eglise comme *sacrés* et dissipait ainsi tous les doutes sur l'étendue du canon. Il déclarait encore qu'il faut recevoir pour sacrés et canoniques les Livres Saints, *intégralement et dans toutes leurs parties, tels qu'ils sont dans la version latine, dite vulgate*, montrant bien par là qu'il ne fallait point placer l'inspiration dans les seuls textes originaux ni dans les mots pris matériellement, comme le voulaient les protestants. Enfin, il décrétait qu'en exégèse, il fallait sur les questions concernant la foi et les mœurs

suivre l'*interprétation donnée par l'Eglise* ou *qui a pour elle le consentement unanime des Pères* (1).

C'était là opposer une digne puissante au flot montant du protestantisme, prévenir pour l'avenir des confusions regrettables, et indiquer en même temps aux théologiens la direction qu'ils devaient suivre pour rester dans la voie du vrai et du progrès.

Comment dès lors les théologiens catholiques présentèrent-ils la notion du livre inspiré? Précédemment — nous l'avons constaté — presque tous les théologiens, à la suite de saint Thomas, avaient considéré le livre sacré surtout comme le produit d'un travail à deux; c'était l'œuvre de Dieu agissant comme cause principale, l'œuvre de l'homme agissant comme cause intelligente et pourtant instrumentale, placée sous la motion de Dieu. Sans contredire cette vérité, les théologiens postérieurs au concile de Trente, développent surtout l'idée du *livre dicté par Dieu*. Nous avons rencontré cette expression chez un certain nombre de Pères comme aussi dans saint Thomas; bien plus, nous avons vu l'Eglise la consacrer par la voix de ses conciles et de ses Pontifes. Il est donc impossible de ne pas l'accepter; le tout est de la bien entendre. Les protestants, à l'époque où nous sommes arrivés, disaient eux aussi que Dieu avait dicté l'Ecriture aux écrivains sacrés, et il avait dicté non seulement la pensée, mais la phrase, mais les mots, et les mots pris comme sons, les mots considérés même dans leur forme graphique, Dieu ayant indiqué jusqu'à la forme des lettres et réglé le détail des accents. C'était, comme on l'a dit, la divinisation du texte matériel. Sans doute les théologiens catoliques ne tombèrent pas dans ces exagérations; on ne peut s'empêcher de croire pourtant que quelques-uns n'en aient subi l'influence.

C'est l'école thomiste qui marche encore en tête. Mel-

(1) Dans Denzinger, Enchiridion, n. 666-668.

chior Cano (1509-1560), que l'on peut appeler à juste titre, avec le R. P. Hurter, le fondateur et le père de la théologie fondamentale (1), puisqu'il en jeta les bases dans son célèbre traité *De Locis theologicis*, Melchior Cano lui-même, si l'on attribuait à ses paroles un sens strict et rigoureux, ne serait pas loin d'accepter la théorie de la dictée matérielle. D'après lui, l'Esprit-Saint a dicté de telle sorte que les auteurs sacrés n'ont eu qu'à recevoir: « Libros sacros et canonicos appellamus quos, Spiritu Sancto dictante, *exceperunt*. » De telles Ecritures ont Dieu pour auteur et non pas l'homme: « Quarum Scripturarum auctor non est homo, sed Deus. » Tout y est venu de l'Esprit-Saint, jusqu'aux mots, jusqu'aux traits des lettres: « Ut non modo verbum, sed ne apex quidem sit, qui non sit a Spiritu divino suppeditatus (2). » Mais ce sont là sans doute des expressions qui ne doivent pas plus être prises à la rigueur que les expressions semblables de l'Ecriture ou des Pères.

Il est plus difficile au contraire, même avec de la bonne volonté, d'expliquer Bañez (1528-1604), le célèbre disciple de Cano, parce qu'il entend bien, lui, préciser chacune de ses expressions, leur donner un sens propre et rigoureux. L'Esprit-Saint a dicté non seulement les choses, mais chacun des mots; bien plus, explique-t il, l'écrivain sacré les recevait dans son imagination de manière à n'avoir plus qu'à les écrire, ou plutôt à les transcrire extérieurement. L'Esprit-Saint, soutient encore Bañez, livrait à l'écrivain les mots et la composition toute faite; et c'est la seule manière de concevoir l'inspiration, si l'on veut expliquer la différence entre l'Ecriture inspirée et les définitions infaillibles des conciles (3).

(1) Hurter S. J.. Nomenclator litterarius ab anno 1109-1564, col. 1161. Innsbruck, 1899.

(2) Voir textes dans Pesch, pp. 270-272.

(3) Dans Pesch, pp. 272-275.

Cent cinquante ans plus tard, la même école, par la plume de Billuard (1685-1757), devait défendre au moins comme plus probable la doctrine de la dictée des mots, en lui donnant toutefois un sens qui paraît bien différent de l'ancienne dictée matérielle: « Probabilius videtur ad rationem Scripturæ Sacræ requiri, quod non solum sensus et sententiæ, sed etiam singula verba sint a Spiritu Sancto dictata. Est communior, quam fecit suam Academia Lovaniensis in sua censura contra Lessium ». Le célèbre théologien belge — je parle toujours de Billuard — y ajoute ensuite cette explication: Quand l'Esprit-Saint dicte à l'écrivain sacré, il s'accommode à son génie, son style, ses tendances; enfin, en dictant, il s'adapte si bien à l'écrivain, que celui-ci n'eût pas fait autrement s'il eût écrit de lui-même. Car s'il est le calame du Saint-Esprit, c'est un calame vivant et libre, que l'Esprit-Saint meut selon sa nature (1). Cette explication valait d'être notée. On voit que d'après Billuard la dictée ne vient pas du dehors, elle se fait au dedans; l'écrivain n'est plus seulement un secrétaire, un scribe qui transcrit; il paraît bien agir, collaborer sous la motion de l'Esprit-Saint; mais nous entendrons plus tard les modernes parler avec plus de clarté encore.

Il ne faudrait pas croire que l'école thomiste fût la seule à cette époque qui insistât sur l'idée de la dictée pour faire comprendre la nature de l'inspiration et surtout — car c'était là principalement le but que l'on visait — pour montrer à l'évidence comment l'Ecriture était bien la parole de Dieu et par conséquent une parole infaillible, irrécusable. On trouve en effet la doctrine de la dictée du sens et des mots chez les docteurs de la faculté de Louvain, comme le notait tout à l'heure Billuard; de même chez les docteurs de la faculté de Douai, notamment chez le célèbre interprète Estius († 1613). La même doctrine est encore défendue, quoique parfois avec des explications ou des res-

(1) Dans Pesch, p. 276.

trictions diverses, par les théologiens anciens les plus illustres de la Compagnie de Jésus, Bellarmin (1542-1621), Suarez (1548-1617), Grégoire de Valentia (1551-1603) (1).

Enfin l'on doit dire que jusqu'au dix-neuvième siècle et jusqu'à nos jours, la théorie de la dictée des mots a conservé de chauds partisans parmi les écrivains catholiques, bien qu'ils ne l'aient pas tous expliqué de la même manière, on l'a déjà vu par Billuard. Nous l'avons du reste fait observer; il est impossible de proscrire de la théologie une idée qui a trouvé tant d'appui parmi les Pères, les Docteurs, les Papes et les conciles, et il faut de toute nécessité qu'on lui accorde un sens juste et vrai.

*
* *

Cependant la malencontreuse explication de la dictée des mots par une dictée purement matérielle et extérieure, qui, contrairement à ce qu'on voit par toute l'Ecriture, supprimait le travail et l'activité intellectuelle chez l'écrivain sacré, cette explication malheureuse devait nécessairement amener et amena de très bonne heure une réaction. A l'idée de dictée on tenta de substituer, soit partiellement soit même complètement, celle de la direction ou assistance.

Les uns en effet firent une distinction entre matières et matières traitées par l'écrivain, par exemple, entre les choses qu'il avait apprises par révélation et celles qu'il avait apprises naturellement. Pour les premières ils défendirent encore avec l'ancienne école que la dictée des mots était l'explication nécessaire; pour les dernières au contraire l'assistance ou direction du Saint-Esprit paraissait suffisante. Mais d'autres poussant plus loin soutinrent que dans tous les cas la simple assistance suffisait. On verra que cette nouvelle école — l'école de l'assistance partielle ou totale — commit des écarts plus graves que celle de la dictée.

(1) Textes dans Pesch, p. 283, 285; 286-287; 278-279.

*
* *

Ce fut Lessius (1554-1623), théologien remarquable de la Compagnie de Jésus, qui, dans son cours de théologie commencé à Louvain en 1585, tenta le premier une sorte de réaction contre la théorie courante de la dictée soit des mots soit même des phrases et assertions. Les docteurs de la Faculté ne tardèrent point à en avoir connaissance, et prenant dans les cahiers des élèves de Lessius quelques extraits, ils censurèrent trois de ses propositions.

Voici les deux premières:

« Pour qu'un livre ou un passage soit Ecriture Sainte, 1° il n'est pas nécessaire que chaque mot ait été inspiré par le Saint-Esprit; 2° ni même que chaque vérité et assertion ait été inspirée immédiatement par l'Esprit-Saint à l'écrivain » (1).

Pour justifier ces deux propositions qui venaient d'être censurées, Lessius répondit qu'il fallait les entendre comme il les avait lui-même expliquées, et il en donna le sens suivant: Pour qu'un livre ou un passage soit Ecriture Sainte, il n'est pas nécessaire, quand l'écrivain sacré traite des choses qu'il sait déjà ou qu'il a vues, que le Saint-Esprit lui donne une nouvelle et positive lumière ou inspiration sur chaque mot ou chaque vérité à exprimer, mais il suffit en ce cas que l'Esprit-Saint le pousse, le détermine à écrire ce qu'il sait, tout en le surveillant ou assistant sur chaque mot et assertion de peur qu'il ne se trompe.

La Faculté ne fut point satisfaite, et, quoi qu'en dise le R. P. Pesch, je crois bien qu'elle eut raison. En effet, s'il est vrai que, quand l'écrivain sacré traite de choses à lui parfaitement connues au préalable, il n'est pas nécessaire, il n'est même plus possible qu'une révélation nouvelle les lui apprenne, il ne s'ensuit pas du tout qu'à l'heure de l'inspiration il ne les voie dans une lumière

(1) Pesch, p. 279.

nouvelle et surnaturelle. De plus, l'inspiration ne peut, en aucun cas, consister dans une simple détermination généralé à écrire, accompagnée, à l'heure de la composition, d'une surveillance extérieure qui écarte l'erreur; il faut toujours que Dieu et l'homme collaborent positivement et de telle sorte que l'un et l'autre puissent dire en toute vérité, bien qu'à des titres divers, de l'œuvre une fois faite et de chacune de ses assertions: hoc est verbum meum. Or, dans les deux propositions de Lessius, même et surtout après l'explication qu'il en donne, on ne voit pas que la collaboration divine soit suffisante pour que Dieu puisse être dit, à proprement parler, l'auteur du livre.

La troisième proposition de Lessius était ainsi conçue: « Un livre (tel qu'est peut-être le second des Machabées) composé par l'industrie de l'homme sans aucune assistance du Saint-Esprit, devient Ecriture Sainte, si seulement le Saint-Esprit témoigne par après que ce livre ne contient rien de faux » (1).

Dans son Apologie, Lessius expliqua, au sujet de ces mots mis entre parenthèses: *tel qu'est peut-être le second des Machabées*, qu'il n'avait pas eu l'intention d'affirmer que le second livre des Machabées eût été composé de cette sorte, qu'il avait voulu simplement rappeler cette opinion mentionnée autrefois par Sixte de Sienne, mais non pas l'approuver. Il expliqua encore qu'il en était de même pour tout autre livre de l'Ecriture; jamais il n'avait eu l'intention d'affirmer qu'en fait un livre quelconque de la Bible eût été composé de cette sorte.

Soit! Reste l'hypothèse: Si un livre eût été composé de cette sorte, il deviendrait Ecriture Sainte. Or cela encore n'était pas exact. Ce livre écrit par l'industrie humaine et déclaré ensuite sans erreur par l'Esprit-Saint, eût été d'autorité divine, comme Lessius l'expliquait lui-même, c'est

(1) Dans Pesch, p. 279.

vrai ; il eût différé aussi des définitions infaillibles de l'Eglise composées avec et sous l'assistance divine, comme l'expliquait toujours Lessius, c'est encore vrai ; mais la déclaration faite par l'Esprit Saint de l'infaillibilité d'un livre humain n'eût point rendu ce livre Ecriture Sainte, du moins au sens des autres, puisque les livres de notre Bible sont saints et sacrés en raison de leur origine, parce qu'ils ont été écrits par l'homme et par Dieu, et sont en conséquence l'œuvre et la propre parole de l'homme et de Dieu.

L'Académie de Douai se joignit à celle de Louvain pour censurer les trois propositions de Lessius. Son plus célèbre interprète, Estius, fut un de ceux qui maintinrent avec le plus de force contre le théologien jésuite la théorie de la dictée jusque dans les mots. Voici dans quels termes il posait sa thèse : « Recte et verissime statuitur omnem Scripturam sacram et canonicam Spiritu Sancto dictante esse conscriptam, ita nimirum ut non solum sententiae, sed et verba singula et verborum ordo ac tota dispositio sit a Deo tanquam per semetipsum loquente aut scribente » (1). Ce *tanquam per semetipsum loquente aut scribente* est révélateur ; il prouve, si du moins on le prend à la rigueur, que dans la pensée d'Estius la dictée des mots est matérielle, vient du dehors et n'est point faite à l'auteur humain par suggestion ou par motion divine. De ce chef, l'opinion du célèbre exégète n'était pas non plus à l'abri de toute critique. Si Lessius ne conserve pas suffisamment à Dieu ses droits d'auteur, Estius de son côté ne les conserve pas suffisamment à l'homme.

Contre l'*Apologia* de Lessius, les théologiens de Louvain avaient publié leur *Antapologia ;* Lessius y opposa sa *Responsio.* Or voici ce que, dans ce nouveau travail, il disait au sujet de la dictée : L'essence de l'Ecriture n'exige pas que chaque mot pris matériellement ait été dicté par l'Esprit-Saint ; autrement, une fois perdu le grec et l'hébreu,

(1) Estius, in II, Tim., III, 16.

il faudrait conclure que l'Eglise ne possède plus l'Ecriture Sainte; bien plus, de fait, elle ne l'aurait déjà pas dans le texte latin qu'elle suit. En y regardant bien, il suffit que l'assertion soit de Dieu, en quelque langue qu'elle soit exprimée.

Cette riposte de Lessius était excellente contre les protestants qui mettaient l'inspiration dans le mot considéré phonétiquement et même graphiquement; elle était insuffisante contre les théologiens catholiques qui prenaient le mot au sens formel de véhicule de concept. Ce que Lessius aurait dû demander aux théologiens catholiques partisans de la dictée verbale, c'était de savoir s'ils entendaient que le Saint-Esprit apportait du dehors les mots à l'écrivain sacré qui n'avait plus dès lors qu'à transcrire, ou bien s'ils entendaient que l'Esprit-Saint, se servant de l'homme comme d'un instrument intelligent, produisait par lui et avec lui le livre, mots, assertions, ordre et disposition. Là était le nœud de la difficulté, et il semble bien que beaucoup de partisans de la dictée ne voyaient point eux-mêmes clairement comment il fallait expliquer cette dictée pour éviter de tomber dans les exagérations de la théopneustie matérielle des protestants.

Le cardinal Bellarmin n'approuva point les propositions de Lessius. Il disait des trois: « Non admodum recte sonant ». Quand Lessius les eut expliquées, il disait des deux premières: « Priores duas recte exponit Pater Leonardus (Lessius) ». Il nous semble que c'est là de l'indulgence. Quant à la troisième, voici les paroles du savant cardinal: « Pro tertia scripsit nuper apologiam, et quamvis mihi non plene satisfecerit, tamen, ut ab eo modificatur et temperatur, tolerabilis videtur ». C'est encore de l'indulgence, qui se conçoit bien à cette époque, mais qui ne serait plus de mise aujourd'hui, les questions ayant progressé (1).

(1) Sur Lessius et sur toute cette controverse voir Hurter, Nomenclator ab a. 1564 ad 1663, col. 245-251; Pesch, p. 279-283, où l'on trouvera tous les textes.

*
* *

Vers la même époque, un autre Jésuite belge, le célèbre exégète Van den Steen, plus connu sous le nom de Cornelius a Lapide (1557-1637), se déclarait partisan des deux premières propositions de Lessius. Si, comme lui, en effet, il conservait la théorie de la dictée pour les choses apprises par révélation, comme lui aussi il affirmait que l'assistance et la direction du Saint-Esprit suffisait à l'auteur sacré pour tout ce qu'il avait appris naturellement (1).

Toujours vers le même temps, Jacques Bonfrère (1573-1642) — encore un jésuite célèbre de la Belgique — expliquait le phénomène interne de l'inspiration à peu près comme Lessius. S'agit-il de choses profondes, mystérieuses, disait Bonfrère, de choses cachées à l'homme et qui, pour être connues, requièrent une communication divine, en ce cas l'Esprit-Saint révèle à l'homme ce qu'il faut dire et l'homme n'a plus qu'à transcrire, comme un disciple écrivant sous la dictée du maître. C'était, on le voit, la théorie de la dictée matérielle que retenait ici notre exégète. Mais, poursuivait-il, s'il s'agit de choses d'histoire et de tout ce que l'homme apprend naturellement par l'observation, par l'étude, Dieu n'a plus à révéler, il suffit qu'il assiste l'homme de manière à ce qu'il ne commette aucune erreur. Cette fois nous sommes dans la théorie de la simple assistance.

Bonfrère supposait un troisième cas, mais qui n'était à ses yeux qu'une hypothèse, une possibilité, non un fait réel. Si un livre, disait-il, avait été écrit par les seules forces humaines et recevait ensuite l'approbation divine, le Saint-Esprit déclarant que tout dans ce livre est vrai, alors ce livre serait parole de Dieu, serait Ecriture. C'est ce qu'on a appelé, bien à tort du reste, l'inspiration sub-

(1) Textes dans Pesch, p. 290.

séquente ou conséquente selon Bonfrère. En réalité, il n'y a pas trace d'inspiration dans cette hypothèse; tout au contraire il y a un livre non inspiré que Dieu simplement approuve. On notera du reste que cette hypothèse ne diffère pas de celle de Lessius qui fut censurée par les maîtres de Louvain (1).

L'idée d'inspiration se relâchait ainsi peu à peu. Sous la plume de Lessius et de Bonfrère, et hors le cas des matières révélées, pour lesquelles ils retenaient l'idée d'ailleurs fausse de la dictée matérielle, l'inspiration ne consistait guère que dans une certaine motion générale à écrire, suivie, à l'heure de la composition, d'une sorte de surveillance divine pour écarter l'erreur en cas de besoin. Voilà ce que l'on proposait pour corriger les exagérations ou les malentendus de la théorie de la dictée.

* *
*

Holden, natif d'Angleterre, qui fit ses études à Douai et prit le bonnet de docteur en Sorbonne où il fut ensuite professeur († 1662), allait pousser plus à fond la réaction contre la dictée matérielle. Malheureusement ce qu'il proposa était plus inacceptable encore.

Il distinguait lui aussi, mais d'une autre façon, deux ordres de matières dans nos Livres Saints: les matières religieuses ou doctrinales, que l'auteur sacré pouvait avoir apprises soit par révélation divine soit par les moyens naturels; les matières non religieuses, et, par exemple, la partie purement historique.

Il prétendait — première erreur — que seule dans la Bible les matières religieuses pouvaient être objet de foi divine.

(1) Sur Bonfrère voir Hurter, Nomenclator Literarius, ab a. 1564 ad a. 1663, col. 429-431; pour les documents, Pesch, p. 323-325.

En ce qui concerne l'inspiration, il enseignait que les matières religieuses avaient été composées avec un secours spécial de Dieu, et les matières non religieuses seulement avec l'assistance commune aux pieux auteurs.

De cet exposé on peut déduire sans doute qu'il n'y a aucune erreur dans la Bible, l'Esprit-Saint étant toujours présent pour assister l'écrivain; mais on ne nous dit pas la nature du secours spécial donné pour les matières religieuses, et ainsi nous ne savons pas en quoi consiste l'inspiration de Holden dans ce premier cas. C'est une explication qui n'explique rien. Quant au secours donné pour les matières non religieuses, l'assistance commune aux pieux auteurs ne saurait évidemment suffire pour faire d'un livre ainsi composé le livre et la parole de Dieu.

Veut-on savoir enfin comment d'après Holden se serait formée notre collection d'Ecritures canoniques? Trois conditions à remplir pour qu'un livre entre au canon: 1° que ce livre contienne de la doctrine *révélée* et soit sans mélange d'erreur; 2° que l'auteur ait toujours joui de la réputation d'homme saint et pieux; 3° que l'Eglise après avoir constaté que les deux premières conditions sont remplies, inscrive ce livre au catalogue des livres sacrés (1). L'Eglise aujourd'hui parle autrement que Holden, et dit que si nos livres sont sacrés et canoniques, ce n'est point parce que, choisissant parmi des livres composés humainement, l'Eglise en a approuvé quelques-uns, ni davantage parce que ces livres contiennent des matières révélées sans mélange d'erreur, mais parce qu'ils ont Dieu pour inspirateur et pour auteur, et qu'ils ont été remis en cette qualité par Dieu même à son Eglise: « Eos vero Ecclesia pro sacris et canonicis habet, non ideo quod sola humana industria concinnati, sua deinde auctoritate sint approbati: nec ideo dumtaxat quod revelationem sine errore contine-

(1) Sur Holden voir Hurter, Nomenclator ab a. 1564 ad a. 1663; pour les documents, Pesch, p. 313-315.

ant; sed propterea quod Spiritu Sancto inspirante conscripti Deum habent auctorem, atque ut tales Ecclesiae traditi sunt » (1).

* *
*

Au cours du XVII^e et du XVIII^e siècle on vit reparaître tantôt les idées de Lessius et de Bonfrère et tantôt, bien que plus rarement, les idées de Holden.

Richard Simon (1638-1712) soutint, par exemple, que les hagiographes, quand ils racontaient ce qu'ils avaient vu, n'étaient point inspirés, mais simplement dirigés par le Saint-Esprit de manière à éviter toute erreur. Il reproduisait ainsi la doctrine de Lessius, dont il admettait du reste les trois propositions. Quant aux opinions de Holden, il n'osait, disait-il, les attaquer (2).

Dom Calmet, O. S. B. (1672-1757), se contente lui aussi, tout comme Richard Simon, de la direction du Saint-Esprit écartant l'erreur, toutes les fois que l'auteur sacré traite de sujets connus naturellement (3).

D'autres enfin plus osés — tel, par exemple, le théologien de Verceil, Jean François Marchini (1713-1774) — étendirent bien au delà la théorie de la direction et simple assistance du Saint-Esprit; ils déclarèrent qu'elle était suffisante pour expliquer l'inspiration des Livres Saints dans toutes leurs parties (4).

Le franciscain Chrismann, qui publiait à Augsbourg, en 1745, sa *Regula fidei catholicae*, se rapprochait à la fois des idées de Lessius et de Holden. Il distinguait en effet

(1) Conc. Vatic., Constit. de fide, cap. 2. Dans Denzinger, Enchiridion. n. 1636.

(2) Sur Richard Simon, voir Hurter, Nomenclator ab a. 1664 ad a. 1763, col. 755-766; pour les documents, Pesch, p. 315-319.

(3) Sur dom Calmet, voir Hurter, *ibid.*, col. 1352-1356; pour les documents, Pesch, p. 322.

(4) Pesch, p. 290-294.

entre les matières apprises par révélation qui sont de foi divine et les matières apprises naturellement qui ne sont pas, répétait-il après Holden, objet de foi divine. Or, pour ces dernières, l'inspiration consistait, non pas dans une dictée verbale, mais dans la simple direction du Saint-Esprit pour écarter toute erreur. Chrismann ne disait donc rien de nouveau; il groupait seulement dans un étrange farrago toutes les explications données depuis Lessius pour remplacer la théorie de la dictée [1].

* *
*

On retrouve dans la première moitié du dix-neuvième siècle, qui va leur servir enfin de tombeau, à peu près les mêmes idées qui avaient eu cours aux siècles précédents dans l'école de l'assistance ou de la direction. Deux hommes suffiront à le montrer : Jahn et Haneberg.

Jean Jahn (1750-1816), de l'ordre des Prémontrés, professeur à l'Université de Vienne, enseigna qu'il fallait distinguer, non plus comme on avait fait jusque là, entre matières apprises par révélation et matières connues naturellement, mais entre les deux concepts mêmes de révélation et d'inspiration. Autre était la révélation, autre l'inspiration. La révélation, c'est la manifestation d'une vérité; l'inspiration, au contraire, consiste simplement dans l'assistance prêtée aux auteurs sacrés durant la composition de leurs livres et par laquelle l'Esprit-Saint les préserve de toute erreur.

Jahn commettait ainsi une double méprise. Il supposait d'abord que la révélation et l'inspiration étaient distinctes totalement, ou comme on dit en philosophie, distinctes d'une distinction adéquate, ce qui n'est pas. S'il peut y avoir en effet révélation sans inspiration, il n'y a pour-

[1] Hurter, Nomenclator, ab a. 1764 ad a. 1894, col. 249; Pesch, p. 319-323.

tant pas d'inspiration au sens théologico-scripturaire qui ne soit une communication de Dieu parlant aux hommes par l'intermédiaire du prophète inspiré. La seconde erreur de Jahn peut être considérée comme une conséquence de la première. Car si l'inspiration n'est plus une révélation ou locution divine, il suffit bien qu'on l'explique par une simple assistance du Saint-Esprit qui préserve d'erreur l'écrivain sacré. Pour la première fois l'Eglise parut s'émouvoir en entendant exposer la théorie de la simple assistance. L'*Introduction aux livres de l'Ancien Testament* (Vienne 1802), où Jahn enseignait cette doctrine, et d'autres encore également téméraires, fut mise à l'*Index* (1).

Daniel Haneberg. O. S. B. (1816-1876), procéda d'une autre façon. Dans son *Histoire de la Révélation biblique*, parue à Ratisbonne en 1850, il reprit à son compte les doctrines de Bonfrère, les exposant à sa manière. Il distingua trois sortes d'inspiration : l'inspiration antécédente, l'inspiration concomitante et l'inspiration conséquente. Bonfrère ne s'était pas précisément servi de ces expressions ; elles correspondaient cependant assez bien avec sa théorie, et voici comment :

Bonfrère avait dit que les Livres Saints contiennent parfois des choses profondes, inaccessibles à l'homme, et qu'alors le Saint-Esprit devance l'homme et les lui révèle. C'était là le cas de l'inspiration stricte où l'homme n'a qu'à écrire sous la dictée de l'Esprit-Saint. Haneberg appela cette inspiration l'inspiration antécédente et dit que certains livres de la Bible avaient été inspirés de cette manière, par exemple, les passages précédés de cet avertissement : Hæc dicit Dominus.

Dans les choses connues naturellement, Bonfrère disait que le Saint-Esprit avait simplement accompagné, assisté l'écrivain pour le préserver d'erreur. Haneberg nomma cela l'inspiration concomitante et dit qu'il y a des livres ou

(1) Hurter. Nomenclator. *ibid.*. col. 581-583 ; Pesch. p. 325-326.

parties de livres écrits sous cette inspiration, par exemple, les livres poétiques.

Enfin Bonfrère, à la suite de Lessius, avait admis la possibilité d'une inspiration consistant dans la seule approbation subséquente de Dieu. Haneberg appela cette approbation l'inspiration conséquente, et, poussant plus loin, soutint qu'en fait il y a dans la Bible des livres qui n'ont d'autre inspiration que celle-là ; tels les récits purement empiriques ou historiques (1).

Ainsi de plus en plus la véritable notion de l'inspiration était méconnue, et il était grand temps, si on voulait la dégager de toute compromission avec l'erreur, que la théologie catholique, remontant à ses propres sources, les Ecritures, les Pères, et le plus grand de ses docteurs, saint Thomas, se demandât quel était le vice de toutes ces explications de l'inspiration par la dictée, par la direction, par l'assistance du Saint-Esprit. Ce fut l'honneur des théologiens, à partir de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, non seulement de trouver ce qu'il y avait de défectueux dans tous ces systèmes, mais encore de leur opposer une doctrine claire et assurée que l'Eglise allait confirmer par la voix même d'un concile.

(1) Hurter, Nomenclator, *ibid.*, col. 1265-1267 ; documents dans Pesch. p. 326-327.

CHAPITRE VII.

Le livre inspiré chez les théologiens catholiques depuis le milieu du dix-neuvième siècle jusqu'à nos jours.

Retour aux Pères et aux doctrines de saint Thomas : Dieu auteur des Ecritures. Les thèses de Jean-Baptiste Franzelin à l'Université Grégorienne. Franzelin au concile du Vatican. La constitution *de fide catholica* sur la doctrine de l'inspiration. Comment l'écrivain sacré est-il lui aussi l'auteur de son livre? La thèse de Franzelin et la doctrine de Léon XIII dans l'Encyclique *Providentissimus*. Attaques à Franzelin. Encore deux écoles. L'inspiration s'arrête à la pensée: Schmid, Crets, Hurter, Mazzella, De San, Schiffini, Pesch. L'inspiration s'étend jusqu'aux mots : Dausch, Chauvin, Lagrange, Pègues, Zanecchia, Billot. Exposé de la doctrine du P. Louis Billot. La motion-suggestion ou la dictée par suggestion. Conclusion.

Les théologiens qui après le concile de Trente s'en étaient tenus uniquement à l'idée de Dieu dictant les Ecritures, avaient réduit parfois le rôle des écrivains sacrés au rôle de simples copistes: ce n'étaient plus là des *auteurs* véritables, au sens propre du mot. De leur côté, ceux qui, par réaction contre l'idée de dictée, se contentèrent de demander pour toutes les matières ou pour une partie des matières traitées dans la Bible, une direction ou une assistance du Saint-Esprit consistant simplement, durant le temps de la composition, à préserver l'écrivain d'erreur, enlevaient à Dieu lui-même son titre et sa qualité d'*auteur*. Car préserver un écrivain d'erreur ce n'est pas composer avec lui, ce n'est pas être auteur. Il était donc très opportun de rappeler cette vérité depuis longtemps oubliée d'un grand nombre, que s'il est dangereux de ravir aux écrivains bibliques la paternité de leur œuvre, il l'est plus encore de la ravir à Dieu; et c'est ce que fit brillamment ressortir l'un des plus grands théologiens du dix-neuvième

siècle, sinon le premier d'entre eux, l'éminent cardinal Jean-Baptiste Franzelin.

Dès 1860, Franzelin, alors professeur de théologie dogmatique à l'Université Grégorienne, donnait à ses élèves son traité autographié *De divina Traditione et Scriptura*, qui fut imprimé pour la première fois en 1870. Ce traité marquera une date dans l'histoire de l'inspiration. La troisième édition, 1882, que j'ai sous la main, n'a pas moins de 268 pages in-8 (pp. 316-583) sur le *De Scriptura*. Ce ne sont donc plus de simples articles jetés comme au hasard parmi des questions connexes; c'est un traité spécial et complet. Et ce qui frappe dans ces pages si pleines d'une érudition saine et vigoureuse, ce ne sont pas tant les dimensions inaccoutumées de l'œuvre, que le mode nouveau adopté par le savant théologien pour donner une idée juste, satisfaisante, sinon encore adéquate de la doctrine de l'inspiration. Bornons-nous à ce qui fait l'objet de notre travail: l'idée du livre inspiré. Comment Franzelin la présente-t-il?

Mettant d'abord de côté les thèmes jusqu'alors rebattus de la dictée, de la direction, de l'assistance, il commence par établir un point de fait — la scolastique a toujours un peu négligé ou du moins supposé démontrés les faits. — à savoir qu'il existait au temps du Christ et des apôtres une collection de livres appelés *Ecritures*, considérés par tous comme des livres d'autorité divine, auxquels il fallait soumettre son intelligence et sa volonté comme à la parole même de Dieu. Cette vérité générale, ou plutôt ce simple fait historique, qui ne précise rien encore, qui ne préjuge rien au sujet du véritable caractère de l'inspiration, mais que toutes les théories supposent, ce fait est démontré par le témoignage de l'ancienne Synagogue, par le témoignage du Christ et celui des apôtres. Seul manque ici le témoignage historique des Pères que l'on eût pu invoquer, mais nous allons le retrouver plus loin.

La seconde thèse explique maintenant — et ici nous

touchons à notre problème — pourquoi ces livres dits « Ecritures » étaient crus d'autorité divine, pourquoi ils étaient divins, inspirés. Et l'on en donne cette raison: ils ont été appelés divins ou inspirés, non pas seulement parce qu'ils contiennent de la matière révélée, non pas seulement encore parce que dans la rédaction Dieu a préservé les écrivains d'erreur, mais surtout parce qu'on a toujours cru que Dieu, par une influence surnaturelle exercée sur l'écrivain sacré, était lui-même, ou mieux: était *lui aussi l'auteur* de ces livres. De nouveau cette assertion se prouve par les témoignages de la Synagogue, du Christ, des apôtres, et de plus, cette fois, par le témoignage de toute l'antiquité chrétienne.

Je trouve déjà toute cette doctrine dans les cahiers de 1860. Or, dix ans plus tard, le concile du Vatican était réuni, et ayant à sauvegarder la notion véritable des Ecritures contre les erreurs tant anciennes que modernes, il chargea le théologien Franzelin de préparer le projet de la Constitution. Franzelin le défendit ensuite devant la Commission *de fide*, et peu de temps après le concile déclarait que si l'Eglise tient notre Bible pour une collection de livres sacrés et canoniques, ce n'était point parce que, livres d'abord purement humains, ils auraient ensuite reçu l'approbation de l'Eglise; ce n'était point seulement non plus parce qu'ils contenaient de la matière révélée et ce sans mélange d'erreur; mais parce qu'ils avaient été composés de telle sorte sous le souffle de l'inspiration divine qu'ils avaient Dieu lui-même pour auteur et avaient été livrés en cette qualité à l'Eglise (1). Le concile du Vatican présentait donc le livre inspiré sous le même aspect que

(1) Eos vero (libros) Ecclesia pro sacris et canonicis habet, non ideo quod sola humana industria concinnati, sua deinde auctoritate sint approbati; nec ideo dumtaxat, quod revelationem sine errore contineant; sed propterea quod Spiritu Sancto inspirante conscripti Deum habent auctorem, atque ut tales ipsi Ecclesiæ traditi sunt. *Conc. Vat., Constit. de fide cath.*, cap. 2. Apud Denzinger, *Enchiridion*, n. 1636.

le théologien Franzelin. Pour répondre aux erreurs du passé et du présent contre la vraie notion de l'Ecriture divine, comme lui il disait: le livre saint est celui qui a Dieu pour auteur, et quiconque oublie ce point dans sa définition des Ecritures n'en a pas la notion exacte.

Ce fut un grand honneur pour Franzelin de voir ainsi sa marche dans l'exposé du traité *de Scriptura* suivie, adoptée par le concile du Vatican, et l'on ne s'étonnera pas que depuis lors, les traités les plus importants aient procédé de la même manière. Schmid, Crets, Hurter, Mazzella, Billot, Schiffini, Pesch, sont tous à cet égard de l'école de Franzelin, et il est désormais assuré, à raison surtout de la haute sanction donnée par le Vatican à ce point de doctrine, que les théologiens de l'inspiration n'oublieront plus l'idée de *Dieu auteur des Ecritures.* C'est pour avoir oublié tantôt que l'écrivain sacré est le véritable auteur de son livre, tantôt que Dieu lui-même en réclame aussi la paternité, que l'on avait pu commettre toutes les erreurs dont nous avons précédemment raconté l'histoire.

Cependant tout n'est pas dit par cela seul que l'on maintient fermement ces deux idées: l'écrivain est auteur de son livre, Dieu est auteur de ce même livre; encore faut-il expliquer comment ces deux causes d'un même livre combinent leur action pour avoir droit l'une et l'autre à la qualité d'auteur.

Voici l'explication qu'en donne Franzelin dans la position de la troisième thèse. dont il fait ensuite la démonstration.

« Lorsqu'il veut donner par écrit un enseignement à son Eglise, Dieu, par un charisme purement gratuit, éclaire et meut l'homme écrivain de telle sorte, que son esprit conçoive et que sa volonté soit déterminée à écrire toutes les vérités et les seules vérités que Dieu a en vue de communiquer; de telle sorte enfin que l'homme, agissant comme cause instrumentale sous l'action de Dieu, cause

principale, exécute le conseil divin avec une infaillible vérité ».

Arrêtons-nous là; nous verrons plus loin la dernière conséquence que Franzelin tire de sa thèse.

J'ai dit que je me servais de l'édition de 1882; mais dès 1860, dans le cahier autographié, on trouve la thèse troisième posée dans les mêmes termes. Or veut-on savoir comment Léon XIII, dans l'Encyclique *Providentissimus*, qui est de 1893, a expliqué l'inspiration? Parlant de ceux qui veulent trouver des erreurs dans l'Ecriture et cherchent à justifier leur inadmissible prétention en imputant ces erreurs, non pas, croient-ils, à Dieu mais à son instrument, l'homme, sous prétexte que l'homme, toujours faillible, lui aussi est auteur avec Dieu, le grand Pontife s'exprime ainsi: « Il ne sert de rien de dire que le Saint-Esprit ayant pris des hommes comme instruments pour écrire, quelque chose de faux aura pu échapper, non à l'auteur principal mais aux écrivains inspirés. Car par une vertu surnaturelle il les a excités et mus à écrire, il les a assistés quand ils écrivaient, et le tout de telle manière que toutes les choses et celles-là seulement qu'il ordonnait, eux les concevaient avec rectitude dans leur esprit, et voulaient fidélement les écrire, et les exprimaient avec une infaillible vérité ».

C'est proprement, on peut le dire, la thèse troisième de Franzelin que le Pape a ici répétée. Peu de théologiens, il faut en convenir, ont vu depuis saint Thomas leurs travaux si grandement honorés. Les deux formules dont se servait Franzelin pour expliquer le dogme de l'inspiration sont devenues les formules dont se sert l'Eglise elle-même. Franzelin avait dit et la Constitution Vaticane répète avec lui: la vraie et ultime raison pour laquelle nos livres sont appelés sacrés et divins, c'est que Dieu en est l'auteur. Et quand il s'agit de montrer comment un même livre a tout à la fois Dieu et l'homme pour auteurs, Franzelin explique et l'Encyclique *Providentissimus* expli-

que après lui: Dieu est la cause principale, l'homme est la cause instrumentale; Dieu par une vertu surnaturelle excite et meut cet homme à écrire, et tout ce que Dieu veut, cela seul que Dieu veut, il le fait concevoir à l'homme avec justesse; de plus, il détermine cet homme à vouloir écrire fidèlement ce qu'il a ainsi conçu, et enfin il le lui fait écrire avec une infaillible vérité.

* *
*

Dans ces dernières années, la doctrine ou plus souvent la méthode de l'illustre cardinal a été prise à partie par un certain groupe de théologiens et d'exégètes, et il s'en faut que ces attaques soient toutes également justifiées. Nous devons les mentionner parce qu'elles appartiennent à l'histoire de l'inspiration, et nous le ferons brièvement, d'autant plus que, nous semble-t-il, avec un peu de bonne volonté, il est facile d'écarter en deux mots certains malentendus.

On a d'abord contesté parmi nous la justesse et l'opportunité de l'expression *Deus auctor* pour caractériser l'action propre de Dieu dans la composition du livre. Je crois que si l'on se donne la peine de considérer que le concile du Vatican, au contraire, a précisément choisi le mot de Franzelin *Deus auctor* pour marquer la doctrine à retenir, la doctrine à défendre contre les erreurs modernes, cette seule constatation suffira à un théologien, à un exégète modeste, pour croire à l'opportunité et à la justesse de l'expression. Je me contente de cette raison indirecte, les raisons directes étant bien connues du lecteur qui aura suivi notre exposé des erreurs commises par tous ceux qui ont oublié la vraie notion du *Deus auctor*.

On a dit encore que le sens premier et classique du mot *auteur* était celui de garant et de cause, non celui de producteur d'une œuvre littéraire; que le quatrième concile de Carthage, qui le premier l'avait employé, l'entendait au sens de cause contre les Manichéens: Dieu est

cause de l'Ancien comme du Nouveau Testament; que les autres conciles, y compris celui du Vatican, en reproduisant la même formule, en avaient sans doute conservé le sens, celui de cause.

Encore ici la vérité semble facile à découvrir, même pour qui ne l'aurait pas d'abord aperçue. Les mots très usités sont généralement chargés des significations les plus diverses; pris séparément ils les ont toutes en puissance, pour parler avec la scolastique; mais dans le contexte la signification à retenir est le plus souvent bien déterminée. Quand je dis *auteur*, chacun peut douter du sens que je lui attache; mais si je dis *l'auteur d'un livre,* tout est réglé. Il ne s'agit donc plus que d'examiner si les conciles et les théologiens, en parlant de Dieu auteur, entendent parler de Dieu auteur du monde, auteur d'une alliance, auteur du document qui la contient, auteur d'un livre, et si cette dernière expression prise séparément ne paraît pas encore signifier nécessairement Dieu auteur ou producteur d'une composition littéraire, sans doute le contexte le fera voir. Or il n'est pas douteux, quel que soit le sens du mot auteur dans le quatrième concile de Carthage, il n'est pas douteux, il ne peut être douteux que ce mot soit pris dans le concile du Vatican comme chez Franzelin au sens de Dieu, auteur, compositeur d'un livre, en collaboration avec l'homme écrivain; on n'a qu'à peser ces mots du concile: Spiritu Sancto inspirante *conscripti* Deum habent *auctorem*. Or si tel est le sens évident de Franzelin et du Vatican, il n'est plus besoin d'aller le demander au quatrième concile de Carthage.

Enfin on a reproché à Franzelin d'avoir voulu, en analysant l'expression *Dieu auteur,* déduire de là le sens dans lequel Dieu est inspirateur: Dieu est auteur et dans ce sens inspirateur des livres; tandis qu'il eût fallu procéder dans le sens inverse et dire: Dieu est inspirateur et donc en ce sens auteur des livres.

La vérité est qu'il n'est jamais entré dans la tête de

Franzelin, ni jamais, je pense, il n'entrera dans la tête d'un théologien qui fait l'analyse des deux parties d'une définition, de faire sortir l'une de l'autre, la différence spécifique du genre commun ou *vice versa;* il expliquera seulement chacune d'elles de telle sorte qu'il ne détruise pas l'autre. Quand je dis: « l'homme est composé d'un corps et d'une âme », si j'analyse l'idée de corps, ce n'est pas du tout pour en déduire l'idée d'âme ni *vice versa :* mais j'aurai soin d'expliquer l'idée de corps de telle sorte qu'elle n'exclue pas l'idée d'âme, et réciproquement. C'est ce qu'il faut faire quand on analyse soit l'idée de Dieu auteur soit l'idée de Dieu inspirateur de la Bible. Il faut expliquer que Dieu est auteur de la Bible, mais de telle sorte que l'idée d'auteur ne détruise pas l'idée de Dieu inspirateur, comme cela arriverait si, par exemple, on faisait de Dieu l'auteur unique de la Bible. Et de même, si l'on explique que Dieu est l'inspirateur de la Bible, il le faut faire de telle sorte que cela ne détruise pas l'idée de Dieu auteur, ce qui arriverait si, par exemple, on expliquait que Dieu a simplement inspiré à un écrivain l'idée générale, et rien plus, d'écrire une vie de Jésus-Christ.

Ceux qu'intéresseraient ces petites controverses trouveront dans le P. Pesch, avec les indications bibliographiques nécessaires, une analyse de la polémique échangée à ce sujet entre le P. Zanecchia, O. P., qui est opposé à Franzelin, et le P. Van Kasteren, S. J., qui le défend (1).

* *
*

Il reste cependant à examiner dans la doctrine de Franzelin un point particulier, au sujet duquel nos meilleurs théologiens sont eux-mêmes partagés. Il s'agit des

1) Pesch, p. 305-313. On peut y joindre les documents suivants : *Etudes*, mai, 1903, p. 555-558, article du P. Prat; puis le P. Pignataro, dans *Apparatus ad historiam coævam doctrinæ inspirationis*, Rome ,1903, p. 129-132.

derniers mots de la thèse troisième que nous avions à dessein réservés ci-dessus pour en faire un examen spécial.

Après avoir énoncé sa théorie de l'inspiration, théorie — nous l'avons vu — reproduite par Léon XIII, l'éminent cardinal tire la conclusion suivante: « Unde facta distinctione inter inspirationem et assistentiam, illa ad veritates et verbum formale, haec etiam ad signa et verbum materialia necessario pertinuisse dicenda est ».

En clair langage cela veut dire: Dieu inspire l'écrivain sacré, comme on l'a précédemment expliqué, seulement en lui suggérant les pensées, les assertions; quant au mode de l'expression, au choix des mots, à l'agencement du style, Dieu laisse à l'homme d'utiliser ses moyens naturels, se contentant de l'assister pour écarter toute erreur dans l'expression.

La première partie de ce corollaire, à savoir que Dieu inspire à l'écrivain toutes et chacune de ses assertions, ne crée point de difficulté. Tout ce qu'affirme l'écrivain sacré, est affirmé par Dieu, parce que très certainement Dieu inspire au moins la pensée, est auteur du livre au moins quant au choses affirmées.

Mais faut-il s'en tenir là? L'écrivain sacré qui a conçu la pensée, prononcé les assertions ou jugements comme cause instrumentale agissant sous l'action de Dieu cause principale, agit-il désormais par sa vertu propre, bien qu'avec le concours de la cause première et l'assistance préternaturelle, quand il passe à l'expression, au choix des mots et du genre littéraire, à l'ordre et à la disposition de son livre?

Voilà le point litigieux, que l'Eglise n'a tranché en aucune sorte; le corollaire de Franzelin n'a pas pénétré, comme sa thèse seconde, dans la rédaction du concile du Vatican, ni non plus dans l'Encyclique *Providentissimus*, comme la première partie de sa thèse troisième; c'est dire

que l'Eglise abandonne le corollaire de Franzelin aux libres discussions des théologiens.

La question par conséquent reste ouverte: Dieu inspire-t-il seulement les pensées? Inspire-t-il aussi les mots? Deux écoles se disputent librement à ce sujet.

Sont pour l'inspiration de la pensée avec l'assistance seulement pour les mots, c'est-à-dire marchent avec Franzelin, nombre de théologiens ou exégètes contemporains, parmi lesquels nous citerons Schmid, Crets, Hurter, cardinal Mazzella, Brucker, Knabenbauer, De San, Van Kasteren, Schiffini, Pesch (1), tous de la compagnie de Jésus, sauf les deux premiers.

Au contraire, étendent l'inspiration aux mots comme aux pensées parmi nos écrivains contemporains, théologiens ou exégètes: Dausch, Levesque p. s. S., Chauvin,

(1) Schmid, De inspirationis Bibliorum vi et ratione, in-8°, Brixen, 1885, 282-308. — Crets, O. Præm., De divina Bibliorum inspiratione dissertatio dogmatica, in-8°, p. 204. — Hurter, S. J., Theologiæ dogmaticæ Compendium, t. I, edit. 7ª, in 8°, Inspruck, 1891, p. 180-181. — Mazzella, de Virtutibus infusis, editio 4ª, in-8°, Rome, 1894, prop. 38ª, pars 4ª, p. 544-546. — J. Brucker, S. J., Questions actuelles d'Ecriture Sainte, in-8°, Paris, 1895, p. 40-53; puis dans *Etudes*, 5 janvier 1897, p. 113-121. — Knabenbauer, S. J., dans Stimmen aus Maria-Laach, 1897, t. LIII, p. 76. — De San, S. J., Tractatus de divina Traditione et Scriptura, in-8°, Bruges, 1903, p. 244-255. — Van Kasteren, S. J., Franzelin en Zanecchia, Twee verklaringen van de natuur der Schriftingeving. Article paru dans *Studien*, Utrecht, 1902, t. LVIII, p. 58-80; du même: Nogmaals Franzelin en Zanecchia, ibid., a. 1903, t. LXI, p. 289 sqq. — Schiffini, S. J., Divinitas Scripturarum, in-8°, Turin, 1905, p. 241-242. — Pesch (Christian), S. J., Apparatus ad historiam coævam doctrinæ inspirationis, in-8°, Rome, 1903, p. 88-104, (traduction faite par le P. Pignataro, S. J., des *Theologische Zeitfragen*, dritte Folge, Freib. i. B., 1902); du même, de Inspiratione Sacræ Scripturæ, in-8°, Fribourg-en-Brisgau, 1906, p. 440-489. Nous devons encore noter ici pour l'histoire du débat que dès le neuvième siècle, Agobard, évêque de Lyon, défendit la thèse de l'inspiration limitée à la pensée contre Frédégise, abbé d'un monastère de Tours, qui la voulait au contraire étendre jusqu'aux mots. Agobard et Frédégise étaient des précurseurs. Voir Agobard, Liber contra objectiones Fredegisi abbatis, n. VII-XIII, P. L. t. CIV, col. 162-168.

Lagrange O. P., Pègues O. P., Zanecchia O. P., Billot S. J. (1).

* *
*

Nous avons exposé amplement la solution donnée au problème de l'inspiration par les cardinal Franzelin ; voyons maintenant ce que l'on dit dans l'école où l'on admet l'inspiration jusque dans les mots. Voici comment procède le R. P. Billot, qui, tout en étant un ferme défenseur de la méthode suivie par Franzelin, l'abandonne cependant dans la question de l'inspiration verbale. Je résumerai toute la théorie du P. Billot, parce qu'elle projette de vives lumières sur tout l'ensemble du problème que nous traitons ici, et mérite à ce titre d'être connue du grand public.

Tout d'abord — mais en deux mots seulement, p. 15-17 — le docte professeur rappelle qu'on a admis dans la synagogue et qu'on admet dans l'Eglise un certain nombre de livres dits les Ecritures, collectionnés en un groupe spécial, parce qu'on les tenait ceux-là, et ceux-là seule-

(1) Dausch, Die Schriftinspiration, in-8°, Fribourg-en-Brisgau, 1891, p. 240 sq. — Levesque, p. s. S., dans *Revue biblique*, 1895, compte rendu sur le P. Brucker ; du même : Essai sur la nature de l'inspiration des Livres Saints, publié dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, déc. 1905, et publié à part. — Chauvin, L'Inspiration des divines Ecritures, Paris. 1896, p. 167-204 ; du même : Leçons d'Introduction générale, Paris, 1898, p. 58-62 ; du même : Encore l'Inspiration biblique, dans la *Science Catholique*, mars 1900, p. 314-320. — Lagrange, O. P., *Revue biblique*, oct. 1895, sur l'inspiration verbale des Ecritures : ibid., 1896, p. 199-200 : L'Inspiration des Livres Saints. Cf. ibid., p. 485-495, la lettre de M. Dick (New-York) au R. P. Lagrange sur le même sujet. — Pègues, O. P., *Revue thomiste*, mars 1895 : Une pensée de saint Thomas sur l'inspiration scripturaire ; le même dans *Revue biblique*, 1897, p. 75-82 : A propos de l'inspiration des Livres Saints. — Zanecchia, O. P., Divina Inspiratio sacrarum Scripturarum, in-8°, Rome, 1898, p. 166-220 ; du même : Scriptor sacer sub divina inspiratione iuxta sententiam cardinalis Franzelin, Responsio ad P. Van Kasteren, S. J., Rome, 1903. — Billot, S. J., De Inspiratione sacræ Scripturæ, editio 2a, in-8°, Rome, 1906, pp. 40-44 ; 51-56 ; 60-63.

ment, pour des livres sacrés, divins, régulateurs des mœurs et de la croyance. Evidemment c'est la première thèse de Franzelin sur l'existence d'une collection de livres appelés divins. Mais le P. Billot ne s'attarde point à la démontrer comme le fait le P. Pesch, et même, quoique plus brièvement, le P. Schiffini.

Tous ceux qui ont comparé la manière de procéder des théologiens scolastiques et la manière des modernes auront remarqué que les anciens ne s'occupent même pas, ou à peine, d'établir *l'existence* des dogmes, par exemple, qu'il y a trois personnes en un seul Dieu, que le Fils de Dieu s'est incarné, que Jésus-Christ est présent dans l'Eucharistie, etc. Non, tout de suite ils vont à l'explication de la nature de ces dogmes. Au contraire, les théologiens récents n'abordent la nature d'un dogme qu'après avoir établi la réalité de son existence, et par là ils entendent répondre aux attaques de l'incrédulité, qui précisément s'en prend au fait même, à l'existence réelle des mystères que nous croyons. Or le P. Billot est de la vieille école: dans sa belle ardeur pour les questions d'ordre rationnel, il s'élance immédiatement vers les sommets de la métaphysique des dogmes, et avouons qu'une fois sur son terrain préféré, le P. Billot est un maître, j'ose dire, de premier ordre.

La thèse qui ouvre donc son traité (p. 18-28) porte immédiatement sur la nature intime de l'inspiration et est consacrée à établir les points suivants: Si les livres de la collection dite Ecriture sont saints et canoniques, 1° ce n'est pas seulement parce que l'Eglise les a approuvés; 2° ni seulement parce qu'ils contiennent sans erreur aucune de la matière révélée; mais 3° parce que, écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, ils ont Dieu pour auteur.

Cette thèse reproduit encore la doctrine de Franzelin et correspond exactement à sa seconde proposition, celle qui fut acceptée par le concile du Vatican comme explication de la nature, de la caractéristique propre des Livres

Saints: ces livres sont dits sacrés parce qu'ils ont été écrits sous l'inspiration divine et de telle manière qu'ils ont Dieu pour auteur.

Mais en quel sens Dieu est-il l'inspirateur-auteur des Livres-Saints? La seconde thèse du P. Billot (p. 29-40) nous répond: Dieu est l'inspirateur-auteur de ces livres, non pas seulement parce qu'il a donné aux auteurs sacrés le conseil de les écrire, leur indiquant même le thème général et les assistant dans leur œuvre afin de prévenir toute erreur; mais, — et c'est ici que notre savant maître, sans rompre encore avec Franzelin, commence à deven r très personnel — mais parce qu'il a dicté par suggestion *suggerendo dictavit* tous ces livres et toutes leurs parties aux écrivains sacrés qui lui servaient d'instruments dans la composition.

On a remarqué cette curieuse expression: *Dieu a dicté par suggestion*. Et il est l'inspirateur-auteur parce qu'il a ainsi dicté par suggestion. Qu'est-ce que dicter par suggestion, demandez-vous? Le R. P. Billot s'est fait une habitude, une fois entré dans l'exposé d'une théorie, d'en poursuivre le développement jusqu'au bout, avec une ténacité et une rigueur de logique inflexibles; c'est la vrille qui ne lâche le morceau que quand il est percé d'outre en outre. Il poursuit donc, et, dans sa troisième thèse (p. 40-44), répond à votre question:

Quand on dit que Dieu a dicté les Ecritures, afin de faire bien entendre qu'il a affirmé lui-même tout ce qui est dans le livre, qu'il en prend la responsabilité, que c'est bien sa propre parole, le sens n'est pas que Dieu a fait une dictée des mots, comme ferait un pape, un évêque dictant mot pour mot une lettre à son secrétaire particulier: car, en ce cas, s'il serait vrai de dire que le pape, l'évêque, Dieu, est l'auteur de la lettre, du livre, le secrétaire lui, l'auteur humain des Livres-Saints, ne serait plus l'auteur véritable, même secondaire, de son livre; il n'aurait été qu'un pur copiste. Alors il faut dire que Dieu a fait,

non pas une dictée verbale ou dictée des mots apportés du dehors à l'oreille ou à l'imagination de l'écrivain, mais ce que j'appelle la dictée par suggestion, ou encore la dictée par motion intérieure, consistant en ceci que Dieu pénétrant dans une intelligence la détermine par suggestion à concevoir et à affirmer tout ce que Dieu veut être affirmé.

* *
*

Mais, dira t-on, voilà qui demande un supplément d'explication; *un po' più di luce.* Le P. Billot vous l'accorde et ouvre en conséquence un chapitre second, où la notion d'inspiration reçoit un dernier coup de lime et de polissoir pour prendre enfin tout son lustre: ubi notio inspirationis magis expolitur. Cela veut dire — vous l'avez bien deviné — que nous allons entrer de plus en plus dans les profondeurs de la métaphysique. Essayons d'y pénétrer à la suite de notre guide; nous pouvons avoir confiance, c'est lui qui porte la lanterne.

Voici un homme de Dieu, un prophète, continue donc le P. Billot (p. 45–51); c'est un prince, un roi, un berger, un historien, un philosophe, n'importe. Il a eu des visions peut-être sur la divinité, sur les mystères de l'au-delà, sur l'avenir d'Israël; ou bien seulement il a observé, sans vision aucune, l'état moral et social de son peuple, raisonné, philosophé là-dessus; il a lu, si vous le voulez, les maximes des anciens sages, parcouru les vieilles annales des rois d'Israël, les livres de Jason ou autres écrits, n'importe encore. Toujours est-il que cet homme a quelques connaissances; vous pouvez à votre gré supposer qu'il est quasi sans style, étant berger de profession, ou au contraire qu'il est excellent écrivain et fort instruit, ayant beaucoup lu, observé, étudié, voyagé. En tout cas, il sait présentement, grâce aux visions reçues du ciel ou grâce à ses études et observations personnelles, par exemple tout ce

qu'on lit dans le Pentateuque, ou dans les livres des Rois, dans Isaïe, les Machabées, l'Evangile dit de Mathieu, les Actes, etc.

Cet homme a-t-il été inspiré? Jusque là pas la môindre trace de ce que nous entendons ici par inspiration, notre prophète eût-il reçu du ciel toutes les communications dont fut favorisé un Moïse, un Daniel, un Jean l'Evangéliste. Et en effet toutes les connaissances soit naturelles soit surnaturelles de cet homme de Dieu ne sont encore qu'une matière utilisable pour le moment de l'inspiration, si jamais Dieu l'inspire. et ç'a été précisément l'erreur de beaucoup de théoriciens du passé, de croire que l'inspiration consistait à recevoir du dehors certaines connaissances toutes faites, visions intellectuelles, visions imaginaires, visions sensibles. Non, rien de cela n'est encore l'inspiration, c'est seulement une matière préalable ou mieux, avons-nous dit, utilisable pour le cas d'inspiration, s'il survient.

Or justement — ici va commencer l'inspiration (p. 51-56) — voici que Dieu entre dans l'intelligence de cet homme, comme vous entreriez dans la chambre de votre ami, et ainsi que vous le feriez vous-même avec cet ami, Dieu, le voyant occupé de quelque problème religieux, sans même le détourner de ses méditations ni le troubler en rien, *lui suggère* de mettre à profit ses connaissances acquises, ses visions etc., de les ranger dans un certain ordre et d'en donner par écrit une rédaction. Le prophète à ce moment entrevoit son sujet dans une lumière surnaturelle qui lui agrée: il se met à l'œuvre, il travaille, il prend le calame et se servant de tout ce qu'il sait, de tous les documents placés sous sa main, de tout ce qu'il a acquis d'art dans la composition, il écrit, il compose, allant d'idées en idées, de propositions en propositions, toujours suggestionné, toujours illuminé surnaturellement, toujours poussé, excité, mû par ce même Esprit, ce Dieu qui l'a pénétré dès le début et ne cessera de le mouvoir dans son œuvre que quand il en aura écrit le dernier mot. Dieu et lui vont d'accord;

Dieu et lui composent ensemble, affirment ensemble, et le livre est de tous les deux: de Dieu, parce qu'il le compose en effet au moyen de cette intelligence dont il se sert comme d'un instrument; de l'homme, parce qu'en effet, bien que sous la motion de Dieu, il compose, lui aussi, vraiment le livre. Dieu l'a fait tout entier comme cause principale; le prophète aussi, mais comme cause dépendante, instrumentale. Parce que le livre est de Dieu, toutes les assertions en sont vraies, certaines, infaillibles, divines; parce qu'elles sont aussi de l'homme, elles ont été exprimées dans un langage plus ou moins brillant, plus ou moins pur, plus ou moins correct, Mais si imparfaite que soit la langue du prophète, elle n'a jamais trahi l'idée, la vérité qu'il voyait dans la lumière surnaturelle et affirmait intellectuellement avec certitude sous la motion du Saint-Esprit. Telle est l'inspiration d'après le P. Billot, si j'ai bien vu moi-même à sa lumière, et j'avoue que cette brillante exposition m'a procuré un véritable charme intellectuel.

Il me semble que jusqu'à présent toute l'école Franzelin pourrait souscrire à cette théorie; tous ne le feront pas cependant, les uns par je ne sais quelle horreur instinctive pour le mot *movetur*, les autres par peur de compromettre réellement, et quel que soit le mot dont on use, la liberté humaine. Le mot *movetur*, autrement dit la motion divine, qu'on abhorre ou non cette expression, fait partie du concept de l'inspiration; l'homme qui est inspiré *movetur a Deo*. Ce n'est pas seulement saint Thomas qui parle ainsi, c'est aussi bien Franzelin dans sa troisième thèse, et plus encore, c'est le pape Léon XIII, quand, suivant la doctrine de Franzelin, il dit dans l'*Encyclique Providentissimus*, décrivant l'inspiration: « Nam supernaturali ipse (Deus) virtute ita eos ad scribendum excitavit *et movit*, ita scribentibus adstitit, ut ea omnia eaque sola quæ ipse iuberet, et recte mente conciperent, et fideliter conscribere vellent, et apte infallibili veritate exprimerent ». Par conséquent, ce serait en vain que nous protesterions; acceptons

simplement l'inévitable *movetur*, il a sa raison d'être et il est exact.

Quant à l'autre point, la peur, en acceptant l'idée de motion, de compromettre la liberté humaine, c'est une peur chimérique, nous avertit le P. Billot, parce que la motion-suggestion ne s'adresse pas à la volonté: elle meut en la suggestionnant, l'intelligence, et si elle atteint la volonté, ce n'est qu'en passant par l'intelligence, comme le fait la simple suggestion naturelle. Donc la liberté n'est nullement compromise par la motion-suggestion. Que si vous réclamez en disant que pourtant la liberté du prophète est engagée dans le phénomène de l'inspiration, puisqu'en effet d'une part il faut que Dieu arrive à ses fins, la rédaction du livre par le moyen de ce prophète, et d'autre part il faut que le prophète agisse, compose librement, le docte professeur vous répond: Oui, d'accord, mais cela c'est un autre problème, à savoir le problème général de la conciliation du libre arbitre avec le concours indispensable de la cause première. Rien ne vous empêche de le résoudre à votre façon, même si vous expliquez l'inspiration par la motion-suggestion s'adressant à l'intelligence.

* *
*

Le R. P. Billot, ayant démontré ses thèses, en tire un certain nombre de corollaires (p. 56-80). Les deux premiers seuls nous occuperont, les autres nous étant déjà connus ou ne touchant plus que d'assez loin à la nature intime de l'inspiration.

Le premier de ces corollaires, dans un enseignement qui procéderait par synthèse plus que par analyse, devrait être placé en tête de l'ouvrage, et tout de suite il mettrait en plein jour le véritable état de la question. Voici ce que l'on nous dit:

Dans la langue et l'usage de l'Eglise on appelle révélation divine toute locution de Dieu ou toute communica-

tion faite par lui aux hommes d'une manière préternaturelle. Par conséquent, il y a révélation, non pas seulement quand, au sens limité, Dieu manifeste aux hommes des choses qu'ils ignoraient, mais toutes les fois qu'il leur parle, qu'il affirme quelque chose, connu ou inconnu. Or la révélation se fait ou peut faire de bien des sortes, et l'inspiration n'est justement qu'un des modes multiples par lesquels Dieu communique avec les hommes. En effet, Dieu se révèle tantôt par visions intellectuelles, tantôt par visions imaginaires, et tantôt par l'une ou l'autre de ces visions sensibles dont a parlé saint Thomas. Enfin Dieu se révèle encore pas motion-suggestion, c'est à dire par l'inspiration à écrire que nous avons expliquée ci-dessus. D'où il suit que toute inspiration à écrire est une révélation; on ne saurait dire au contraire que toute révélation soit l'inspiration. Conséquence ultérieure: toute affirmation de l'auteur sacré dans les Ecritures fait partie de la révélation, est une locution de Dieu et sa parole écrite; mais beaucoup d'autres choses peuvent appartenir à la révélation, qui ont été révélées autrement que par le mode dit inspiration. Cette doctrine est de toute évidence et l'on peut dire que, comme les précédentes, elle est commune à toutes les écoles catholiques, bien que l'on n'ait pas toujours su s'en souvenir (1).

Mais voici un second corollaire, et c'est là que le R. P. Billot se détache nettement de Franzelin.

Autrefois, nous dit-il, quelques théologiens expliquèrent l'inspiration par la dictée verbale; Dieu faisait entendre à l'oreille ou versait dans l'imagination de l'auteur sacré chaque mot de la phrase, et ainsi le prophète n'avait plus

1) Tel M. Loisy Etudes bibliques, édit. de 1903, p. 126', approuvant ce passage de M. Lenormant dans ses Origines de l'histoire, t. I, p. XVI: « La doctrine chrétienne distingue dans la Bible, comme deux choses différentes, la revélation et l'inspiration. Tout y est inspiré, tout n'est pas révélé ». M. Lenormant ne faisait que reproduire ici l'erreur de Jahn que nous avons signalée précédemment.

qu'à transcrire; mais précisément parce qu'il n'avait plus qu'à transcrire, parce qu'il devenait un simple copiste, nous avons plus haut rejeté cette théorie de la dictée verbale comme contraire au titre et à la qualité d'auteur revendiqués par l'écrivain sacré. Et cependant, continue l'éminent théologien, de l'explication donnée précédemment de l'inspiration, nous déduisons que Dieu inspire, c'est à dire suggère à l'hagiographe tout ce qui appartient à son œuvre *in concreto*, tout ce qui en fait partie intégrante, le plan, le genre littéraire, les divisions, chaque assertion ou phrase avec les idées et les mots eux-mêmes.

Et en effet, puisque Dieu meut l'écrivain sacré à user de toutes ses connaissances naturelles ou surnaturelles, de tout ce qu'il a d'art dans le style et de richesse dans son vocabulaire, puisqu'il l'éclaire et le meut dans toute la composition, quelle difficulté à ce qu'il l'éclaire et le meuve aussi quand il choisit ses mots. Pourquoi s'arrêter à mi-chemin et dire: Dieu éclaire et meut pour la pensée à exprimer; il n'éclaire ni ne meut plus pour l'expression à employer? Pourquoi donc cette vivisection, pour parler avec un certain rationaliste « rationalista quidam (1)? Si l'on ne trouve pas de difficulté à ce que Dieu inspire chaque pensée, à ce qu'il les dicte par suggestion, il n'y en a pas davantage à ce qu'il inspire ou suggère au prophète chacun de ses mots, mots qu'il possède dans son propre vocabulaire, où il va les prendre, les choisir à la suggestion et à la lumière de Dieu.

On objecte que cette théorie va contre l'expérience. Et en effet, observe-t-on, chaque écrivain a son style propre, sa manière, son vocabulaire distinct. Isaïe ne parle pas comme Jérémie, ni Moïse comme un évangéliste. Il y

(1) Billot, p. 61. Il s'agit de M. Loisy, qui dans ses Etudes bibliques, édit. de 1901, p. 35, et édit. de 1903, p. 135, répète et prend à son compte ce mot de *vivisection* dont Dausch le premier s'était servi (Dausch, *Die Schriftinspiration*, p. 340 sq.). Cf. Pesch, p. 463, note 3.

a un style de Moïse, un style d'Isaïe, de Jérémie, de Mathieu, de Paul, de Jean. Or si le Saint-Esprit inspirait tout, il n'y aurait qu'un style, le style du Saint-Esprit, sans barbarisme ni solécisme, style impeccable, style divin, comme le voulaient les anciens théopneustes du protestantisme.

On ne verrait pas non plus, quand plusieurs auteurs racontent le même fait ou rapportent les paroles du même discours — telles les paroles de la consécration, on ne verrait pas des rédactions si différentes, il n'y en aurait qu'une, celle du Saint-Esprit.

Enfin si le Saint-Esprit se mêlait tant soit peu de la rédaction, dictait les mots, ne fût-ce que par suggestion, on n'entendrait pas les malheureux auteurs geindre et se lamenter sur le travail énorme qu'ils ont à exécuter, comme le fait par exemple l'auteur du second livre des Machabées.

La réponse à ces objections paraît assez simple et topique. Il n'y aurait qu'un style, le style du Saint-Esprit, s'il employait le sien; mais par la motion-suggestion il fait employer celui des auteurs.

Il n'y aurait qu'une rédaction pour un même fait, un même discours. Et pourquoi n'y en aurait-il qu'une, si les écrivains inspirés, poussés à écrire, sont différents? Pourquoi, même s'il n'y a qu'un auteur, même si le Saint-Esprit était l'auteur unique, pourquoi parlant à des temps divers devrait-il rapporter un même fait ou discours toujours de la même manière?

Enfin, dit-on, les écrivains sacrés ne geindraient pas sur la masse ou la difficulté du travail à exécuter. Eh! sans doute, si le Saint-Esprit les réduisait au rôle de copistes, ils n'auraient pas tant à gémir; mais il n'en va plus de même si la lumière, la suggestion, la motion de l'Esprit consiste à leur faire exécuter un travail précisément énorme. Mettez cent kilos sur un homme et l'homme sur un bateau: le bateau porte l'homme et toute sa charge, l'homme n'en porte pas moins ses cent kilos. Le bateau

c'est l'Esprit qui porte l'écrivain sacré ensemble avec sa charge.

Ces réponses me paraissent claires, satisfaisantes, et je n'ai, quant à moi, aucune difficulté à admettre l'inspiration jusque dans les mots, si on l'explique, non pas par une dictée venant du dehors, comme l'entendaient les anciens protestants, comme l'entendirent aussi quelques théologiens catholiques, mais par une dictée de suggestion, une dictée par motion intérieure. Quant à l'opinion adverse de Franzelin qui limite l'inspiration à la pensée et réserve pour les mots une simple assistance, je conçois aussi que d'autres s'en accommodent, et tout en éprouvant quelque préférence pour la première opinion, je ne sens nulle envie de proscrire la seconde. Nous ne sommes plus sur le terrain des doctrines certaines où l'intransigeance est de rigueur (1).

*
* *

Et maintenant si nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur cette histoire de l'idée d'inspiration dans les milieux théologiques, que remarquons-nous?

Saint Thomas est le premier qui ait donné de l'inspiration une notion approfondie et géniale autant que juste. Il a reconnu que Dieu et l'homme étaient tous deux auteurs de nos Saints Livres, l'un comme cause principale, l'autre

(1) Signalons ici l'excellent article de M. Mangenot sur l'*Inspiration*, paru dans le *Dictionnaire de la Bible* de M. Vigouroux. En voici la conclusion (col. 910), qui se rapproche beaucoup de la nôtre: « Pour conclure, disons simplement que les deux dernières opinions, relatives à l'inspiration des pensées seules ou des mots de l'Ecriture, ne manquent pas de probabilité et peuvent rendre compte de la double action de Dieu et de l'homme dans la rédaction de la Bible ». C'est avec la même modération que le P. Dutouquet a proposé les deux opinions, optant toutefois pour celle de l'inspiration limitée à la pensée, avec l'assistance pour les mots. Voir son article « Psychologie de l'Inspiration » dans *Etudes*, 20 oct. 1900, p. 158-171.

comme cause instrumentale; il a reconnu que dans le travail de rédaction, de composition, Dieu agissait en éclairant, suggestionnant, mouvant l'esprit du prophète; que celui-ci pourtant n'était pas une pure machine, mais un instrument vivant, intelligent et libre. Malheureusement, sous le titre de *prophétie*, il a embrassé tous les modes de locutions divines, sans donner un relief spécial, une place distincte à ce mode particulier de locution divine que nous appelons simplement aujourd'hui l'inspiration. Dans les visions diverses qu'il a décrites avec tant de complaisance, Dieu parle, mais il parle seul, l'homme n'est là qu'à titre de voyant, d'auditeur. Dans l'inspiration, c'est autre chose: Dieu sans doute y parle, mais il parle en faisant parler; l'homme n'est plus un simple voyant, un auditeur; il est lui aussi un parleur, il parle en tant que Dieu le fait parler.

Parce que cette idée n'a pas été suffisamment mise en relief, parce que dans les articles profonds de saint Thomas sur la prophétie, on voit avant tout le Dieu qui parle et l'homme qui écoute, les théologiens venus après le grand docteur et qui ont vécu de ses idées sans toujours les approfondir et les développer suffisamment, se sont contentés de voir dans le Livre divin un discours de Dieu à l'homme. Et comme pourtant ils savaient bien que chaque livre avait aussi son auteur humain, ils ont dit: l'homme a écrit le discours que Dieu lui dictait. En parlant ainsi, les théologiens reproduisaient sans doute le langage des Pères et de saint Thomas, mais sans se demander assez en quoi consistait la dictée, ce mot magique auquel on recourait pour montrer à l'évidence que l'Ecriture est bien la parole de Dieu. Etait-ce une dictée venant de l'extérieur, qui supprime chez l'écrivain tout autre travail que celui de la transcription matérielle? Ou bien était-ce une dictée au sens de suggestion qui respecte dans l'homme l'activité personnelle, l'intelligente et libre individualité?

Tous les théologiens protestants crurent d'abord à une

dictée verbale; l'inspiration allait même jusqu'à atteindre le son des mots, la forme des lettres, et elle s'y confinait à tel point qu'elle ne pouvait plus être hors du grec et de l'hébreu. Tout était l'œuvre du Saint-Esprit, tout était divin; l'homme n'avait apporté d'autre collaboration que celle d'une machine à écrire. On a vu comment sous les coups de Cappel toute cette théorie s'effondra.

Les théologiens catholiques de la même époque développèrent eux aussi avec complaisance l'idée de la dictée, qui assurait si bien à l'Ecriture l'autorité et l'infaillibilité de parole de Dieu. Ils ne tombèrent point, je le veux, dans les outrances des protestants; et pourtant eux aussi crurent à la dictée verbale et firent trop souvent de l'auteur humain un simple secrétaire, un pur copiste. Et il faut convenir que cette idée domina longtemps la théorie de l'inspiration.

Cependant quelques théologiens, Lessius, Bonfrère, d'autres après eux, comprirent que les écrivains sacrés ne pouvaient être considérés comme de simples copistes; nos hagiographes avaient laissé dans leurs livres une trop vive empreinte de leur talent, de leur style, de leur tempérament, de toute leur individualité, pour qu'on les confondît avec de vulgaires scribes. Et alors, pour réagir contre cette idée fausse de la dictée verbale et matérielle, la nouvelle école crut bien faire de distinguer d'abord entre matières et matières, puis de substituer selon les cas à l'idée de dictée celle de l'assistance.

La matière est-elle révélée, disait Lessius, et après lui Bonfrère, alors oui, on a la dictée, c'est Dieu qui compose et l'homme transcrit; au contraire s'agit-il de choses connues autrement que par révélation, Dieu ne dicte plus, c'est l'homme qui rédige et compose, Dieu est simple assistant, simple surveillant, à moins qu'il ne se contente même d'approuver par après, si l'œuvre faite en dehors de sa surveillance est pourtant réussie.

Après Lessius et Bonfrère, beaucoup d'autres théologiens et exégètes ont tout comme eux mal expliqué l'idée

d'inspiration, et ce fut encore pour avoir voulu d'abord distinguer entre matières et matières. Holden distinguait entre matières religieuses et matières non religieuses; Richard Simon, Dom Calmet, Chrismann, entre choses révélées et choses naturellement apprises. Pour les choses religieuses ou les choses révélées on concédait la nécessité d'un secours de Dieu dit spécial, ou encore et toujours la dictée; pour les autres il suffisait d'une simple assistance ou d'une direction préservant de toute erreur. Ces théologiens divisaient ainsi la Bible en deux, ils en donnaient une part à Dieu et l'autre à l'homme. Ils n'ont pas vu qu'en tout Dieu et l'homme collaboraient et que tous les deux étaient auteurs, qu'il s'agît de choses révélées, religieuses, ou bien au contraire non révélées, non religieuses.

Jahn alla plus loin, et faisant une distinction entre révélation et inspiration, il dit que toute inspiration se réduisait à une simple assistance. Quelle que fût la matière traitée, l'homme seul composait et Dieu surveillait, assistait pour écarter l'erreur en cas de besoin. Et ainsi dans le système de Jahn, que d'autres avant lui avaient déjà proposé, l'homme seul avait droit au titre d'auteur.

Haneberg est plus généreux pour le Seigneur. Il divise les livres ou écrits en trois classes. La première comprend les livres qui sont de Dieu; la seconde ceux qui sont de l'homme, mais avec l'assistance de Dieu; la troisième enfin ceux qui sont de l'homme encore, mais cette fois sans même l'assistance, ils n'ont que l'approbation subséquente.

Il était temps de rappeler à tous ces théoriciens de l'inspiration que le titre et la qualité d'auteur appartenaient à Dieu en tout et partout, quel que fût le livre du canon, quelle que fût la matière traitée. Et c'est ce que firent excellemment les théologiens de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, en défendant, à la suite du premier d'entre eux, Franzelin, que si nos livres sont appelés dans leur entier et dans toutes leurs parties des livres sacrés et divins, c'est que dans leur entier et dans toutes leurs parties

ils ont Dieu pour inspirateur et pour auteur : doctrine désormais intangible. Les théologiens peuvent disputer encore, et ils disputent en réalité, pour savoir si l'on doit dire que Dieu, de même qu'il est l'inspirateur-auteur du fond, l'est également de la forme, et dans ce cas, comment il le faut expliquer ; mais pour le reste — je parle de la nature, non encore des conséquences de l'inspiration — pour le reste, dis-je la paix est faite et signée. On ne dira plus : Dieu a inspiré ceci et non pas cela ; il est auteur de ceci, pas de cela : mais toujours uniformément avec le Vatican : Si l'Eglise appelle sacrés et canoniques les livres de notre Bible, ce n'est point parce que choisissant parmi des livres composés par le génie humain, elle en a agréé quelques-uns et leur a donné son approbation : ce n'est point non plus parce que ces livres contiennent des matières révélées et qu'ils ont été préservés d'erreur ; mais bien parce que Dieu les a inspirés, les a composés, puis les a remis à l'Eglise en cette qualité de livres inspirés de Dieu, de livres ayant Dieu pour auteur.

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS

N. B. Les numéros indiquent la page.

Aegidius Romanus, 103.
Agobard de Lyon, 71, 72, 103, 144.
Alexandre de Halès, 86.
Ambroise (S.), 75.
Anglicane (Eglise), 107, 109.
Aphraate, 68.
Apologie de la Confession d'Augsbourg, 107.
Artémon, 74.
Athénagore, 79.
Augustin (S.), 15, 68-69, 74, 75-76, 80, 81-82.
Bacon (B. W.), 32.
Bacon (Roger), 86, 103.
Batiffol, 118.
Bañez, 121.
Bellarmin, 123, 127.
Billot (L.), 7, 8, 9, 15, 38, 138, 145-155.
Billuard, 122.
Bonaventure (S.), 72, 86.
Bonfrère, 128-129, 131, 133-134, 157.
Brucker (Joseph), 144.
Buxtorf, 110.
Calmet (Dom), 131, 158.
Calov, 109.
Calvin, 107, 113-114.
Calvinistes, 107, 109.
Cano (Melchior), 120-121.
Cappel (Louis), 110, 157.
Celse, 67.
Chauvin, 144-145.
Chemnitz, 107, 114.
Chrismann, 131-132, 158.
Chrysostome (S. Jean), 68, 75, 81.
Clément IV, pape, 72.
Commission biblique, 42.
Concile de Florence, 73.
Concile de Trente, 73, 76-77, 119-120.
Concile du Vatican, 73, 77-78, 137-138, 139, 141, 159.
Confessions de foi des Réformés (d'Augsbourg, helvétiques, de la Rochelle, des Pays-Bas, Anglicane, de Genève), 107, 109.
Coquerel (Athanase, père), 115.
Cornelius a Lapide, 128.
Cornely, s. J., 32, 35, 36.
Crets, 138, 144.
Dausch, 144-145, 153.
Denys le Chartreux, 104-105.
Denzinger (Enchiridion de), 72, 73 et *passim*.
De San, 144.
Dick, 145.
Dittmar (W.), 48.
Douai (Ancienne Faculté de théologie de), 126.
Durand de Saint-Pourçain, 102.
Dutouquet, 155.

Estius, 122, 126.
Eugène IV, pape, 73.
Eusèbe de Césarée, 74.
Euthyme Zigabène, 79.
Exhortation aux Grecs (autenr de l'), 78.
Fonck, s. J., 10, 70.
Fontaine, 118.
Fracassini, 15, 35, 36, 38-45.
Franzelin, 70, 135-145, 150, 152, 158.
Frédégise (abbé d'un monastère de Tours), 72, 103, 144.
Gasc (Isaïe), 116.
Gaussen (L.), 115.
Gerhard (Jean), 108, 114, 115.
Gerson, 104.
Grégoire de Valentia, 123.
Grégoire le Grand (S.), 69, 71, 76, 80, 100.
Grotius (Hugo), 116.
Haneberg, 133-134, 158.
Hardouin, 70.
Harnack, 117.
Henri de Gand, 102-103.
Hippolyte (S.), 79.
Hoberg, 24.
Holden, 129-131, 158.
Houtin, 117-118.
Hugues de Saint Victor, 86.
Hühn (E.), 48, 50.
Hummelauer (P. de), 55-63.
Hurter, 121, 127, 129, 130, 131, 138, 144 et *passim*.
Innocent III, pape, 72.
Irénée (S.), 74.
Isidore de Séville (S.), 69, 71, 76.
Jahn, 132-133, 152, 158.
Jean Damascène (S.), 81.
Jérôme (S.), 68, 75, 79-80, 81, 90-92.
Josèphe (historien juif), 29, 32-37.
Justin (S.), 78.
Kant, 116-117.
Kautzsch, 37.
Knabenbauer, 144.
Koenig (Xavier), 35.
Lagrange O. P., 10, 36, 145.
Leclerc (Jean), 116.
Lenormant (François), 152.
Léon IX, pape, 72.
Léon XIII, 74, 77-78, 80-81, 139-140, 150.
Léonce de Byzance, 81.
Lepidi (Révérendissime P.), 42-43.
Lessius, 122, 124-129, 131, 134, 157.
Levesque, p. S. S., 144-145.
Loisy, 8, 35, 152, 153.
Louvain (Ancienne Faculté de théologie de), 122, 124.
Luther, 106, 107, 112, 113.
Luthériens, 107, 109.
Mangenot, 155.
Mani, Manichéens, 70, 140-141.
Mansi, 70.
Marchini (Jean François), 131.
Mazzella (Cardinal), 138, 144.
Mélanchton, 107.
Michel Paléologue, 72.
Monod (Adolphe), 115.
Montanistes, 81.
Nicolas de Lyre, 86-87.
Origène, 67, 81.
Parisot (J.), 68.
Pascendi dominici gregis. (Encyclique) Voir Pie X.
Pègues, O. P., 145.
Pesch (Christian), 7, 8, 9, 10, 12, 15, 19, 30, 37, 38, 44, 45, 65, 74, 82, 87, 102, 138, 142, 144, 146, 153 et *passim*.
Pie X, 42.
Philon, 31-32, 81.
Pignataro, 8, 142, 144.
Prat, 142.
Providentissimus (Encyclique). Voir Léon XIII.
Quenstedt, 108-109.

Raban Maur, 69, 72, 76.
Rabaud, 107, 109, 112, 115 et *passim*.
Raymond Martini, 80.
Réville (Albert et Jean), 117.
Richard d'Armagh, 103-104.
Richard Simon, 131, 158.
Riessler, 24.
Ryle, 32.
Schiffini, 7, 8, 9, 15, 70, 74, 138, 144, 146.
Schmid, 138, 144.
Schürer, 32, 34, 37.
Scot (Duns), 86.
Semler, 116.
Sixte de Sienne, 125.
Suarez, 123.
Tertullien, 81.
Théodore de Bèze, 107.
Théodore de Mopsueste, 81.
Théodoret de Cyr, 79, 81.
Thomas d'Aquin (S.), 15, 81-82, 84, 87-102, 134, 150, 152, 155-156.
Thomas Waldensis, 104.
Turretin (Benedict), 109.
Van Kasteren, 142, 145.
Vaudois, 72.
Whitaker, 107, 109, 114.
Wildeboer, 32.
Zahn (Théodore), 116.
Zanecchia, 142, 145.
Zwingle, 107, 113.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES.

A nos lecteurs. 5

Introduction: De quelques publications récentes sur l'inspiration, occasion de cet écrit 7

CHAPITRE I.

Le livre inspiré d'après l'Ancien Testament et chez quelques anciens écrivains juifs.

Témoignages de Moïse, Josué, Samuel, David, les prophètes sur leurs œuvres respectives. Si les livres sapientiaux et les livres historiques se donnent pour inspirés; ce que nous apprend à leur sujet l'histoire du canon chez les Juifs. Les Machabées et les Livres Saints. Des sept deutérocanoniques chez les Juifs. Philon et les Livres Saints. Josèphe et le canon dit esdrinien des vingt-deux livres. Une étude de M. U. Fracassini sur l'inspiration divine dans l'ancien et dans le nouvel Israël. 11

CHAPITRE II.

Le livre inspiré d'après le Nouveau Testament.

Si Jésus-Christ et les Apôtres ont connu et sanctionné l'ancien canon hébreu des vingt-deux livres. Ce que pense le R. P. de Hummelauer des citations du Nouveau Testament en faveur de l'Ancien. 46

CHAPITRE III.

Le livre inspiré d'après les Pères de l'Eglise.

Ce que les Pères ajoutent à nos connaissances sur le nombre total des Livres inspirés et canoniques. Quelques idées des Pères sur la nature du livre inspiré : Les Ecritures sont les écrits de Dieu ; Dieu auteur des Ecritures ; Dieu dictant les Ecritures ; l'écrivain sacré organe de Dieu. 64

CHAPITRE IV.

Le livre inspiré chez les théologiens catholiques jusqu'au concile de Trente.

La révélation divine et le travail du théologien. Les premiers théologiens de l'inspiration, Hugues de Saint-Victor. Alexandre de Halès, saint Bonaventure, Duns Scot, Roger Bacon, Nicolas de Lyre. Exposé de la doctrine de saint Thomas d'Aquin sur la prophétie et l'inspiration. Raymond Martini, Durand de Saint-Pourçain, Henri de Gand, Aegidius Romanus, Richard d'Armagh, Gerson, Thomas Waldensis, Denys le Chartreux 82

CHAPITRE V.

Le livre inspiré chez les protestants, des origines de la Réforme jusqu'à nos jours.

Le principe protestant : l'Ecriture, unique règle de la foi. Luther, Zwingle, Mélanchton, Chemnitz. Les réformés de langue française : Calvin. Théodore de Bèze. Dans l'église Anglicane. La lutte avec les catholiques. La divinisation des textes originaux d'après Jean Gerhard, Calov, Turretin, Whitaker. Réaction. Louis Cappel contre les Buxtorf. L'inspiration impossible à démontrer. Abandon progressif de l'idée d'inspiration. On garde le mot : L'inspiration personnelle : Hugo Grotius, Jean Leclerc, Isaïe Gase, Théodore Zahn. Le rationalisme : Semler, Kant, Harnack, les Réville. La religion n'est plus qu'un sentiment ; c'est une vie . . 106

CHAPITRE VI.

Le livre inspiré chez les théologiens catholiques depuis le concile de Trente jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle.

Le Concile de Trente et les Livres sacrés. L'inspiration d'après l'école de la dictée. Chez les Dominicains: Melchior Cano, Bañez, Billuard. Chez les Jesuites: Bellarmin, Suarez, Grégoire de Valentia. Réaction contre la théorie de la dictée matérielle. Lessius aux prises avec la Faculté de Louvain. L'inspiration une assistance et une direction du Saint-Esprit. Cornelius a Lapide, Jacques Bonfrère. L'idée vraie d'inspiration décline de plus en plus: Holden, Richard Simon, dom Calmet, Jean Francois Marchini de Verceil, Chrismann, Jean Jahn, Daniel Haneberg, ... 118

CHAPITRE VII.

Le livre inspiré chez les théologiens catholiques depuis le milieu du dix-neuvième siècle jusqu'à nos jours.

Retour aux Pères et aux doctrines de saint Thomas: Dieu auteur des Ecritures. Les thèses de Jean Baptiste Franzelin à l'Université Grégorienne. Franzelin au concile du Vatican. La constitution *de fide catholica* sur la doctrine de l'inspiration. Comment l'écrivain sacré est-il lui aussi l'auteur de son livre? La thèse de Franzelin et la doctrine de Léon XIII dans l'encyclique *Providentissimus*. Attaques à Franzelin. Encore deux écoles. L'inspiration s'arrête à la pensée: Schmid, Crets, Hurter, Mazzella, De San, Schiffini, Pesch. L'inspiration s'étend jusqu'aux mots: Dausch, Chauvin, Lagrange, Pègues, Zanecchia, Billot. Exposé de la doctrine du P. L. Billot. La motion-suggestion, la dictée par suggestion. Conclusion. 135

IMPRIMATUR

Fr. Albertus Lepidi, O. P., S. P. A. Magister.

IMPRIMATUR

Ioseph Ceppetelli, Patr. Const. Vicesger.

220.15
M 465
13556
MECHINEAU L.
AUTHOR
L'Idee Du Libre Inspire'
TITLE
DATE LOANED | BORROWER'S NAME | ROOM NUMBER
Fr Casey
[redacted]
13556